#### Département d'histoire et de sciences politiques Faculté des lettres et sciences humaines Université de Sherbrooke

REPRODUCTION SOCIALE À L'ÎLE D'ORLÉANS : STRATÉGIES, TRANSMISSION DU PATRIMOINE ET MIGRATIONS SOUS LE RÉGIME FRANÇAIS

par

Lise Langlois Bachelière ès arts (histoire) de l'Université de Sherbrooke

Mémoire présenté pour obtenir la maîtrise ès arts (histoire)

Sherbrooke

Février 1997



National Library of Canada

Acquisitions and Bibliographic Services

395 Wellington Street Ottawa ON K1A 0N4 Canada Bibliothèque nationale du Canada

Acquisitions et services bibliographiques

395, rue Wellington Ottawa ON K1A 0N4 Canada

Your file Votre référence

Our file Notre référence

The author has granted a nonexclusive licence allowing the National Library of Canada to reproduce, loan, distribute or sell copies of this thesis in microform, paper or electronic formats.

The author retains ownership of the copyright in this thesis. Neither the thesis nor substantial extracts from it may be printed or otherwise reproduced without the author's permission.

L'auteur a accordé une licence non exclusive permettant à la Bibliothèque nationale du Canada de reproduire, prêter, distribuer ou vendre des copies de cette thèse sous la forme de microfiche/film, de reproduction sur papier ou sur format électronique.

L'auteur conserve la propriété du droit d'auteur qui protège cette thèse. Ni la thèse ni des extraits substantiels de celle-ci ne doivent être imprimés ou autrement reproduits sans son autorisation.

0-612-21783-3



## RÉSUMÉ

Sous le Régime français, les pratiques successorales étaient régies par la Coutume de Paris. En théorie, ce système dictait une répartition égale du patrimoine entre tous les enfants. Pourtant dans les faits de nombreuses dérogations ont été commises. Le système égalitaire ouvrait la porte à une large gamme de stratégies.

À partir d'un échantillon réduit de terres de l'Île d'Orléans, cette recherche a pour but d'étudier à l'échelle "micro", le processus de transmission des terres avant 1760 et les répercussions qu'il entraîne sur le destin migratoire de chaque cellule familiale. C'est donc une reconstitution de l'histoire des familles tout autant que celle des terres.

Afin de mener à bien l'analyse longitudinale du profil des bénéficiaires et des exclus du système de transmission du patrimoine ainsi que le destin migratoire de chaque membre des familles, deux corpus de données ont été constitués et exploités. Le premier, reposant principalement sur les actes notariés, est formé d'un échantillon de dix-huit terres de l'Île d'Orléans. Le second, établi à partir du registre de la population du Québec ancien mis sur pied par le PRDH, est la reconstitution des familles des propriétaires de l'échantillon.

En suivant cet échantillon de terres et de familles, j'ai pu étudier sur trois générations les comportements vis-à-vis de l'alliance, de la transmission du patrimoine et de la mobilité résidentielle. J'ai ainsi organisé ma recherche, dans un premier temps autour des stratégies foncières et matrimoniales utilisées par les familles afin de sauvegarder ou d'agrandir le patrimoine foncier. Ensuite, dans un second temps, j'ai essayé de découvrir comment s'opérait la transmission du patrimoine ? Dans un dernier chapitre, j'ai suivi dans leurs migrations, chacun des membres des familles étudiées afin de vérifier dans quelle mesure les migrations se sont effectuées en fonction de solidarités familiales.

#### **REMERCIEMENTS**

Au terme de cette étude, je tiens à remercier toutes les personnes qui ont eu l'amabilité de me prêter leur précieuse collaboration et qui m'ont accordé de leur temps dans le cadre de mes recherches et de la rédaction de ce mémoire.

Et je voudrais particulièrement exprimer ma reconnaissance à Monsieur André Lachance, mon directeur de mémoire, pour sa compétence, ses encouragements et sa générosité. J'aimerais également souligner la patience de Monsieur Yves Landry lors de mon initiation à la paléographie franco-canadienne. Je tiens aussi à le remercier pour son aide auprès du PRDH et d'Archiv-Histo.

Je voudrais remercier le département de sciences humaines de l'Université de Sherbrooke pour m'avoir accordé une bourse d'études. Elle fut très utile pour mes nombreux voyages à Québec. Je voudrais souligner l'accueil aimable et chaleureux que j'ai reçu de la part des employés aux archives nationales du Québec à Québec et à Sherbrooke. Merci à "mes deux Nathalie" pour leur appui, à Manon, Paul, Geneviève et Patrick pour leur hospitalité à Sainte-Foy, à mes parents pour leur support et à Lisa pour son professionnalisme et sa gentillesse.

En terminant, un grand merci à mon mari, Jean-Claude, et à mes deux filles, Sophie et Adeline, qui ont su m'insuffler l'énergie pour effectuer et rendre à terme ce mémoire par leur amour et leur soutien.

# TABLE DES MATIÈRES

Résumé		
Remerciement	:s	
Table des ma	atières	i
Liste des ta	ıbleaux	iv
Table des fi	gures	v
Liste des ca	irtes	vi
Liste des ab	réviation	s vii
Table des me	sures	vii
INTRODUCT	ion	1
	Pro	blématique 2
	His	toriographie 3
	Sou	rces et méthodologie
CHAPITRE I		stratégies d'accumulation et conservation du patrimoine
	A) Les	stratégies foncières
	a)	L'aliénation des biens 20
	b)	La mise à bail
	c)	L'endettement
1	B) Les	stratégies matrimoniales
	a)	Le renchaînement d'alliance 42
	b)	Les alliances entre voisins 49

CHAPITRE II	Le processus de transmission et d'établissement54			
A)	Le cycle de la vie familiale et la dévolution des biens			
	a) Les modalités de transmission       56         La vente       57         La donation       59         L'avancement d'hoirie et la dot       63         Le partage égalitaire       66         Le rachat des parts       68			
	b) Héritier et successeur 70			
<b>B</b> )	La perturbation du système 78			
	a) Le remariage 78			
	b) Le propriétaire sans héritier direct 81			
CHAPITRE III	La mobilité consécutive au système de transmission89			
A)	Les migrations inter-paroissiales 90			
	a) La mobilité territoriale			
	b) L'exutoire			
В)	L'émigration			
	a) Les migrants			
	b) Les solidarités familiales 112			
	c) Les aires préférentielles			
CONCLUSION				

#### **ANNEXES**

	I	Exemple d'une terre dans le terrier de Léon Roy	132
	II	Exemple d'un acte notarié abrégé dans la banque de données PARCHEMIN	133
	III	Exemple d'une fiche de famille du PRDH	134
	IV	Exemple d'une fiche de mentions du PRDH	135
BIBLIOGRAPHIE			L36

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau	1	L'accumulation de terres par les propriétaires de l'échantillon pour chacune des périodes	29
Tableau	2	Proportion des mariages consanguins par rapport à l'ensemble des unions	51
Tableau	3	Mode de transmission de l'exploitation principale selon la période	56
Tableau	4	Le bénéficiaire lors d'une donation, d'un rachat des parts ou d'une vente selon la période	70
Tableau	5	Le moment de la transmission de la terre, en tout ou en partie, selon le décès ou non d'un ou des parents (46 bénéficiaires)	72
Tableau	6	Distribution du nombre d'enfants demeurant sous le toit familial lors de la transmission à un héritier selon la période (excluant l'héritier)	73
Tableau	7	Le moment de la transmission en tout ou en partie selon le mariage du bénéficiaire (46 bénéficiaires)	75
Tableau	8	Le moment de la transmission en tout ou en partie selon la durée de l'union des parents des héritiers	76
Tableau	9	Lieu d'établissement des enfants qui sont demeurés dans l'île après leur premier mariage avec une personne de l'île	92
Tableau	10	Lieu d'établissement des enfants qui sont demeurés à l'île après leur premier mariage avec un(e) étranger(ère)	94
Tableau	11	Proportion des couples endogames par rapport à l'ensemble des couples	97
Tableau	12	Proportion des couples exogames par rapport à l'ensemble des couples	98
Tableau	13	État matrimonial des enfants émigrants, ayant atteint 15 ans, selon la période	110
Tableau	14	Lieux d'intégration des enfants émigrants de l'Île d'Orléans par période	117
Tableau	15	Nombre de déplacements temporaires selon la période pour tous les enfants du corpus	123

## TABLE DES FIGURES

Figure	1	Renchaînement d'alliance entre deux familles pionnières : Labé et Deblois	44
Figure	2	Renchaînement d'alliance entre deux familles pionnières : Labé et Martineau	44
Figure	3	Renchaînement d'alliance des familles pionnières : Labrecque, Baillargeon, Dumas et Audet/Lapointe	46
Figure	4	Familles pionnières voisines	50
Figure	5	Exemple d'un réseau de parenté et de solidarité de provenance	114
Figure	6	Lieux d'intégration des enfants émigrants de l'Île d'Orléans suivant la période	120

# LISTE DES CARTES

Carte	I	Situation de l'Île d'Orléans	ix
Carte	II	Localisation de l'échantillon de terres	13
Carte	III	Localisation des villages de Saint-Jean et de Saint-Laurent	106
Carte	IV	Destin géographique des enfants émigrants de l'Île d'Orléans pour les trois périodes (lieux d'intégration)	121

## **LISTE DES ABRÉVIATIONS**

ANQM Archives nationales du Québec à Montréal

ANQQ Archives nationales du Québec à Québec

ANQS Archives nationales du Québec à Sherbrooke

ANQT Archives nationales du Québec à Trois-Rivières

BRH Bulletin de recherches historiques

DBC Dictionnaire biographique du Canada

EHESS Éditions de l'École des Hautes Études en sciences sociales

IHAF Institut d'histoire de l'Amérique française

INED Institut national d'études démographiques

IQRC Institut québécois de recherche sur la culture

PPSH Programme pluriannuel en sciences humaines Rhône-Alpes

PRDH Programme de recherche en démographie historique

PUF Presses Universitaires de France

PUL Presses de l'Université Laval

PUM Presses de l'Université de Montréal

PUQ Presses de l'Université du Québec

RHAF Revue d'histoire de l'Amérique française

SOREP Société Inter-universitaire de recherches sur les

populations

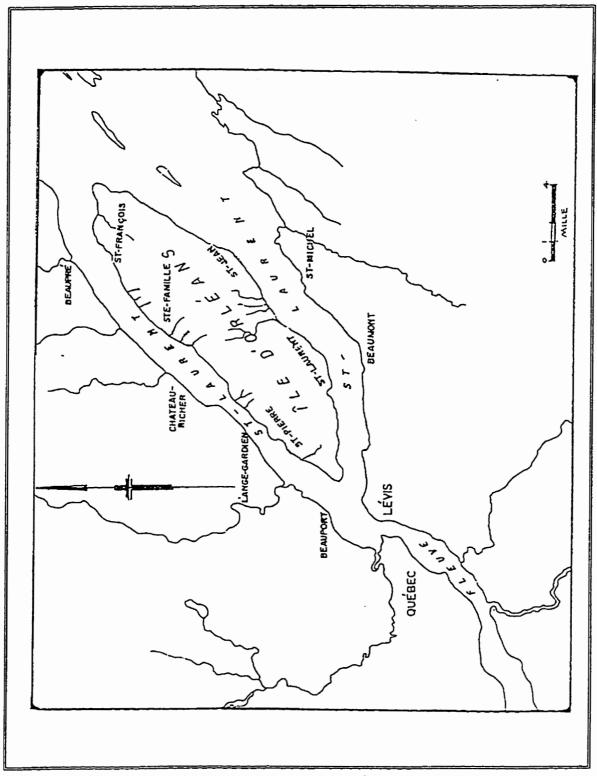
### TABLE DES MESURES

Anciennes mesures françaises	<u>Mesures anglaises</u>	<u>Mesures métriques</u>
le pied	1,066 pied	0,325 mètre
la perche (18 pieds)	19,188 pieds	5,85 mètres
l'arpent (180 pieds)	192 pieds	58,522 mètres
la lieue (84 arpents)	3,1 milles	4,99 kilomètres

Source: Marcel Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa,

Édition de l'Université d'Ottawa, 1973, p. xxiii.

Carte I : Situation de l'Île d'Orléans



Source : Jean Poirier, <u>La toponymie de l'Île d'Orléans</u>, Québec, Fondation Migigo, 2<sup>e</sup> édition, 1981. Carte modifiée

#### INTRODUCTION

Bref, un genre tout à fait vieille France et en effet l'Île d'Orléans [...] est un conservatoire des vieilles moeurs, la partie restée la plus française de la Province.

Raoul Blanchard

En remontant le Saint-Laurent pour se diriger vers Québec, plusieurs îles émergent des eaux. L'une d'entre elles, l'Île d'Orléans, avait étonné Jacques Cartier par la beauté de sa verdure luxuriante. Grâce à la fertilité de son sol et sa proximité de Québec, l'île fut l'un des premiers foyers de colonisation de la Nouvelle-France1. Aujourd'hui, quand nous nous engageons sur le pont de l'Île d'Orléans, nous avons l'impression de plonger dans le passé et de retrouver nos Effectivement, plusieurs Canadiens français comptent parmi racines. leurs ancêtres, un des premiers colons orléanais. À l'Île d'Orléans, tout témoigne de l'oeuvre des premiers bâtisseurs. Surprenante constatation, les terres ont gardé la même forme qu'à l'origine, c'està-dire celle d'une bande de terre perpendiculaire au fleuve Saint-Laurent qui s'étend de la rive "jusqu'à une ligne [imaginaire] séparant l'ile de pointe en pointe".

Cependant, suite à des transactions foncières ou à des partages de patrimoine, la largeur des terres a changé au fil des siècles. Néanmoins, les terres initiales n'ont pas été trop morcelées. Régime français, les pratiques successorales étaient régies par la

R. Blanchard, L'est du Canada français. "Province de Québec". Tome II, 1 Paris et Montréal, Masson et Beauchemin, 1935, pp. 323-325; J. Poirier. Toponymie de l'Île d'Orléans, Québec, Fondation Minigo, réed. 1985, p.4; "Évolution récente de l'Île d'Orléans", Cahiers de C. Mingasson. géographie du Québec, no 1, oct. 1956, p. 55; B. Audet. Avoir feu et lieu dans l'Île d'Orléans au XVIIe siècle, Québec, PUL, 1990, pp. 8-10.

Coutume de Paris. En théorie, ce système dictait une répartition égale du patrimoine entre tous les enfants (filles et garçons). Pourtant dans les faits de nombreuses dérogations ont été commises. Le système égalitaire ouvrait la porte à une large gamme de stratégies. La famille assurait par "toute une série d'actions 'parallèles', la transmission aussi intégrale que possible du patrimoine". Le non-émiettement des terres orléanaises permet de croire que les habitants ont procédé de cette manière.

Ce mémoire s'inscrit dans le cadre d'une recherche postdoctorale, menée par M. Yves Landry, portant sur l'ensemble des terres de l'Île d'Orléans. Mon travail tire parti d'un échantillon réduit de terres, pour étudier, à l'échelle "micro", le processus de transmission des terres avant 1760 et les répercussions qu'il entraîne sur le destin migratoire de chaque cellule familiale. J'ai donc reconstitué l'histoire des familles tout autant que celle des terres.

Depuis quelques décennies, l'histoire de la famille soulève un intérêt croissant de la part des historiens. Le cadre de leurs recherches les a menés à étudier plusieurs de ses facettes dont celle de

L. Dechêne, Habitants et marchands de Montréal au XVIIe siècle, Paris et Montréal, Plon, 1974, pp. 424 ss; G. Paquet et J.-P. Wallot, "Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)", RHAF, vol. 39, no 4, printemps 1986, pp. 557-558; L. Michel, "Varennes et Verchères, des origines au milieu du XIXe siècle. État d'une enquête", in Évolution et éclatement du monde rural, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, pp. 329-331; S. Courville, L'habitant canadien et le système seigneurial. 1627-1854, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, pp. 83 ss; A. Greer, Peasant, Lord, and Merchant : Rural Society in Three Quebec Parishes 1740-1840, Toronto, University of Toronto Press, 1985, pp. 71 ss.

la reproduction sociale liée à la transmission des patrimoines fonciers et aux migrations internes. Cette "nouvelle" histoire sociale vise à reconstituer la vie des gens ordinaires plutôt que celle des élites. L'historiographie traditionnelle de la Nouvelle-France véhiculait le portrait global de l'agriculteur attaché, enraciné au sol et étroitement identifié au "vieux bien". De nouveaux concepts comme celui du cycle de la vie familiale, et de nouvelles méthodes d'analyse, comme celles des individuels, permettent mieux itinéraires de percevoir les transformations vécues par les familles au cours de leur existence. En 1972. Lutz Berkner convie les historiens à porter une attention particulière à ces transformations lors de la transmission des patrimoines3.

Un nombre grandissant d'études tant au Québec qu'en France, ont livré des informations nouvelles sur la société rurale. Ces enquêtes de type monographique permettent de mettre en évidence les pratiques et les comportements d'une collectivité, distincts de l'ensemble de la nation. Elles ont révélé des regroupements. Dans la majeure partie des études, le protagoniste est l'habitant. Les grandes enquêtes menées en France et en Angleterre dans les années 70 et au début des années 80, par les Pierre Bourdieu, Emmanuel Le Roy Ladurie, Peter Laslett et Martine

P. Laslett, "La famille et le ménage : approches historiques", Annales, 27° année, nos 4-5, juillet-oct. 1972, pp. 847-872; T.K. Hareven, "Les grands thèmes de l'histoire de la famille aux États-Unis", RHAF, vol. 39, no 2, automne 1985, pp. 185-209; L. Berkner, "The Stem Family and the Developmental Cycle of the Peasant Household: An Eighteenth-Century Austrian Example", American Historical Review, 77, 1972, pp. 398-418.

Ségalen ont été utiles par leurs apports méthodologiques<sup>4</sup>. Pour le Québec, certaines publications ont contribué à renouveler les champs d'étude en les ouvrant aux préoccupations et aux méthodes de l'histoire sociale<sup>5</sup>. Jean Yver a proposé, pour l'ensemble de la France, une carte géographique des aires de coutumes. Il a cherché des regroupements territoriaux et des ensembles cohérents dans le dédale des règles de transmission. Dans des articles subséquents, Le Roy Ladurie et Lamaison abondent dans le sens de Yver tout en y apportant de nouvelles idées<sup>6</sup>. Le nord de la France est largement marqué par le partage égalitaire des patrimoines tandis que le sud est majoritairement dominé par des pratiques inégalitaires au profit d'un héritier privilégié. Les études

P. Bourdieu, "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", Annales ESC, vol. 27, nos 4-5, juil.-oct. 1972, pp. 1105-1127; E. Le Roy Ladurie, "Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle", Annales ESC, vol. 27, nos 4-5, juil.-oct. 1972, pp. 847-873; P. Laslett, "La famille...", op. cit., pp. 847-872; M. Ségalen, Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le Bigouden sud 1720-1980, Coll. Les Chemins de l'Histoire, Paris, PUF, 1985, 405 p.

G. Bouchard, "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII° au XX° siècle", <u>Histoire sociale-Social History</u>, vol. XVI, no 31, mai-may 1983, pp. 35-60; <u>Idem</u>, "L'étude des structures familiales pré-industrielles : pour un renversement des perspectives", <u>Revue d'histoire moderne et contemporaine</u>, Tome XXVIII, oct.-déc. 1981, pp. 545-571; N. Séguin, <u>La conquête du sol au XIX° siècle</u>, Québec, Boréal Express, 1977, 295 p.; J. Mathieu, F. Béland <u>et al.</u>, "Peuplement colonisateur au XVII° siècle dans le gouvernement de Québec", in <u>L'homme et la nature</u>, sous la dir. de R.L. Emerson, W. Kinsley et W. Moser, Actes de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle, 1984, pp. 127-138; S. Courville, <u>op. cit.</u>; <u>Idem</u>, "Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique", <u>RHAF</u>, vol. 37, no 3, déc. 1983, pp. 417-429; L. Dechêne, <u>op. cit.</u>.

J. Yver, Essai de géographie coutumière. Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés, Paris, Sirey, 1966, 310 p.; E. Leroy Ladurie, op. cit.; P. Lamaison, "La diversité des modes de transmission: une géographie tenace", Études rurales, nos 110-111-112, avr.-déc. 1988, pp. 119-175.

européennes, celles notamment de Bourdieu, Claverie et Lamaison, font référence à des contextes caractérisés par un système clos et un espace plein<sup>7</sup>.

En Nouvelle-France, la Coutume de Paris, système égalitaire, régissait la transmission du patrimoine. Pour la société rurale québécoise, les mécanismes de transmission des biens fonciers fonctionnent d'autant plus facilement qu'il y a des espaces disponibles jusqu'au XIXe siècle. Les exclus du système de transmission pouvaient ainsi espérer s'établir. Analyser les pratiques d'héritage amène les historiens français et québécois à s'interroger sur les stratégies adoptées par les familles et la mobilité géographique des gens8. Plusieurs auteurs ont illustré les stratégies choisies par les familles dans un contexte de faible densité démographique. Ils ont montré comment à partir d'une seule terre, on pourvoyait à l'établissement de plusieurs enfants et comment le système d'héritage savait contourner les règles du droit9. Le but des coutumes successorales est d'empêcher un

<sup>7</sup> P. Bourdieu, <u>op. cit.</u>; E. Claverie et P. Lamaison, <u>L'impossible mariage</u>.

<u>Violence et parenté en Gévaudan XVII<sup>e</sup>, XXIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Coll. La Mémoire du temps, Paris, Hachette-Littérature, 1982, 361 p.</u>

M. Ségalen, op. cit.; P. Bourdieu, op. cit.; E. Claverie et P. Lamaison, op. cit.; J. Mathieu, F. Béland et al., op. cit.; G. Bouchard, "La reproduction familiale en terroirs neufs. Comparaison sur des données québécoises et françaises", <u>Annales ESC</u>, 48° année, no 2, mars-avril 1993, pp. 421-451.

G. Bouchard, "Les systèmes de transmission...", op. cit.; P. Bourdieu, op. cit.; E. Claverie et P. Lamaison, op. cit.; A. Collomp, La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Coll. Les Chemins de l'Histoire, Paris, PUF, 1983, 341 p.; B. Derouet, "Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime", Annales ESC, vol. 44, janv.-fév. 1989, no 1, pp. 172-206.

morcellement exagéré du lopin familial même dans des contextes de coutume égalitaire. Étudiant la région de Montréal au 17° siècle, Louise Dechêne a fait ressortir que la Coutume de Paris n'empêchait pas vraiment un père d'avantager un enfant (par dot, legs testamentaire ou donation entre vifs) et que des "motifs très pragmatiques" justifiaient la décision de diviser ou non. On trouve des indications semblables chez Pauline Desjardins, Jacques Mathieu, Louis Michel et Louis Lavallée<sup>10</sup>. Suite à une enquête sur 118 familles dans la seigneurie de l'Île Jésus, Sylvie Dépatie soutient que plus que le degré d'égalité ou d'inégalité, c'est l'état du patrimoine familial qui influence le mode de transmission et le sort de la génération suivante<sup>11</sup>.

Ce souci du maintien de l'intégrité du patrimoine se retrouve d'ailleurs dans les stratégies matrimoniales comme l'ont montré Jacques Mathieu et son équipe, Louis Lavallée, Louis Michel, Geneviève Postolec, Tiphaine Barthélemy de Saizieu, Pierre Bourdieu, Claverie et Lamaison, Alain Collomp et Martine Ségalen<sup>12</sup>. Certains auteurs dont Pierre

L. Dechêne, op. cit.; P. Desjardins, "La Coutume de Paris et la transmission des terres. Le rang de la Beauce à Calixa-Lavallée de 1720 à 1975", RHAF, vol. 34. no 3, déc. 1980, pp. 331-339; J. Mathieu, F. Béland et al., op. cit.; L. Michel, op. cit.; L. Lavallée, La Prairie en Nouvelle-France (1647-1760): étude d'histoire sociale, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 301 p.

<sup>11</sup> S. Dépatie, "La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 44, no 2, automne 1990, pp. 171-198.

J. Mathieu, C. Cyr et al., "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec 1700-1760", RHAF, vol. 35, no 1, juin 1981, pp. 3-32; Idem, Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle", in Évolution et éclatement..., op. cit., pp. 305-313; L. Lavallée, op. cit.; L. Michel, op. cit.; G. Postolec, "La reproduction sociale à Neuville au XVIII<sup>e</sup> siècle : l'apport foncier au mariage",

Bourdieu, Françoise Zonabend et Georges Augustins, ont analysé les rapports entre système d'alliance et type de dévolution des biens. Précurseur d'un nouveau terrain de recherche, Bourdieu fit une analyse subtile du mode de dévolution des biens et des stratégies matrimoniales Le thème de l'alliance a donné lieu à de nombreuses en Béarn. publications dont celle d'Augustins dans laquelle il affirmait que si l'on voulait éviter un morcellement foncier, il fallait, en l'absence de véritable marché foncier, recourir de manière quasiment inexorable, à des mariages entre voisins, souvent proches parents. Le champ matrimonial apparaît déterminé dans une certaine mesure par la parenté et par le patrimoine<sup>13</sup>. Il est aussi influencé par le contexte démographique de la paroisse, puis de la colonie. Dans une étude monographique d'un village bourguignon, Tina Jonas, Yvonne Verdier et Françoise Zonabend ont apporté le concept de "renchaînement d'alliance" qualifié par Gérard Bouchard de "sous-thème" se rapportant au thème de l'alliance14. Pour Martine Ségalen, dans les sociétés égalitaires, ce

Neuville à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle", in <u>Évolution et éclatement...</u>, <u>op. cit.</u>, pp. 315-323; P. Bourdieu, <u>op. cit.</u>; E. Claverie et P. Lamaison, <u>op. cit.</u>; A. Collomp, "Alliance et filiation en Haute-Provence au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>Annales ESC</u>, vol. 33, no 3, mai-juin 1977, pp. 445-477; M. Segalen, <u>op. cit.</u>.

P. Bourdieu, "Célibat et condition paysanne", Études rurales, nos 5-6, 1962, pp. 32-135; F. Zonabend, La mémoire longue. Temps et histoires au village, Paris, PUF, 1980, 314 p.; Idem, "Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes", Ethnologie française, vol. 11, no 4, 1981, pp. 311-317; G. Augustins, "Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune de Morbihan au XIX° siècle", Ethnologie française, vol. 11, no 4, 1981, pp. 319-328.

T. Jonas, Y. Verdier et F. Zonabend, "Parler famille", <u>L'Homme. Revue française d'anthropologie</u>, Tome X, juillet-sept. 1970, no 3, pp. 5-26; G. Bouchard, "Sur les structures et les stratégies de l'alliance dans le Québec rural (XVII°-XX° siècle). Plaidoyer pour un champ de recherche", <u>RHAF</u>, vol. 47, no 3, hiver 1994, pp. 349-375.

qui est préféré, c'est le renchaînement d'alliance au sein de la parentèle. Le mode de dévolution du patrimoine contribue à structurer le champ de la parenté et de l'alliance<sup>15</sup>. Très liées au système de transmission, les alliances matrimoniales font surtout circuler la gent féminine. La migration est un des rouages du système.

Des études menées en France insistent sur l'importance de la mobilité résidentielle. Elles montrent que les phénomènes de mobilité, les modalités de transmission du patrimoine et les phases du cycle familial sont étroitement imbriqués<sup>16</sup>. L'essaimage répond à des stratégies familiales visant à l'établissement des enfants en surnombre<sup>17</sup>. Les études sur la mobilité de la population dans l'espace québécois du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle ont changé l'image de l'agriculteur ancré au sol<sup>18</sup>. Pour Serge Courville, à côté du mythe de l'aventure

M. Ségalen, op. cit.; <u>Idem</u>, "Sous les feux croisés de l'histoire et de l'anthropologie : la famille en Europe", <u>RHAF</u>, vol. 39, no 2, automne 1985, pp. 163-184; <u>Idem</u>, "Parenté et alliance dans les sociétés paysannes", <u>Ethnologie française</u>, vol. 11, no 4, 1991, pp. 307-309.

M. Ségalen, "Cycle de la vie familiale et transmission du patrimoine en Bretagne, analyse d'un cas", <u>Ethnologie française</u>, VIII, 4, 1978, pp. 271-278; G. Augustins, <u>op. cit.</u>.

J. Mathieu, P. Therrien-Fortier et R. Lessard, "Mobilité et sédentarité: stratégies familiales en Nouvelle-France", <u>Recherches sociographiques</u>, XXVIII, 2-3, 1987, pp. 211-227; A. Greer, <u>op. cit.</u>; D. Gauvreau et M. Bourque, "Mouvements migratoires et familles : le peuplement du Saguenay avant 1911", <u>RHAF</u>, vol. 42, no 2, automne 1988, pp. 167-192.

G. Bouchard, "Sur la dynamique culturelle des régions de peuplement", Canadian Historical Review, LXVIII, 4, 1986, pp. 473-489; <u>Idem</u>, "L'histoire démographique et le problème des migrations. L'exemple de Laterrière", <u>Histoire sociale-Social History</u>, vol. III, 15, 1975, pp. 21-33; <u>Idem</u>, "La mobilité géographique comme stratégie de reproduction familiale en terroir neuf", SOREP, Université du Québec à Chicoutimi,

s'impose une autre facette du monde rural québécois aux XVIIe et XVIIIe siècles, fondée celle-là sur la mobilité de la sédentarité 19. La par colonisation familiale s'effectue la 1e reproduction développement de nouvelles aires de peuplement. Ce modèle est confirmé par quelques travaux dont ceux de Jacques Mathieu et son équipe, Serge De même, certaines études ont révélé Courville et Gérard Bouchard<sup>20</sup>. la force des réseaux de relation et des processus de cohésion sociale21. Le caractère familial de la migration ne se limite pas aux

Colloque de mai 1991, pp. 1-33; <u>Idem</u>, "Sur la reproduction familiale en milieu rural : systèmes ouverts et systèmes clos", <u>Recherches sociographiques</u>, Tome XXVIII, 2-3, 1987, pp. 229-251; S. Courville, "Espace...", <u>op. cit.</u>.

J. Mathieu et S. Courville, dir., <u>Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, Québec, Cahier du Célat, no 8, novembre 1987, 292 p.

Y. Beauregard, S. Goudreau, et al., "Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France", RHAF, vol. 39, no 3, 1986, pp. 391-405; J. Mathieu, P. Therrien-Fortier et R. Lessard, op. cit.; J. Mathieu et S. Courville, dir., op. cit.; J. Mathieu, F. Béland et al., "Peuplement...", op. cit.; G. Bouchard, "Les migrations de réallocation comme stratégie de reproduction familiale en territoire neuf", in Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, pp. 189-212; G. Bouchard et J. Larouche, "Paramètres sociaux de la reproduction familiale au Saguenay (1842-1911)", Sociologie et sociétés, vol. XIX, avril 1987, pp. 133-144.

F. Lebrun et N. Séguin, Sociétés villageoises et rapports villescampagnes au Québec et dans la France de l'Ouest. XVIIº-XXº
siècles. Actes du colloque franco-québécois de Québec (1985),
Trois-Rivières, Centre de recherche en études québécoises, 1987,
416 p.; Y. Beauregard, S. Goudreau et al., op. cit.; G. Bouchard
et J. Larouche, "Dynamique des populations locales : la formation
des paroisses rurales au Saguenay (1840-1911)", RHAF, vol. 41, no
3, hiver 1988, pp. 363-388; M. St-Hilaire, "Origines et destins
des familles pionnières d'une paroisse saguenayenne au XIXº
siècle", Cahiers de géographie du Québec, vol. 32, no 85, avril
1988, pp. 5-26; J. Mathieu, A. Laberge et al., "L'accaparement
foncier et la reproduction sociale dans la vallée du Saint-Laurent
au XVIIIº siècle", in Transmettre, Hériter, Succéder, pp. 121-133;
A. Laberge, Mobilité, établissement et enracinement en milieu

familles conjugales mais s'étend aussi aux familles élargies<sup>22</sup>. Décrire les réseaux d'alliance et de parenté, analyser les pratiques d'héritage et traiter la mobilité résidentielle, ce sont autant d'éléments qui permettent d'observer la reproduction familiale en milieu rural.

Depuis quelques années, dans le cadre de recherches menées des deux côtés de l'Atlantique, et tout particulièrement en France, les historiens du socio-économique et du culturel ont combiné l'approche ethnosociologique à leurs travaux. Joseph Goy et Gérard Bouchard affirment que l'interdisciplinarité sera fructueuse pour l'avancement

rural : le peuplement des seigneuries de la Grande Anse sous le Régime français, 1672-1752, Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987, 323 p.; G. Bouchard, "Reproduction familiale et effets multiplicateurs", in Histoire d'un génôme, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, pp. 213-252; R. Roy, G. Bouchard et M. Declos, "La première génération de Saguenayens : provenance, apparentement, enracinement", in Histoire d'un génôme, pp. 163-186; B. Craig, "L'étude des mouvements migratoires en Amérique du Nord : sources et méthodes", Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII°-XX° siècles, publié sous la direction d'Y. Landry, J.A. Dickinson, S. Pasleau et C. Desama, Beauport, MNH, 1995, pp. 21-31; J. Mathieu, P. Therrien et R. Lessard, op. cit.; A. Collomp, "Alliance et...", op. cit.; J. Mathieu, "Structures familiales et réseaux de relation comme facteur d'identité", Provence Historique, fascicule 142, 1985, pp. 413-422; S. Courville, "Espace...", op. cit..

D. Gauvreau, M. Guérin et M. Hamel, "De Charlevoix au Saguenay: mesure et caractéristiques du mouvement migratoire avant 1911", in <u>Histoire d'un génôme</u>, pp. 145-159; M. Hamel, "De Charlevoix au Saguenay: caractéristiques des familles émigrantes au XIX° siècle", <u>RHAF</u>, vol. 47, no l, été 1993, pp. 5-25; J. Mathieu, F. Béland et al., <u>op. cit.</u>; J. Mathieu et S. Courville, <u>op. cit.</u>; A. Laberge, "Une perspective régionale de l'évolution des migrations dans la vallée du Saint-Laurent: la Côte-du-Sud (1670-1850)", <u>Les chemins...</u>, <u>op. cit.</u>, pp. 91-98.

des connaissances sur le passé rural québécois<sup>23</sup>. Dans la foulée de ces travaux, cette recherche apporte une petite contribution à l'étude des questions successorales.

#### **SOURCES ET MÉTHODOLOGIE**

Afin de mener à bien l'analyse longitudinale du profil des bénéficiaires et des exclus du système de transmission du patrimoine ainsi que le destin migratoire de chaque membre des familles, deux corpus de données ont été constitués et exploités. Le premier, reposant principalement sur les actes notariés, est formé d'un échantillon de dix-huit terres de l'Île d'Orléans. Le second, établi à partir du registre de la population du Québec ancien mis sur pied par le PRDH<sup>24</sup>, est la reconstitution des familles des propriétaires de l'échantillon.

Le livre, <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u> de Léon Roy a servi de point de départ pour localiser mes dix-huit terres<sup>25</sup>. Je les ai donc choisies, au hasard dans les cinq paroisses de l'île<sup>26</sup> (carte II). Au

J. Goy, "Quinze ans après : La reproduction familiale vue du côté québécois", in <u>Transmettre</u>, <u>Hériter</u>, <u>Succéder</u>, pp. 5-13; G. Bouchard, "Sur les structures...", <u>op. cit.</u>

Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal.

<sup>25</sup> L. Roy, <u>Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725</u>, Éd. revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Bergeron, 1978, 493 p.

L'Île d'Orléans comptait 5 paroisses pendant tout le Régime français soit Sainte-Famille érigée en 1666, Saint-Pierre, Saint-François et Saint-Laurent en 1679 et Saint-Jean en 1680. In P. Bélanger et Y. Landry, <u>Inventaire des registres paroissiaux</u>

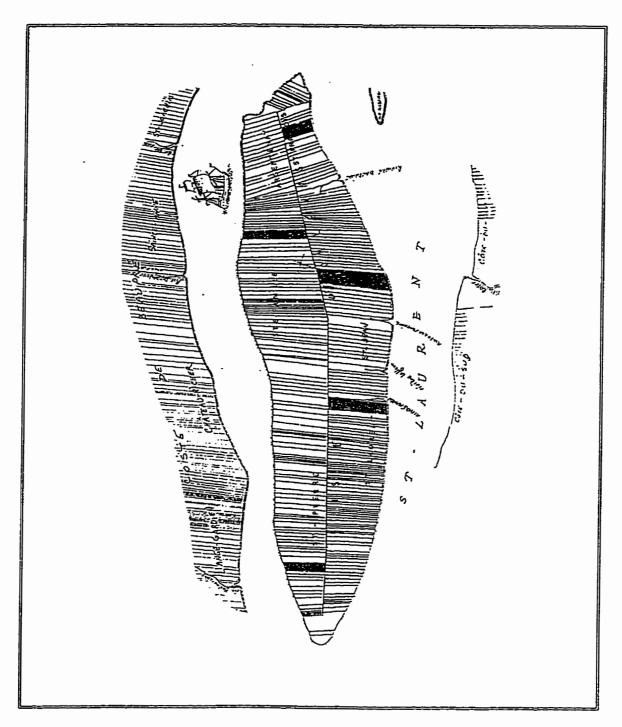
total, cet échantillon rejoint environ six pour cent de toutes les terres orléanaises27. L'observation de ces terres s'est faite depuis leur concession jusqu'en 1760 environ. À partir des minutes notariales, des recensements nominatifs du XVIIe siècle, de l'aveu et dénombrement de 1725 et des cartes de Villeneuve et Catalogne (1689 et 1709), Léon Roy avait suivi les mutations affectant chaque parcelle depuis les débuts du peuplement jusqu'à 1725 environ (Annexe I). Il a fallu, au départ, vérifier et rectifier si besoin est, le travail de Léon Roy et compléter par la suite les 35 dernières années du Régime français. Afin de repérer les actes notariés pertinents, l'inventaire analytique des minutes notariales du Québec ancien, réalisé par la Société Archiv-Histo (Annexe II), la collection des <u>Inventaires des greffes des notaires du</u> Régime français, Inventaires des testaments, donations et inventaires après décès du Régime français et Inventaires des contrats de mariage du Régime français, m'ont été d'une grande utilité<sup>28</sup>. Malheureusement. certains minutiers ont été détruits ou ont disparu en partie. Les

catholiques du Québec 1621-1876, Montréal, PUM, 1990, p. 331.

<sup>27</sup> Il faut préciser que cette recherche comprend beaucoup plus de terres étudiées que les dix-huit ciblées puisque propriétaires et enfants détenaient d'autres terres.

La banque de données <u>Parchemin</u> offre la possibilité d'être interrogée à l'aide de terminaux d'ordinateurs (Annexe II). P.-G. Roy et A. Roy, <u>Inventaire des greffes des notaires du Régime français</u>, 26 vol., Québec, 1942-1975; P. Gilbert-Léveillée, <u>Inventaire des greffes des notaires : Imbert, Latour, Lepailleur, Panet</u>, vol. 1, Québec, 1985, 400 p.; <u>Idem, Inventaire des greffes de notaires : Boisseau, Dulaurent</u>, vol. 2, Québec, 1986, 396 p.; S. Tremblay, <u>Répertoire des greffes des notaires : Barbel, Catrin, Duprac</u>, vol. 3, Québec, 1988, 479 p.; P.-G. Roy, <u>Inventaire des testaments</u>, donations et inventaires après décès du <u>Régime français</u>, 3 vol., Québec, [s.éd.], 1941; <u>Idem</u>, <u>Inventaires des contrats de mariage du Régime français</u>, 6 vol., Québec, [s.éd.], 1937-1938.

Carte II : Localisation de l'échantillon de terres



Source : carte modifiée de Gédéon de Catalogne, 1709

inventaires après décès et les insinuations à la Prévôté ont comblé les lacunes de la documentation<sup>29</sup>.

Dans un deuxième temps, j'ai identifié les cellules familiales de l'échantillon de terres. L'adjonction aux minutes notariales des fiches de familles reconstituées a permis la connaissance du cycle de la vie familiale ("à quel moment" se fait la transmission ?) et l'observation du destin migratoire des enfants de chaque ménage. Ces fiches découlent des informations recueillies dans les registres paroissiaux, recensements nominatifs et divers documents (Annexes III et IV). familles reconstituées par ordinateur ont permis d'observer la reproduction familiale d'une génération à l'autre. J'ai pu ainsi connaître l'histoire de chaque famille avec sa trame démographique, ses itinéraires géographiques et le destin de ses enfants. De plus, la reconstitution de chaque famille impliquée jointe aux dictionnaires généalogiques de Jetté et Tanguay et au répertoire des mariages de l'Île d'Orléans30 m'ont fourni un complément d'informations me permettant de

L'inventaire après décès contient le détail des papiers notariés trouvés chez le défunt. La Prévôté était chargée de l'enregistrement de divers actes. Afin de prévenir la fraude, la plupart des donations ou contrats de mariage portant donation étaient inscrits dans le registre des insinuations. Outre qu'on possède les insinuations, par la Prévôté, de nombreux actes du notaire Louis Pichet, on a retrouvé les expéditions d'un grand nombre d'autres parmi les papiers des habitants de l'Île d'Orléans. On peut consulter ces minutes aux archives (ANQQ).

R. Jetté, <u>Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730</u>, Montréal, PUM, 1983, XX-1180 p.; C. Tanguay, <u>Dictionnaire généalogique des familles canadiennes</u>, 7 vol., Montréal, Éd. Elysée, 1975; R. Bureau, J. Dumas et G.-R. Tessier, <u>Le répertoire des mariages de l'Île d'Orléans (1666-1963)</u>, Éd. revue et corrigée (1666-1984) par Sylvie Tremblay et J.-Albert Turgeon, Québec, Société de généalogie de Québec, 1985, 518 p.

connaître les liens de parenté et l'ordre dans la famille (aîné, puîné ou autre) de chacune des personnes au sein des familles étudiées.

Pour cerner précisément la transmission du patrimoine foncier, je me suis attardée aux contrats notariés dans lesquels, il y avait une mention explicite et où était décrite une des terres de l'Île d'Orléans retenue pour l'étude. C'est-à-dire que j'ai pu ainsi découvrir ses dimensions, sa localisation et souvent son mode d'acquisition. reconstitution des familles, pour sa part, a permis de retracer l'histoire des familles depuis le mariage des parents en passant par la naissance, le mariage et le décès des enfants, jusqu'à la dissolution du couple et du remariage s'il y a lieu. Les lieux de naissance des enfants et ceux de sépulture des enfants restés célibataires et des parents ont permis d'étudier la mobilité géographique. notariés accessoires et complémentaires (achat, vente, mise à bail, obligation, marché, compte de tutelle, partage) ont comblé, quant à eux, les vides spatiaux et temporels qui s'étendent entre le mariage et le Afin de suivre le destin patrimonial et décès du groupe-cible. migratoire des familles, il a fallu ordonner chronologiquement tous les documents. Dans un dernier temps, j'ai fait l'analyse quantitative de toutes les données que j'avais préalablement réunies sur une grille pour chaque famille à une période prédéterminée.

La durée plus que séculaire du Régime français convient très bien à l'étude de la transmission du patrimoine et au cycle de la vie

familiale. Si l'on se réfère à Bernard Derouet, le développement d'un cycle consiste en:

une montée progressive de la dimension de l'exploitation depuis la formation du ménage jusqu'au dixième, quinzième ou vingtième anniversaire de mariage; après quoi, il y a souvent une période de stabilisation de dix à quinze ans, et enfin dans bien des cas, une forte diminution de l'exploitation à la fin de la vie du ménage. 31

À partir de cette constatation, j'ai donc employé la périodisation suivante: première période, plus ou moins 1655-1695/deuxième période, plus ou moins 1695-1735/troisième période, plus ou moins 1735-1760. Le "plus ou moins" est bien entendu nécessaire puisque tous les propriétaires n'ont pas acquis, cédé ou légué leur terre au même moment. Chacune des périodes s'échelonne sur 35 années environ. La période couverte débute avec la première concession de terre à l'île en 1655 et se termine en 1760 avec la fin du Régime français.

Il est important, maintenant, avant d'entreprendre cette étude d'apporter certaines clarifications terminologiques. Pour désigner les terres, j'ai utilisé les numéros employés par Léon Roy dans son relevé des terres de l'Île d'Orléans. La lettre majuscule qui précède le numéro de la terre représente la paroisse.

F : Sainte-Famille FRn: Saint-François Nord

<sup>31</sup> B. Derouet, "Famille, ménage paysan et mobilité de la terre et des personnes en Thimerais au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>Études rurales</u>, no 86, avr.-juin 1982, p. 54.

FRs: Saint-François Sud

J : Saint-Jean
L : Saint-Laurent
P : Saint-Pierre

Certaines terres ont été divisées en deux tranches au cours des trois périodes. Dans ces cas, les lettres a et b suivent le numéro. Cette terminologie permet d'alléger le texte.

En suivant cet échantillon de terres et de familles, j'ai pu étudier sur trois générations les comportements vís-à-vis de l'alliance, de la transmission du patrimoine et de la mobilité résidentielle. J'ai ainsi organisé cette recherche, dans un premier temps autour des stratégies foncières et matrimoniales utilisées par les familles afin de sauvegarder ou d'agrandir le patrimoine foncier. Ensuite, dans un second temps, j'ai essayé de découvrir comment s'opérait la transmission du patrimoine, à quel moment du cycle de la vie familiale se faisait le partage ou la donation et quels étaient les bénéficiaires et les exclus du système de transmission ? Dans un dernier chapitre, j'ai suivi dans leurs migrations, chacun des membres des familles étudiées afin de vérifier dans quelle mesure les migrations se sont effectuées en fonction de solidarités familiales.

#### CHAPITRE I

# LES STRATÉGIES D'ACCUMULATION ET DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

L'accumulation est dictée non par un esprit capitaliste mais par une éthique familiale: celle qui pousse l'honnête père de famille à s'inquiéter et à se mettre en devoir d'établir convenablement ses enfants.<sup>1</sup>

Au début du Régime français, les habitants de l'Île d'Orléans pouvaient compter sur un bassin de terres non concédées pour pourvoir à l'établissement de leurs enfants. Au fur et à mesure que les concessions se raréfient, comment un père de famille envisage-t-il d'établir ses enfants? J'ai constaté tout au long de cette recherche la pléthore de transactions foncières effectuées par les propriétaires de l'échantillon. De plus, les fiches de familles regorgeaient d'affiliations entre les groupes familiaux étudiées. Ceci m'a amenée à m'interroger sur le pourquoi de ce phénomène. Avant de laisser partir leurs enfants de l'île, certains habitants ont plutôt tenté d'en établir le plus possible près d'eux. Le système égalitaire ouvrait la porte à un éventail de stratégies. Dans ce chapitre, je tenterai de démontrer

G. Bouchard, "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle", <u>Histoire sociale - Social History</u>, vol. XVI, no 31, mai 1983, p. 39

les stratégies foncières et matrimoniales utilisées par les familles afin d'agrandir et/ou de sauvegarder le patrimoine foncier.

#### A) LES STRATÉGIES FONCIÈRES

Le patrimoine comprend habituellement deux parties: "le vieux bien ou terre paternelle et les ajouts ou acquis"<sup>2</sup>. À un noyau central peuvent s'ajouter plusieurs terres obtenues par diverses transactions. Ces opérations d'expansion s'effectuent tout au long de la vie active du père ou de la mère. C'est par le jeu des échanges, des achats, des concessions et des ventes que le patrimoine s'est substantiellement accru et les habitants de l'île n'ont pas procédé autrement.

Pour l'analyse des stratégies foncières, j'ai repéré tous les actes notariés concernant chacun des propriétaires étudiés et suivi le mouvement de leurs terres de même que l'accroissement de leurs avoirs fonciers. Que ce soit par concession, achat, vente, échange ou la mise à bail, l'habitant de l'île tente d'acquérir de nouvelles terres, d'agrandir son exploitation ou de le sauvegarder.

<sup>2 &</sup>lt;u>Ibid.</u>, p. 43.

#### a) L'aliénation des biens

Grâce à l'acte de concession, j'obtiens les détails nécessaires pour situer la terre et les conditions des cens et des rentes. Le seigneur oblige ceux à qui il octroyait des terres à y résider et à les cultiver.

Le censitaire, qui ne désire pas demeurer sur sa concession, peut arrenter une partie ou l'entier³, ce qu'ont fait certains propriétaires qui en ont profité pour se faire concéder une autre terre et ainsi, augmenter leurs avoirs fonciers. Tel, Jean Pelletier dit Legobloteur, héritier de la concession paternelle située à Beauport et contenant quatre arpents, il se fait concéder, en 1663, la terre 53 en la paroisse St-Pierre de l'Île d'Orléans. Moins de deux ans plus tard, il arrente deux arpents de sa terre beauportoise à Guillaume Lizot. En 1667, Pelletier vend pour 75 livres sa terre de St-Pierre "avec toutes ses circonstances et dependances qui consistent en une petite maison et grange ou hangar" à Jean Langlois dit Boisverdun, son beau-frère. Il s'installe à Beauport jusqu'en 1675. En 1675 et 1676, Pelletier vend sa terre de Beauport à Charles Cadieu pour la "rondelette somme" de 1 230

<sup>&</sup>quot;L'habitant qui devient censitaire dans une seigneurie prend une terre à rentes: c'est l'arrentement d'une terre; or le censitaire peut à son tour arrenter une partie ou le tout de sa terre." in M. Trudel, Le terrier du Saint-Laurent en 1663, Ottawa, Ed. de l'Université d'Ottawa, 1973, p.1. "Le sous-arrentement consiste, pour le titulaire d'une censive, à ne pas l'occuper lui-même, mais à la reconcéder à rente seulement puisque le seigneur, seul, a le pouvoir d'imposer le cens." in S. Courville, L'habitant canadien et le système seigneurial 1627-1854, thèse de doctorat, Montréal, mai 1979, p. 231.

livres. On le retrouve ensuite à l'Île-aux-Oies puis à la Grande-Anse. Ses enfants le suivent et s'établissent aux alentours. En quittant les vieilles seigneuries de Beauport et de l'Île d'Orléans, Pelletier père sait qu'il trouvera une abondance de terres non concédées dans les seigneuries nouvellement ouvertes en bordure du fleuve. Un seul de ses enfants revient à l'île, en 1682; il s'agit de son fils René qui rachète pour 800 livres tournois la terre de Saint-Pierre de son oncle et parrain Jean Langlois dit St-Jean "sur laquelle est bâtie une maison sur la grève et en haut dans les terres labourables une autre maison de pierre [...] avec une grange et quelques petits logements servant d'étable". Toutes les transactions, effectuées par Jean Pelletier dit Legobloteur, lui rapportent une somme appréciable qui lui permet d'accroître l'avoir familial.

ANQQ, Paul Vachon, 26 décembre 1663, concession à Jean Pelletier; Paul Vachon, 14 novembre 1665, concession à Guillaume Lizot par honorable homme Jean Pelletier; ANQQ, Paul Vachon, 28 décembre 1667, vente de Jean Pelletier à Jean Langlois, sieur Boisverdun; ANQQ, Paul Vachon, 8 février 1675 et 15 février 1676, vente de Jean Pelletier à Charles Cadieu, sieur de Courville.

ANQQ, Paul Vachon, 15 février 1676 et ANQQ, Gilles Rageot, 21 novembre 1676, il est dit que Jean Pelletier demeure à l'île-aux-Oies. ANQQ, Gilles Rageot, 30 octobre 1688, il est dit que Jean Pelletier habite à la Grande-Anse.

ANQQ, Étienne Janneau, 12 janvier 1704, il est dit que Charles, Jean [Baptiste] et Noël Pelletier demeurent dans la seigneurie des Aulnes. Le 5 mars 1723, on retrouve Jean [Baptiste], les héritiers de Noël Pelletier, André Mignier et les héritiers de Guillaume Lizot, les époux respectifs de Marie-Charlotte et Anne Pelletier, dans les aveux et dénombrements du fief vulgairement nommé de la Pocatière. J. Mathieu, A. Laberge et al., L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745, Sillery, Septentrion, 1991, p. 13.

<sup>7</sup> ANQQ, Michel Fillion, 6 février 1682, vente de Jean Langlois dit St-Jean à René Pelletier. Cette terre est la P53.

De même, Jean Langlois dit Boisverdun, maître charpentier de marine, propriétaire de quatre terres: trois à Saint-Pierre<sup>8</sup> et une à Saint-Laurent<sup>9</sup>, arrente un arpent et demi de sa terre de Saint-Laurent à Clément Ruel le 30 juillet 1683<sup>10</sup>. À son décès, sa veuve, Charlotte Bélanger reconcède l'arpent et demi à Clément Ruel et un demi-arpent à François Noël<sup>11</sup>. Le 25 août 1725, les aveux et dénombrements mentionnent Pierre Langlois, fils de Jean Langlois dit Boisverdun, comme propriétaire des terres possédées auparavant par son père soit sept arpents ou 70 perches de front et de profondeur "jusqu'au milieu de ladite île"<sup>12</sup>. Jean Langlois dit Boisverdun a amassé plusieurs propriétés dont trois juxtaposées ce qui a permis à son fils, Pierre,

<sup>8</sup> ANQQ, Claude Auber, 24 août 1665, contrat de mariage et de donation en faveur de Jean Langlois dit Boisverdun et Charlotte-Françoise Bellanger par Noël Langlois, père; ANQQ, Pierre Duquet, 13 juillet 1666, accord entre Noël Langlois, père et Jean Langlois dit Boisverdun. Ces terres sont P51, P52 et P50.

Acte non retrouvé, entre 1669 et 1671, échange entre Marin Gervais et Jean Langlois dit Boisverdun, mais mentionné dans un contrat de François Genaple, ANQQ, 24 février 1691, dans lequel il est dit: "que son défunt mari [Boisverdun] et elle [Bellanger] auraient acquis de Marin Gervais dit le Charbonnier, une concession en ladite île [...] de 3 arpents de front traversant ladite île d'un côté à l'autre du fleuve"; ANQQ, Pierre Duquet, 7 mars 1683, reconcession des Dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu et Jean Langois dit Boisverdun. Cette terre est L53.

<sup>10</sup> ANQQ, Pierre Duquet, 30 juillet 1683, concession de Jean Langlois dit Boisverdun à Clément Ruel. Cette terre est la L53.

ANQQ, François Genaple, 24 février 1691, re-concession de "honnête femme" Charlotte Bélanger à Clément Ruel et le 12 mars 1693, concession de Thomas Rousseau et "honnête femme" Charlotte Bellanger, son épouse à François Noël.

J. Mathieu, op. cit., pp. 76 et 70. Les aveux et dénombrements décrivent chaque unité cadastrale de chaque seigneurie et le nom du propriétaire. Ces terres sont 1402 (P50), 1403 (P51, 52) et 1539 (L53).

d'établir quatre de ses 12 garçons. Une famille nombreuse amène le père de famille à élargir ses avoirs fonciers. En juillet 1733, ayant encore à la maison dix garçons dont quatre âgés de 18 ans et plus, Pierre Langlois acquiert une terre et concession dans la seigneurie de la Rivière-du-Sud<sup>13</sup> située en face de l'île. Un mois plus tard, il se fait concéder une terre qui joint la précédente<sup>14</sup>. Ces nouvelles acquisitions sont probablement faites dans le but d'établir éventuellement ses garçons.

À la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les terres de l'île étant toutes concédées<sup>15</sup>, certains insulaires se tournent vers de nouvelles zones de colonisation situées à l'extérieur de l'île. C'est le cas de René Lepage, fils de Germain, déjà propriétaire d'une terre à Saint-François, de quatre arpents de front sur laquelle se trouvent "une maison manable, grange et estable"<sup>16</sup>. Il se voit concéder le fief et seigneurie de Sainte-Claire en 1693<sup>17</sup>. L'année suivante, il échange une terre de

<sup>13</sup> ANQQ, Abel Michon, 19 juillet 1733, cession de Jean-Baptiste Vallière à Pierre Langlois.

<sup>14</sup> ANQQ, Abel Michon, 4 août 1733, concession de Sieur Louis Couillard, seigneur de la Rivière-du-Sud à Pierre Langlois.

Raymond Gariépy, <u>Les seigneuries de Beaupré et de l'Île d'Orléans</u>, Cahiers d'histoire no 27, Québec, La société historique de éQuébec, 1974, pp. 45-50; Léon Roy, <u>Les terres de l'Île d'Orléans 1650/1725</u>, Montréal, Éd. revue et augmentée par Raymond Gariépy, Bergeron et fils, 1978.

ANQQ, Étienne Jacob, 10 juin 1686, contrat de mariage incluant une donation entre René Lepage et Germain Lepage d'une terre située en la paroisse St-François. Cette terre est la FR27.

P.G. Roy, <u>Inventaire des concessions en fief et seigneurie</u>, <u>fois et hommages et aveux et dénombrements</u>, conservés aux Archives de la province de Québec, tome IV, Beauceville, L'Éclaireur, 1927-

l'île pour le fief et seigneurie de Rimouski, "contenant deux lieues de front sur ledit fleuve sur deux lieues de profondeur" 18. En 1703, l'acquisition d'une autre terre et concession à la Rivière de Mitis d'une lieue de large sur le fleuve St-Laurent sur une lieue de profondeur dans les terres 18, consacre Lepage comme un grand propriétaire terrien. De plus, dans un acte notarié en date du 17 mars 1711, René Lepage est toujours mentionné comme étant le voisin immédiat de la terre de feu Pierre Labé à Saint-François, Île d'Orléans 20. Grâce à ces acquisitions, Lepage, père d'une famille de 16 enfants dont sept garçons vivants, peut espérer pouvoir les établir.

Un propriétaire peut vouloir agrandir sa concession initiale en achetant une ou des terres contiguës. Les démarches alors sont souvent indirectes. Ainsi Gabriel Hervet, détenteur d'une terre à Saint-Jean<sup>21</sup>, acquiert le 15 mars 1669 la terre de François Marandeau située

<sup>1929,</sup> p. 74. La seigneurie de Sainte-Claire est située au sud de Montmagny et de Cap Saint-Ignace.

ANQQ, Louis Chambalon, 18 juillet 1694, échange entre Augustin Rouer sieur de la Cardonnière et René Lepage, sieur de Sainte-Claire; P.G. Roy, op. cit., tome IV, pp. 26-27. Cette terre est la FR27.

ANQQ, Louis Chambalon, 25 août 1703, vente de Constance-Françoise Juchereau, comtesse de St-Laurent, veuve du sieur François Viennay-Pachot à René Lepage, seigneur de Ste-Claire et Rimouski. La seigneurie Rivière-Métis ou Pachot se trouve dans la région de Mont-Joli aujourd'hui. Une lieue équivaut à 4,9 kilomètres.

<sup>20</sup> ANQQ, Florent de Lacetière, 17 mars 1711, vente d'une part de terre de Jean-Baptiste Deblois à Jacques Labé. Cette terre est la FR7 sud.

<sup>21</sup> Gabriel Hervet est mentionné comme étant le tenant au sud-est de la terre J33 concédée à Jean Jouanne dans un acte notarié dressé par Paul Vachon, ANQQ, le 22 juin 1667. Cette terre est la J32.

non loin de sa concession. Cinq mois plus tard, il l'échange contre une terre attenante à la sienne<sup>22</sup>. Dans ce cas-ci, quelques mois ont suffi à Gabriel Hervet pour agrandir sa terre initiale. D'autres, par contre, prendront plusieurs années avant de réussir à obtenir une terre jouxtant L'objectif visé par l'agrandissement de l'exploitation la leur. paternelle est de diminuer le morcellement du patrimoine foncier lors de sa transmission aux enfants. Souvent, la passation de plusieurs contrats notariés est nécessaire pour parvenir à cette fin. Tel Jean propriétaire d'une à Sainte-Famille, Prémont. terre qui fait successivement une série d'achats et de ventes de terres pour finalement réussir, grâce à la complicité de son fils aîné, Jean-Baptiste, à devenir propriétaire de trois arpents de front juxtaposés aux siens<sup>23</sup>. À son décès en décembre 1698, cinq enfants lui survivent dont deux garçons24 qui peuvent s'installer sur l'exploitation paternelle. voit ici jusqu'à quel point l'expansion du patrimoine est commandée non

<sup>22</sup> Ces deux transactions sont citées dans: ANQQ, Paul Vachon, le 25 août 1669, échange entre Martin Poisson et Gabriel Hervet. Ces terres sont la J29 et la J31.

ANQQ, Paul Vachon, 10 novembre 1660, concession de Charles de Lauzon-Charny à Jean Primont; 24 janvier 1676, vente de François Daneau à sieur Jean Primont; 27 février 1681, vente de Jean Primont à Jacques Billaudeau; 28 février 1681, vente de sieur Jean Jouanne à sieur Jean Prémont; ANQQ, Gilles Rageot, 18 août 1688, vente de Jacques Genest dit Labarre à Jean Prémont; ANQQ, Louis Chambalon, 22 janvier 1694, vente de Jean Primont à Charles Campagna; ANQQ, Charles Rageot de St-Luc, 25 septembre 1697, vente de Simon Rocheron à Jean Prémont, fils; 25 avril 1698, déclaration de Jean Prémont, fils. Prémont est propriétaire de la F42.

<sup>24</sup> R. Jetté, <u>Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines à 1730</u>, Montréal, PUM, 1983, p. 944.

pas par un esprit capitaliste d'accumulation mais plutôt par un objectif de transmission en faveur des enfants<sup>25</sup>.

D'autres habitants se sentant à l'étroit sur l'île vont la quitter, liquider leurs biens et aller acquérir ailleurs une exploitation plus grande. C'est le cas de Jean Gagnon, fils de Robert, natif de l'île, qui avait acheté pour 1 000 livres une terre à Sainte-Famille<sup>26</sup> voisine de celle de son père<sup>27</sup> et qui s'en départit par la suite pour payer les deux terres sur lesquelles il s'établit à la Rivière-Ouelle, face à l'Île aux Coudres sur la rive sud. La terre de l'île n'avait qu'un arpent et demi de front, alors que celles de la Rivière-Ouelle en avaient quatre. Gagnon augmente ainsi son capital foncier<sup>28</sup>.

L'accaparement du sol peut se faire aussi par échange de lots, situés dans l'île ou à l'extérieur. Les stratégies élaborées peuvent varier selon la disponibilité et la valeur des terres, celles moins bien exploitées ayant un prix moindre. Entre 1667 et 1704, une terre située à Saint-Jean a connu cinq tenanciers ou fermiers qui avaient déjà une

G. Bouchard, "Saturation de l'espace agraire et changement social au Saguenay", <u>Recherches sociographiques</u>, XXXI, 2, 1990, p. 219.

<sup>26</sup> ANQQ, François Genaple, 29 mars 1691, vente de Claude Landry à Jean Gagnon. Cette terre est la F17b.

<sup>27</sup> ANQQ, François Badeau, 2 avril 1656, concession de Charles Lauzon, chevalier de Charny à Robert Gagnon. Cette terre est la F18.

ANQQ, Louis Chambalon, 18 avril 1696 et 1er mars 1697, ventes de Pierre Dancosse à Jean Gagnon de deux terres de 2 arpents de front chacune; ANQQ, François Genaple, 9 juillet 1697, vente de Jean Gagnon à Nicolas Drouin.

autre terre dans l'île et y habitaient<sup>23</sup>. En 1704, Claude Guyon échange cette terre de trois arpents de front contre une part de terre à Ste-Famille, contenant trois perches et 15 pieds de front. La veille de cette transaction, Guyon avait acheté cinq autres parts de cette terre sise à Sainte-Famille<sup>30</sup>. L'explication retenue est que la terre de Ste-Famille, située dans la paroisse la plus ancienne de l'île<sup>31</sup>, avait atteint un niveau de défrichement plus avancé qu'à St-Jean. Le recensement de 1681 indiquait que la terre de Ste-Famille avait déjà 30 arpents en valeur. L'aveu et dénombrement de 1725 montrait qu'elle avait 60 arpents de terre labourable tandis que celle de Saint-Jean n'en avait que 40<sup>32</sup>. De plus, l'habitant de l'île a toujours tiré profit des plantes fourragères qui abondent dans les praîries naturelles du

ANQQ, Paul Vachon, 22 juin 1667, concession de Mgr de Laval à Jean Jouanne; ANQS, Pierre Duquet, 8 octobre 1674, bail à ferme de Jean Jouanne à Pierre Rondeau habitant de St-Jean; ANQQ, Paul Vachon, 28 février 1681, vente du sieur Jean Jouanne habitant en la paroisse St-Paul [St-Laurent] au sieur Jean Prémont habitant de la paroisse Ste-Famille; ANQQ, Louis Chambalon, 22 janvier 1694, vente de Jean Primont, demeurant paroisse Ste-Famille à Charles Campagna habitant de la paroisse St-François de Salles; 16 juin 1704, vente de Charles Campagna demeurant paroisse St-François à Claude Guion, demeurant paroisse Ste-Famille. Cette terre est la J33.

ANQQ, Étienne Jacob, 27 juin 1704, échange d'une terre de Claude Guyon et d'une part de terre de Joseph Pépin dit Lachance, héritier de défunt Antoine Pépin dit Lachance et le 26 juin 1704, vente de 5 parts de terre des héritiers d'Antoine Pépin dit Lachance à Claude Guion. Cette terre est la F28b.

L'arrière-fief Charny-Lirec, situé dans la paroisse Ste-Famille, voit ses premières terres concédées en 1655 tandis que du côté du sud de l'île, la première concession connue remonte en 1665 in M. Trudel, op. cit., pp. 58-86.

<sup>32</sup> L. Roy, <u>op. cit.</u>, p. 107; J. Mathieu et A. Laberge, <u>op. cit.</u> p. 74 et p. 77.

Saint-Laurent. Il en nourrit son bétail car les terres arables sont presque toutes réservées à la culture des céréales. On trouve ces prairies naturelles principalement à Saint-Pierre, Sainte-Famille et Saint-François Nord, rien sur la rive sud en général et à Saint-Jean en particulier<sup>33</sup>. Comme le souligne Céline Cyr dans une étude sur la seigneurie de Beaumont, "le rendement de la terre détermine, d'une certaine façon, la qualité de vie et le niveau de fortune"<sup>34</sup>.

Pour certains, la terre prend valeur de patrimoine et ils n'hésitent pas à en échanger une, ayant une superficie plus grande mais située à l'extérieur de l'île, pour une part de la terre paternelle. À titre d'exemple, depuis plus d'une décennie, Gabriel Feuilleteau exploitait deux terres, totalisant six arpents quatre perches à la Durantaye<sup>35</sup>. Suite au décès de ses parents, il procède au remembrement du lot paternel par échanges et achats avec ses frères et soeurs<sup>36</sup>. Pareillement, Pierre Labé troque avec son frère Charles, un arpent de terre de front restant de quatre arpents situé au Port Joly au second

R.-L. Séguin, "La récolte du jonc de cajeu et de la rouche à l'Île d'Orléans et à l'Île aux Oies", <u>Revue d'ethnologie du Québec</u>, vol. 1, no 2, Montréal, Leméac, 1975, pp. 7-19.

<sup>34</sup> C. Cyr, "La formation d'une communauté rurale en Nouvelle France: Beaumont 1672-1740", in <u>Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. de Jacques Mathieu et Serge Courville, Cahiers du Celat, no 8, novembre 1987, p. 274.

ANQQ, Louis Chambalon, 28 octobre 1698, concession d'Olivier Morel de la Durantaye à Gabriel Feuilleteau et le 20 juin 1701, vente de Jean Guillemet à Gabriel Feuilleteau d'une terre sise et située en ladite seigneurie de la Durantaye.

<sup>36</sup> ANQQ, René Gaschet, 21 novembre 1711, échange entre Gabriel Feuilleteau et Nicolas Feuilleteau et le 16 novembre 1712, échange entre Gabriel Feuilleteau et Pierre Feuilleteau.

rang pour une part de deux perches et demie de la terre ancestrale à l'Île d'Orléans<sup>37</sup>. Étant situées dans une vieille zone de colonisation, les terres de l'Île d'Orléans sont fort prisées.

Tableau I:	L'accumulation de terres par les propriétaires
	L'accumulation de terres par les proprietaires
	de l'échantillon pour chacune des périodes
	de l'echantillon bour chacune des benodes

Période I - 1655-	1695	]		
Тетге е́сһ.	N. de prop.	N. de prop. en plus de la te	possédant une c erre échantillon	née
située à		(ILE)	(EXT.)	Total_
(P) (F) (F) (J) (L)	8 5 6 9 8	4 3 3 6 2	3 2 0 1 0	7 5 3 7 2
Total	36	18	66	24

Période II – 1695	-1735			
Terre éch.	N. de prop.	N. de prop. en plus de	possédant une c e la terre échant	
située à		(ILE)	(EXT.)	Total
(P) (F) (FR) (J) (L)	4 7 5 10 4	1 4 2 6 1	2 2 2 4 1	3 6 4 10 2
Total	30	14	11	25

Période III – 173	5-1760	]		
Terre éch.	N. de prop.	N. de prop. possédant une ou des terres en plus de la terre échantillonnée		
située à		(ILE)	(EXT.)	Total
(P) (F)	5	0	1 2	2
(FR)	6	3	1	4
(1) (1)	11		U 0	1
(2)			J	J
Total	33	5	4	9

(P) St-Pierre, (F) Ste-Famille, (FR) St-François Sud, (J) St-Jean, (L) St-Laurent, (EXT.) Extérieur de l'Île d'Orléans.

Source: L. Roy, <u>Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725</u> et les actes notariés concernant les propriétaires.

<sup>37</sup> ANQQ, Joseph Fortier, 24 juin 1747, échange de Charles Labé et Pierre Labé. Le fief Port-Joly, Saint-Jean-Port-Joli aujourd'hui, est situé à quelques kilomètres de la ville de Montmagny.

La terre est un actif important pour la famille. Par conséquent, les dispositions prises par l'habitant font partie d'une stratégie familiale pour en acquérir de plus en plus. Le tableau l'indique que durant la première période, la moitié des propriétaires de l'échantillon possèdent une ou des terres à l'Île d'Orléans en plus de la terre étudiée. Le fait de posséder plusieurs terres va à l'encontre des ordonnances promulguées par l'intendant Duchesneau soit que l'habitant ne peut posséder que deux censives<sup>38</sup>. Par exemple, l'habitant Charles Campagna, possède 12 arpents de front à l'Île ce qui lui permettra d'établir plusieurs de ses garçons. Au fil du temps, la proportion décroît pour ne constituer que 15 % à la dernière période, le marché des terres se saturant de plus en plus.

Pour l'habitant de la première génération, le défrichement et la construction deviennent l'oeuvre de toute une vie. Comme l'historienne Louise Dechène l'affirme au sujet du colon de l'Île de Montréal, celuici a passé sa vie à défricher et à bâtir. "Il faut compter dix ou onze ans avant d'avoir une dizaine arpents en labours de charrue, le minimum pour pouvoir mettre sa terre en soles lorsqu'il y a une famille à nourrir". 39

Ordonnances de 1677, 1678 et 1682, citées dans J. Mathieu, "Les réunions de terres au domaine du seigneur 1730-1759", in Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII°-XX° siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, Actes du Colloque franco-québécois de Québec, Trois-Rivières, 1985, p. 82.

<sup>39</sup> L. Dechêne, <u>Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle</u>, Paris et Montréal, Plon, 1974, p. 273.

Certains colons, surtout des immigrants, se découragent et vendent leur terre avant d'avoir terminé le défrichement. Ce sont généralement les gens du pays qui récupèrent ces terres<sup>40</sup>. Dans bien des cas, l'immigrant ignore tout des travaux de la terre. Il y a peu d'agriculteurs parmi eux selon Jean Hamelin<sup>41</sup>.

Le 23 février 1673, Claude Darcollier dit Monfort ou Beaufort cède, pour 75 livres tournois, sa terre de Saint-François sud à Pierre Labé dit Lacroix, habitant de l'Île d'Orléans<sup>42</sup>. Pour Darcollier, cette transaction représente sa deuxième et dernière mention en sol canadien. Il avait reçu cette terre en concession des Soeurs Hospitalières de la Miséricorde de Jésus, il y a à peine un an<sup>43</sup>. Épuisé par le dur labeur, Darcollier abandonne et retourne probablement en France<sup>44</sup>. Ces retours dans la mère patrie sont fréquents au XVII°

<sup>40 &</sup>lt;u>Ibid.</u>, p. 291.

J. Hamelin, <u>Économie et société en Nouvelle-France</u>, Québec, PUL, 3° édition, 1970, p. 122.

ANQQ, Paul Vachon, 22 février 1673, vente de Claude Darcolier dit Monfort à Pierre Labé dit Lacroix. Pierre Labé dit Lacroix arrive au pays le 30 juin 1665 en qualité de soldat de la compagnie de Monteil du régiment de Carignan (Jetté p. 619). ANQQ, Claude Auber, 5 juillet 1670, vente d'une terre située à St-Pierre de Pierre Labé dit Lacroix, habitant, demeurant en l'Île d'Orléans du côté du nord à Simon Duverger; ANQQ, Paul Vachon, 16 juillet 1670, contrat de mariage entre Pierre Labé et Catherine Bernard, veuve de Jacques de Launay dans lequel il est stipulé que les nouveaux époux demeureront dans la maison de ladite Bernard, paroisse Ste-Famille. Cette terre est la FR8 sud.

<sup>43</sup> ANQQ, Gilles Rageot, 6 septembre 1671, concession des Soeurs Hospitalières à Claude Darcollier dit Beaufort.

On ne retrouve nulle trace de Darcollier dans les fiches informatisées du PRDH et des dictionnaires généalogiques de Jetté et de Tanguay.

siècle. Mario Boleda a ainsi évalué à plus des deux tiers la proportion des immigrants rentrés en France au XVII<sup>e</sup> siècle après un court séjour au Canada.<sup>45</sup>

Un accident démographique, tel un veuvage précoce amène l'acquisition par un habitant d'une autre terre dans l'île. Souvent une veuve accablée de trop lourdes responsabilités, soit la charge d'une famille et l'exploitation d'une terre, se remarie avec un habitant de l'île. Suite au décès de Nicolas Gariteau, sa veuve Françoise Monvoisin, âgée de 23 ans et chargée de deux enfants en bas âge, ne tarde pas à épouser Marin Gervais, propriétaire de la terre voisine<sup>46</sup>. Ainsi, le bien patrimonial s'agrandit.

Dans la deuxième période, le nombre d'acquisitions foncières dans l'île par les résidents décroît, tout en demeurant suffisamment élevé, soit un peu moins que la moitié. Certains profitent du départ des "enfants" vers les seigneuries nouvellement ouvertes pour s'accaparer leur part de terre. Citons le cas de Joseph Lepage, donataire d'une

M. Boleda, "Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760)", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 13, no 1, avril 1984, p. 34.

ANQQ, Gilles Rageot, 22 avril 1672, contrat de vente de Jean Desmarets à Marin Gervais, d'une terre sise du côté du sud joignant d'un côté à Mathurin [Nicolas] Garito. Nicolas Gariteau meurt le 8 mai 1672. Françoise Monvoisin, sa veuve, épouse Marin Gervais le 16 octobre 1672. (Jetté, p. 466 et p. 491). Les époux avaient passé un contrat de mariage le 28 août devant le notaire Romain Becquet.

terre à Saint-François<sup>47</sup>, qui achète de ses cousines, Marie et Constance Garinet, héritières de leur mère Constance Lepage, une part contenant un demi arpent, "faisant la tierce partie de la moitié d'une habitation de trois arpents", située dans la paroisse St-François. Ces dernières avaient quitté l'île pour aller s'établir dans la seigneurie de leur cousin René Lepage, à Rimouski<sup>48</sup>.

À la dernière période, il y a de moins en moins d'acquisitions foncières qui s'effectuent dans l'île, la proportion ne constitue plus que 15 % des propriétaires. Les terres orléanaises sont très productives. Une recherche menée par Serge Courville démontre que 68,7 % des habitants de l'Île d'Orléans sont devenus surproducteurs en 1725, c'est-à-dire qu'ils produisent au-delà des besoins familiaux<sup>49</sup>. De ce fait, ils conservent leurs avoirs fonciers et les lèguent à leurs enfants. On assiste à une division des terres.

Le tableau I montre clairement que c'est à la troisième période que le nombre de propriétaires qui acquièrent des terres à l'extérieur de l'île, est le moins élevé (12 %). Selon Marcel Trudel, les vingt

ANQQ, Louis Chambalon, 6 novembre 1704, donation de François Lepage à Joseph Lepage, son frère; ANQQ, Étienne Jacob, 21 février 1707, contrat de mariage entre Joseph Lepage et Claire Racine incluant une clause de donation de Louis Lepage à Joseph Lepage, son fils. Cette terre est la FR6 sud.

ANQQ, Louis Chambalon, 16 août 1704, vente de Pierre Gosselin, époux de Marie Garinet demeurant à "Rémousquy", à Joseph Lepage; le 13 août 1705, vente de Pierre Laurent, époux de Constance Garinet demeurant à Rémousquy, à Joseph Lepage. Cette terre est la FR9 sud.

<sup>49</sup> S. Courville, <u>op. cit.</u>, p. 284.

dernières années du Régime français n'agrandissent pour ainsi dire pas le domaine seigneurial<sup>50</sup>. À la Côte-du-Sud, Alain Laberge note qu'après 1740 et jusqu'à 1760, on assiste à un abandon des terres récemment défrichées dû aux confilts armés<sup>51</sup>. Par contre, c'est à la deuxième période que le taux est le plus élevé (37 %). C'est que de 1672 à 1698, le gouverneur Frontenac avait concédé une trentaine de seigneuries en plus de faire des ajouts importants à celles déjà existantes. "Most of these were almost as large as Talon's largest concessions, and none was smaller than a square league"<sup>52</sup>. Ce nouveau réservoir de terres permit aux pères de famille nombreuse de penser pouvoir établir leurs enfants sur ces nouvelles concessions.

Avec le temps, plus l'exploitation grossit et plus la maisonnée augmente, on achète [...] pour acquérir un fonds destiné aux enfants plus tard, circonvenant ainsi aux ordonnances et aux dispositions de la Coutume.<sup>53</sup>

Afin de ne pas laisser momentanément incultes ces terres que l'on achète en vue d'y établir ses enfants éventuellement, l'habitant incapable de

M. Trudel, <u>Initiation à la Nouvelle-France</u>, Montréal-Toronto, Holt, Rinehart et Winston Ltée, 1968, pp. 192-193.

A. Laberge, C. Côté <u>et al.</u>, <u>Histoire de la Côte-du-Sud</u>, IQRC, Québec, 1994, p. 99. C'est vers la Côte-du-Sud que les Orléanais migrent le plus souvent (voir chap. 3).

R. Harris, <u>The Seigneurial System in Early Canada</u>, Québec, PUL, p. 28-29 et p. 34. Les nouvelles seigneuries contenaient plus d'une lieue carrée.

<sup>53</sup> S. Courville, <u>op. cit.</u>, p. 252.

les exploiter immédiatement, les loue, c'est ce qu'on appelle la mise à bail<sup>54</sup>.

#### b) <u>La mise à bail</u>

Aux 17° et 18° siècles, plusieurs censitaires ont recours à ce procédé pour exploiter leur bien-fonds. Après quelques vaines ordonnances en 1677 et 1678, l'intendant Duchesneau en promulgue une en 1682 qui restreint à deux le nombre de censives que pouvait posséder un habitant à la condition toutefois d'y établir un fermier sur une des deux censives<sup>55</sup>.

Parmi les actes notariés passés par les propriétaires étudiés, 19 baux à ferme ont été répertoriés. Le premier bail est rédigé en 1667 et le dernier en 1726. Comme le rapportent Serge Courville et Louise Dechêne dans leurs travaux, la mise à bail connaît un ralentissement après 1720<sup>56</sup>. Indifféremment, les propriétaires sont bailleurs et/ou preneurs d'une terre affermée. Au total, les 19 baux comptent 19 bailleurs et 22 preneurs. Huit des propriétaires sont bailleurs dont

<sup>&</sup>quot;La mise à bail consiste, pour un propriétaire, à louer sa terre en fournissant ou non le capital d'exploitation à un exploitant moyennant un tarif prédéterminé payable en argent et/ou en nature", in S. Courville, <u>ibid.</u>, p. 233.

Ordonnance du 24 avril 1682, cité dans J. Mathieu, "Les réunions...", op. cit., p. 82.

<sup>56</sup> S. Courville, <u>op. cit.</u>, p. 236; L. Dechène, <u>op. cit.</u>, p. 285. Ces deux auteurs expliquent ce fait par le retour de la paix (suite à la guerre 1689-1697) et l'amélioration du contexte économique en général (à la suite de mauvaises récoltes), la terre devient plus accessible.

quatre pratiquent un métier et sont déjà propriétaires d'une autre terre à l'île, deux ont une autre terre, un est un cultivateur âgé et la dernière est une veuve. Des 22 preneurs, 14 sont des individus de l'échantillon. Parmi ceux-ci, trois obtiennent deux baux, et cinq n'ont aucune terre au moment de la signature du bail. Pour ces derniers, le bail à ferme est une première étape dans l'apprentissage du travail agricole puisque subséquemment, les cinq feront l'acquisition d'une terre à l'île d'Orléans. Les autres preneurs dans l'échantillon, sont déjà des propriétaires terriens à l'île. Ils augmentent ainsi leurs gains car le preneur, qui est généralement un voisin, déboise, ce qui donne du jour à ses champs et lui permet de ménager ses propres boisés. Par surcroit, il profite des hauts rendements de la terre vierge. 57

Généralement, le paiement du bail est fondé sur les divers produits de la terre tels que le blé froment<sup>58</sup>, les pois, le "blé d'Inde" et les fruits. Le bailleur prélève une quantité prédéterminée de la récolte pour chacune des années du bail.

Pour d'aucun, c'est une solution d'attente afin de garder la terre qui est entre-temps mise en culture et/ou entretenue par le preneur. Cette solution permet d'accroître la superficie défrichée. C'est ce que fit Hippolyte Thibierge, marchand tanneur, demeurant à Québec qui afferme sa terre de l'Île d'Orléans. Le bail est accordé moyennant

<sup>57</sup> L. Dechêne, <u>ibid</u>., p. 287.

Le froment est une céréale, variété du nord qui met peu de temps à mûrir et choisie à cet effet pour la colonie, cité dans L. Dechêne, op. cit., p. 301.

paiement de "la quantité de 30 minots de blé froment pour chacune des trois années" 59. Thibierge peut ainsi vaquer à ses affaires à Québec tout en gardant la terre. Quelques années plus tard, il y fera construire notamment un moulin à tan, partie intégrante d'une tannerie 60. Dans ce cas-ci, la pratique d'un métier amène le bailleur à céder par affermage sa terre. Le veuvage et la minorité peuvent aussi entraîner la mise à bail de la terre. C'est le cas de Marguerite Meunier, veuve de Pierre Labé, mère et tutrice de trois enfants mineurs qui amodie sa terre pour neuf années en retour de 15 minots de blé froment par année. Le preneur est Jacques Labé, son fils mineur à qui elle avait déjà donné une partie de la terre 61. Quelques mois plus tard, il l'achète pour 700 livres, tout en continuant de fournir les 15 minots de blé à sa mère. 62

Il peut arriver, également que suite au décès des deux parents, le tuteur des enfants mineurs procède à la mise à bail de la terre en

ANQQ, Pierre Duquet, 20 septembre 1667, bail à ferme de Hyppolite Thibierge à Julien Dumont et Pierre Lachausse.

<sup>60</sup> ANQQ, Pierre Duquet, 3 février 1683, acte de société entre Hippolitte Thibierge et Jacques Jahan.

<sup>61</sup> ANQQ, Louis Chambalon, 30 mai 1710, bail à ferme de Marguerite Meunier à Jacques Labé, son fils, demeurant présentement avec elle; ANQQ, Étienne Jacob, 6 novembre 1709, contrat de mariage de Jacques Labé où il est fait mention d'une donation de la part de Marguerite Meunier.

<sup>62</sup> ANQQ, Florent de Lacetière, 2 juillet 1711, vente de Marguerite Meunier à Jacques Labé, son fils, mineur de 25 ans [24 ans].

attendant la décision de la garde ou non de la terre par les enfants $^{53}$ . Certains locataires patientent jusqu'à la fin de leur bail et font une offre d'achat. Ils peuvent obtenir ainsi une terre qu'ils connaissent déjà $^{64}$ .

En définitive, la mise à bail permet aux insulaires, soit de garder la terre en attendant que les enfants prennent la relève, soit de laisser la place à un enfant en cas de veuvage, de vieillesse ou de mortalité parentale, soit d'augmenter leurs gains, soit d'acheter la terre affermée.

Par le biais de transactions foncières, l'habitant qui s'y engage peut ainsi élargir son exploitation mais il est possible aussi qu'il connaisse des embarras pécuniaires si ses achats l'amènent à trop s'endetter.

#### c) <u>L'endettement</u>

En songeant à l'établissement de ses enfants, l'habitant peut s'endetter en achetant des terres pour eux. Par exemple, certains

ANQQ, François Rageot de Beaurivage, 15 mars 1726, bail à ferme de Étienne Thibierge par Jean [François] Thibierge, neveu et Étienne Bluteau [voisin].

ANQQ, Pierre Duquet, 7 mars 1677, bail à ferme entre Pierre Niel bourgeois de Québec et Abel Turquot; Pierre Duquet, 1 février 1680, vente de Pierre Niel à Abel Turquot; ANQQ, Paul Vachon, 15 novembre 1673, échange entre Abel Turcau et Jean Royer; Paul Vachon, 9 novembre 1674, échange entre Abel Turcaud et Louis Martineau; Pierre Duquet, 5 avril 1674, vente de Louis-Marin Boucher de Boisbuisson à Abel Turcot.

habitants vont souscrire un emprunt qu'ils ne peuvent rembourser. En voulant augmenter leurs biens fonciers, ils en arrivent à les perdre. L'historienne Louise Dechêne pouvait écrire avec justesse que "les achats de terre constituent la base de l'endettement paysan" 65.

Lorsque Marie Giraut devient veuve en 1687, son mari, Abel Turcot laisse leur communauté grevée de dettes considérables: 700 livres de dettes courantes, 2 200 livres dues au sieur de LaChesnaye et 750 livres au sieur Niel. Tous les ennuis d'argent de Turcot commencèrent lorsqu'il fit successivement l'obtention de trois terres à Sainte-Famille. En 1677, il consolida ses dettes en un emprunt totalisant 2 459 livres sept sols au sieur Charles Bazire, associé de Charles Aubert, sieur de LaChesnaye. Cette consolidation lui permit, entre autres, de payer les sommes dues reliées à l'achat des trois terres. Cédant à la griserie de l'essor, Turcot renchérit deux ans et demi plus tard et fit l'acquisition à crédit de deux autres terres dans la même En plus d'acquitter annuellement les cens et rentes au seigneur, Turcot devait aussi rembourser ses créanciers. Turcot décédé, sa veuve se débat dans les dettes qui s'accumulent.

<sup>65</sup> L. Dechêne, op. cit., p. 291.

ANQQ, Paul Vachon, 2 mars 1668, vente de Jean Levasseur à Abel Turcot; 15 novembre 1673, échange entre Abel Turcot et Jean Royer; 9 novembre 1674, échange entre Abel Turcot et Louis Martineau; ANQQ, Pierre Duquet, 5 avril 1674, vente de Marin Boucher sieur de Boisbisson à Abel Turcot; ANQQ, Romain Becquet, 10 juillet 1677, obligation d'Abel Turcot à Charles Bazire; ANQQ, Pierre Duquet, 1 février 1680, vente de Pierre Niel à Abel Turcot; ANQQ, Paul Vachon, 5 février 1688, inventaire de biens d'Abel Turcot; ANQQ, Louis Chambalon, 31 mars 1710, donation de Marie Giraut à François Turcot, son fils. Ces terres sont F43, F44, F45, F47 et F48.

décret, elle perd trois terres, dont la mise en valeur était avancée, avant de pouvoir les transmettre à ses enfants. Ces achats de terres additionnelles étaient importants pour Turcot car ils auraient pu permettre qu'aucun de ses enfants ne soit relégué à l'extérieur de l'île mais malheureusement pour lui, il a été incapable de payer ses créanciers.

De même, pour acquitter une dette de 1 500 livres, Marie Aubert, veuve de Jean Prémont, doit se résigner à vendre à un voisin deux terres situées à Sainte-Famille et contenant 3,8 arpents de front, acquises par son défunt mari au coût de 1 480 livres<sup>67</sup>. Au moment de l'achat, Prémont devait pourvoir à l'établissement de cinq enfants dont deux garçons. Ces deux terres s'annexaient à la terre patrimoniale, le "vieux bien", et à un autre ajout sis en la paroisse Saint-Jean. Indubitablement, un tel aboutissement amène des exclus du système de transmission du patrimoine et ce n'est qu'à moyen et long terme, comme nous venons de le constater, que l'on peut déceler les suites éventuelles de l'endettement. Elles s'observent d'abord à l'échelle des familles dont elles risquent d'affecter le patrimoine, dans sa formation comme dans sa préservation et sa transmission. 68

<sup>67</sup> ANQQ, Louis Chambalon, 8 avril 1700, vente de Marie Aubert à Hipolite Tibierge, fils. Ces terres sont F52b et F53.

<sup>68</sup> L. Michel, "Varennes et Verchères, des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. État d'une enquête", in <u>Évolution et éclatement du monde</u> rural, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, p. 181.

Cependant, certains réussissent à conserver leur patrimoine insulaire en vendant leur terre située à l'extérieur de l'île pour annuler leurs dettes accumulées. Pendant quelques années, Charles Campagna a pu bénéficier des ressources se trouvant sur l'Île aux Ruaux, "étant chargée de bois de haut futaie". Il la vend subséquemment au marchand Joseph Riverin dont il est le débiteur. Michelle Mars, veuve de Joseph Riverin, la lui rétrocède en échange de dix cordes de bois de chauffage. Encore endetté cinq ans plus tard, Campagna la revend 600 livres au marchand Charles Guillimin dont il est redevable de 300 livres<sup>69</sup>. Malgré les revirements, cet habitant a su préserver le "vieux bien" et les terres additionnelles.

Afin de procurer à chacun de ses enfants ou au moins à une partie d'entre eux, un établissement dans l'île, l'habitant orléanais se tourne vers des stratégies foncières dont le dénouement peut être heureux ou malheureux. Ces stratégies foncières ont fonctionné durant les deux premières périodes, soit de 1656 à 1730 environ. Par la suite, comme les terres disponibles se font plus rares, l'habitant de l'île garda sa terre pour la léguer à ses enfants. En plus de l'utilisation des stratégies foncières pour que ses enfants demeurent sur l'île, l'habitant se servit aussi du jeu des alliances matrimoniales.

ANQQ, F. Genaple, 6 mars 1708, vente des Révérends Pères de la Compagnie de Jésus à Charles Campagna; ANQQ, L. Chambalon, 9 février 1710, vente de Charles Campagna à Joseph Riverin; ANQQ, P. Rivet, 7 mai 1718, vente et rétrocession de Michelle Mars à Charles Campagna; ANQQ, J. Bardel, 22 octobre 1723, vente de Charles Campagna à Charles Guillimin.

# B) <u>LES STRATÉGIES MATRIMONIALES</u>

Quel est le rôle des alliances matrimoniales dans les modes de transmission et d'établissement des enfants dans l'échantillon étudié ?70 Par le biais des stratégies matrimoniales, certains groupes familiaux étendent leurs assises foncières afin d'établir leur descendance, d'où le phénomène du renchaînement d'alliance, des mariages "remarquables parallèles" ou "remarquables croisés"71 et d'alliances entre voisins.

### a) <u>Le renchaînement d'alliance</u>

Initialement, ce concept a été utilisé par les ethnologues Tina Jonas, Yvonne Verdier, Françoise Zonabend dans une étude d'un village bourguignon et fut repris ultérieurement par Martine Ségalen dans un ouvrage abordant le pays bigouden sud<sup>72</sup>. On appelle renchaînement

<sup>70</sup> Pour suivre concrètement les mariages, référence fut faite aux fiches de familles, au <u>Dictionnaire généalogique Jetté</u> et au Répertoire des mariages de l'Île d'Orléans.

On appelle mariages parallèles, une double alliance entre frères et soeurs (deux frères épousant deux soeurs), tandis que les mariages croisés unissent un frère et une soeur issus de parents X à une soeur et un frère issus de parents Y.

<sup>72</sup> T. Jonas, Y. Verdier et F. Zonabend, "Parler famille", <u>L'Homme. Revue française d'anthropologie</u>, Tome X, no 3, Juillet-sept. 1970, pp. 5-26; F. Zonabend, "Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes.", <u>Ethnologie française</u>, vol. 11, no 4, 1981, pp. 311-317; M. Segalen, <u>Quinze générations de Bas-Bretons. Parenté et société dans le pays bigouden Sud, 1720-1980</u>, Coll. Les Chemins de l'Histoire, Paris, PUF, 1985, pp. 124-133.

d'alliance, les unions entre conjoints appartenant à des lignées qui ont déjà contracté une ou des alliances dans les générations antérieures<sup>73</sup>.

Le renchaînement d'alliance resserre les liens entre les groupes familiaux et consolide les réseaux de parenté. Ces alliances permettent un non-éparpillement des biens fonciers. Par le fait même, ces familles gardent une mainmise sur le territoire.

Le choix d'un conjoint devient une stratégie où les parties en cause tentent de maintenir leur emprise sur le territoire en assurant une terre à leur descendance.<sup>74</sup>

L'Île d'Orléans étant un isolat géographique et de ce fait, les solidarités entre les familles se trouvent renforcées. Dans l'échantillon étudié, j'ai rencontré un nombre important d'alliances entre plusieurs familles de génération en génération. Tout au long des trois périodes, les familles pionnières s'allient entre elles. Sur les 353 contrats de mariage des enfants<sup>75</sup>, près de 60 % d'entre eux nouent une alliance avec une famille pionnière. Et si l'on ajoute les unions impliquant des non-pionniers<sup>76</sup>, la proportion atteint 65 %. Ces groupes familiaux échangent leurs enfants et par voie de conséquence,

<sup>73</sup> M. Ségalen, op. cit., p. 126.

J. Mathieu et S. Courville, <u>Peuplement colonisateur...</u>, <u>op. cit.</u>, p. 24.

<sup>75</sup> Ce sont les enfants dont les parents (propriétaires de l'échantillon) n'ont pas quitté l'île.

J'entends par non-pionniers, les familles qui ont acheté une terre après 1689, année de la dernière concession de terre à l'Île d'Orléans.

leurs terres. L'exemple de la lignée Labé dit Lacroix sur trois générations illustre bien les trames que les familles pionnières peuvent ourdir.

FIGURE 1

RENCHAINEMENT D'ALLIANCE ENTRE
DEUX FAMILLES PIONNIERES: LABÉ ET DEBLOIS

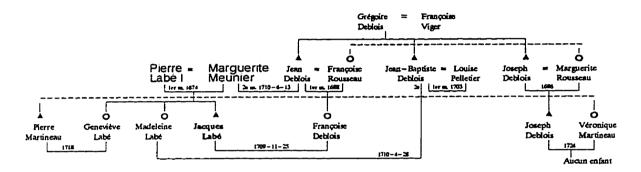
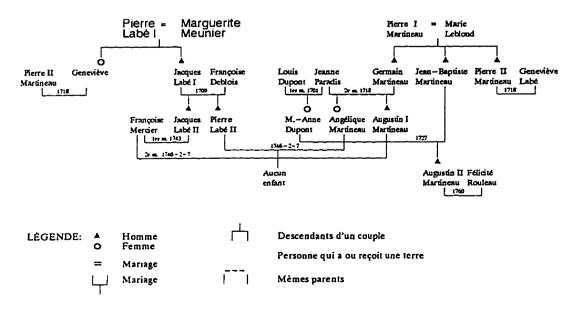


FIGURE 2

RENCHAINEMENT D'ALLIANCE ENTRE
DEUX FAMILLES PIONNIERES: LABÉ ET MARTINEAU



Il est évident que par ces renchaînements d'alliances, ces trois familles pionnières se sont alliées, ont resserré leurs liens et ont Ainsi, Marguerite Meunier, veuve de Pierre canalisé les héritages. Labé I dit Lacroix, propriétaire d'une terre à Saint-François, épouse en secondes noces le père de sa bru, Françoise Deblois. Meunier avait fait donation d'un partie de la terre lors du mariage de Quelques mois plus tard, les deux couples Jacques avec Françoise. vivant sous le même toit dans la bonne entente, la veuve Meunier lui vend sa dernière part de la terre. À la seconde génération, après le décès de Jacques II, fils, donataire de Jacques I et Françoise Deblois, sa veuve Françoise Mercier se remarie avec Augustin Martineau Elle échange cette donation à Pierre Labé II, son beau-frère ou I. "doublement beau-frère" puisqu'il a épousé la soeur d'Augustin I, Angélique. Cet échange met en cause une part de la terre paternelle des Martineau. Augustin I Martineau pourra ainsi reconstituer le patrimoine Après le décès de Pierre Labé II, "restée seule sans familial. héritier", Angélique donne la terre à son neveu Augustin II, fils de sa soeur utérine Marie-Anne Dupont qui est par surcroît sa tante par alliance<sup>77</sup>. Ce cas singulier montre les réseaux astucieux que peuvent

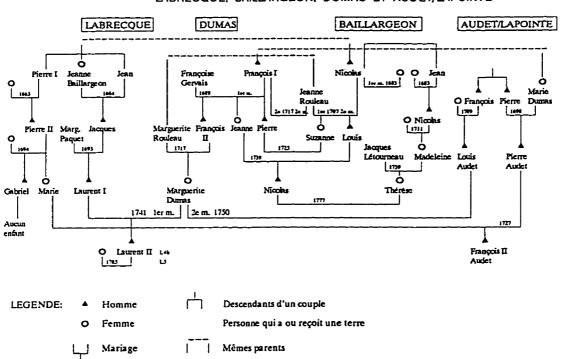
ANQQ, Étienne Jacob, le 6 novembre 1709, contrat de mariage entre Jacques Labé et Françoise Deblois et ayant une clause de donation de Marguerite Meunier à son fils Jacques; ANQQ, Louis Chambalon, le 30 mai 1710, contrat de mariage entre Jean Deblois et Marguerite Meunier, veuve de Pierre Labé; ANQQ, Florent de Lacetière, le 2 juillet 1711, vente d'une part de terre de Marguerite Meunier à Jacques Labé; ANQQ, Pierre Rousselot, le 23 novembre 1743, contrat de mariage de Jacques Labé, fils et Françoise Mercier, portant donation de son père Jacques Labé; ANQQ, Joseph Fortier, 22 avril 1748, échange de part de terre entre Pierre Labé et Angélique Martinot, son épouse et Augustin Martinot, porteur du pouvoir et consentement de Françoise Mercier, ci-devant veuve de feu Jacques Labé et présentement son épouse;

prendre les stratégies matrimoniales. Mais cet exemple n'est pas exceptionnel. Dans toutes les familles des propriétaires étudiées, celles-ci répondent au même modèle, soit l'association d'un groupe familial avec un autre groupe familial. Elles tendent à se lier avec des familles avec lesquelles elles ont déjà eu des alliances. À l'instar des figures 1 et 2, qui ne mettaient en cause qu'une terre de l'échantillon, visualisons le cas des propriétaires de trois terres échantillonnées sises en la paroisse Saint-Laurent.

FIGURE 3

RENCHAINEMENT D'ALLIANCE DES FAMILLES PIONNIÈRES:
LABRECQUE, BAILLARGEON, DUMAS ET AUDET/LAPOINTE

LABRECQUE DUMAS BAILLARGEON AUDET.



ANQQ, Joseph Fortier, le 3 juillet 1760, donation d'Angélique Martinot, veuve de feu Pierre Labé et Augustin Martinot, son neveu. Ces terres sont FR8 sud et F4.

Nicolas Baillargeon, Pierre I et Jean Labrecque prennent respectivement en concession trois terres sises à Saint-Laurent. À la dernière génération citée, Laurent Labrecque II devient propriétaire d'une des terres. Son cousin Gabriel, célibataire, lui fait donation d'une partie de sa terre. Près de 20 ans plus tôt, Gabriel avait passé un acte de donation (résilié depuis) en faveur de François II Audet, son neveu<sup>78</sup>. C'est un véritable chassé-croisé entre ces familles de génération en génération. Et que dire de François Dumas, père, qui marie son fils François II à Marguerite Rouleau, soeur de sa deuxième épouse. Son fils devient son beau-frère. Il ne faut pas se surprendre de voir François II, fils, s'établir sur la terre paternelle. Il est évident que de telles pratiques réduisent le risque de tensions et renforcent la coopération.

En analysant cette généalogie, on remarque la présence de mariages "remarquables croisés" dans la famille Dumas. Pierre et Jeanne épousent Suzanne et Louis Baillargeon. Les doubles mariages de ce type permettent l'affermissement des liens qui fait de la soeur une bellesoeur, du frère un beau-frère. Louis hérite de la terre de Saint-Laurent et Pierre s'établira sur une des deux terres de son père.

ANQQ, Antoine Crespin, 3 avril 1781, contrat de donation de Louis Audet dit Lapointe et Marie-Marguerite Dumas, son épouse, veuve de Laurent Labrecque à Laurent Labrecque, leur fils et beau-fils; ANQQ, Antoine Crespin, 31 mars 1779, contrat de donation de Gabriel Labrecque, majeur de 67 ans à Laurent Labrecque, son cousin; ANQQ, Joseph Fortier, contrat de donation de François, Gabriel et Jeanne Labrecque [célibataires] à François Audet, leur neveu. Ces terres sont L2, L4 (L4a et L4b) et L5.

Les mariages doubles ou triples entre deux familles étaient valorisés. Ils remplissaient bien cette fonction de constitution de fortes parentèles et ils atténuaient aussi l'isolement des épouses étrangères.<sup>79</sup>

De même, les mariages "remarquables parallèles" se retrouvent en grand nombre dans les familles des propriétaires de l'échantillon. À travers les 353 contrats de mariage des enfants des propriétaires de l'échantillon, je dénombre 48 mariages "remarquables" pour les trois périodes, soit 22 mariages parallèles et 26 mariages croisés. En ajoutant les alliances qui associent divers parents (tantes, oncles, cousins, cousines à divers degrés, neveu, nièce), le total se chiffre à 89, soit le quart des unions. Ces couplages allient un groupe familial à un autre groupe familial. Dans un bon nombre de cas, ces mariages amènent les nouveaux époux et leurs parents devant le notaire afin de rédiger des accords. Le sort de la terre y est fixé. Ainsi, les mariages remarquables parallèles conclus en 1683 et 1685 entre Simon et Antoine Bilodeau, fils de Jacques, et Anne et Geneviève Turcot, filles d'Abel, amènent Jacques Bilodeau à leur faire donation de deux arpents chacun de la terre de Sainte-Famille80. Les unions contractées en 1712, 1713 et plus tard en 1721, de Gabriel et Jean-Baptiste Filto, frères, et Marguerite et Françoise Roy, soeurs, de même que Pierre Filto, leur frère, et Madeleine Roy, cousine, ne sont pas étrangères à

<sup>79</sup> C. Collard, "Idéologie et pratique de la parenté: de la classification des parents aux stratégies matrimoniales", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, Sillery, PUQ, 1990, p. 139.

ANQQ, Étienne Jacob, le 7 août 1708, donation de Jacques Bilodeau à Simon et Antoine Bilodeau, leurs fils. Cette terre est la F29.

la cession, en bons termes, des parts de la terre paternelle des Filto, sise à Saint-Jean<sup>81</sup>. Cette pratique des mariages remarquables et des renchaînements d'alliances a aussi été décelée à La Prairie. Comme l'explique Louis Lavallée dans sa monographie, la communauté rurale de La Prairie est caractérisée par un repliement sur elle-même, révélant "une société dont la reproduction était passablement hermétique" <sup>82</sup>.

Ainsi, les familles se sont vu liées à celles de l'aire voisine.

#### b) Les alliances entre voisins

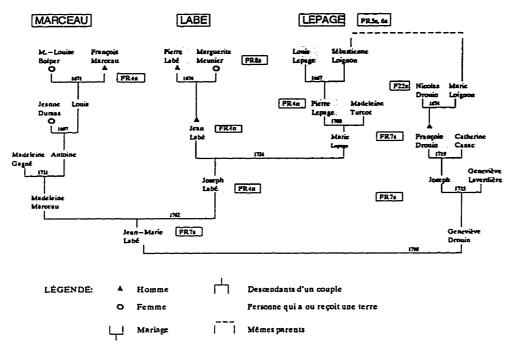
Dans un pays où les terres sont à défricher, l'entraide est nécessaire. Qui est le plus susceptible d'aider sinon le voisin ?

En échangeant les enfants, les liens se soudent. Les voisins deviennent des parents. En outre, ces alliances permettent de concentrer la terre entre les mains des familles pionnières. Suivons quelques familles voisines dans leurs échanges d'enfants et de biens fonciers.

ANQQ, René Gaschet, le 16 novembre 1712, échange de Gabriel Filto et Pierre Filto et le 9 octobre 1713, vente de Baptiste Filto à Gabriel Filto. Cette terre est la J34.

L. Lavallée. <u>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale</u>, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, pp. 269-270.

FIGURE 4
FAMILLES PIONNIERES VOISINES



N'ayant aucun garçon vivant, Pierre Lepage vend sa terre de Saint-François nord à son gendre Jean Labé, voisin de la terre de Louis Lepage, son père. Cette vente est plutôt une donation car elle est assujettie à des redevances annuelles de la part de Jean Labé. De plus, suite au décès de Madeleine Turcot, sa belle-mère, Jean Labé doit payer la part de légitime à sa belle-soeur Gertrude Lepage, épouse de Jean Carbonneau établi sur une terre voisine. Son fils, Joseph Labé épouse une voisine Madeleine Marceau demeurant au bout de la terre du côté sud de l'île. Trois ans plus tard, Joseph achète les parts de ses frères et de sa soeur, suite au décès de leur mère<sup>83</sup>. Son fils, Jean-Marie,

ANQQ, Louis Pichet, le 18 octobre 1731, vente de Pierre Lepage, officier de milice à Jean Labé, son gendre. Dans cet acte, il est mentionné l'échange fait par Pierre Lepage avec Joseph Deblois pour l'acquisition de cette terre (acte disparu) ci-devant le notaire, il y a plusieurs années; ANQQ, Antoine Crespin, le 22 août 1765, vente de Jean Labé, Marie Labé et Augustin Labé à Joseph Labé, leur frère. Ces terres sont FR4 nord et FR6 nord.

épousera Geneviève Drouin résidant sur la terre contiguë à celle qu'occupait l'ancêtre Pierre Labé. De plus, Geneviève Drouin est une parente éloignée. De génération en génération, on prend époux ou épouse dans le voisinage. En agissant ainsi, les familles pionnières s'accaparent le sol et laissent peu de place à l'établissement d'un étranger. Il ne faut pas se surprendre de trouver un fort taux de consanguinité à l'Île d'Orléans jusqu'à 1935, année de l'ouverture du pont reliant l'Île à la côte de Beaupré<sup>84</sup>.

Tableau 2:	Proportion de mariages consanguins par rapport à l'ensemble des unions			
Paroisse	1760-1779	1780-1799		
Sainte-Famille	10,5 %	23,4 %		
Saint-Laurent	7,4 %	26,6 %		
Saint-Pierre	8,3 %	19,8 %		
Saint-François	5,1 %	28,2 %		
Saint-Jean	4,1 %	17,1 %		
Ensemble de toutes les unions, toutes les paroisses de la colonie	3,9 %	9,6 %		

Pour la période de 1740-1799, une étude menée par Sylvie Savoie et Yves Landry<sup>85</sup>, montre que la part des unions où les conjoints sont apparentés (4 degrés canoniques) atteint 7,2 % pour l'ensemble des unions conclues dans la colonie. Plus faible au début de la période

<sup>84</sup> C. Laberge. "La consanguinité des Canadiens français", <u>Population</u>, XXII, 5, 1967, pp. 868-869; V. Lemieux. <u>Parenté et politique</u>. <u>L'organisation sociale dans l'Île d'Orléans</u>, Québec, PUL, 1971, pp. 207-218.

Cette étude en cours est menée dans le cadre d'une étude générale sur l'histoire de la famille au Québec aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Afin d'évaluer le degré de parenté entre les conjoints, Sylvie Savoie et Yves Landry ont utilisé le Registre de la population du Québec ancien ainsi que les actes de mariage des différentes paroisses. Les données inscrites dans cette recherche m'ont été fournies par Sylvie Savoie.

(3,9 % entre 1760 et 1779), leur importance augmente entre 1780 et 1799 où l'on retrouve 9,6 % de consanguinité. À l'Île d'Orléans, la proportion des mariages consanguins est très élevée par rapport à l'ensemble des unions conclues dans la colonie surtout pour la période 1780-1799.

Vincent Lemieux constate que la proportion des mariages consanguins par rapport au total des mariages célébrés dans l'Île de 1870 à 1960 est de 270 sur 2 868, soit environ 9,4 %. Il ajoute que le rapport a beaucoup diminué depuis 1940. De ce fait, on peut dire que le taux de consanguinité est supérieur à 9,4 % pour la période s'étendant de 1870 à 1940<sup>86</sup>, Dans une étude sur les mariages consanguins englobant toutes les paroisses de l'archidiocèse de Québec (20 comtés), Claude Laberge arrive aux taux suivants pour divers comtés :

		<u> 1885-1895</u>	<u> 1915-1925</u>
Québec	:	10,93 %	8,52 %
Beauce	:	11,28 %	11,26 %
Lévis	:	12,27 %	8,24 %
Île d'Orléans	:	12,84 %	10,07 %
Ensemble des 20 comtés	:	7,20 %	7,93 % <sup>87</sup>

Dans l'ensemble des comtés ou des paroisses, l'Île d'Orléans est dans le peloton de tête pour ces deux décennies de même que pour la période 1760-1799.

V. Lemieux, "Mariages consanguins et système de parenté dans l'Île d'Orléans", <u>Recherches sociographes</u>, sept.-déc. 1966, p. 350.

<sup>87</sup> C. Laberge, op. cit., pp. 885-886.

Jacques Mathieu pouvait écrire avec justesse qu'

En Nouvelle-France, la faiblesse numérique de la population et sa dispersion sur un vaste territoire se sont traduites par une très faible densité de l'occupation humaine, ce facteur étant susceptible d'intensifier la consanguinité. 88

\*

Par des stratégies foncières et matrimoniales, les familles pionnières voulaient éviter un morcellement à outrance des terres. Par ces moyens, elles établirent le plus d'enfants possibles à l'île. La dynamique des échanges matrimoniaux entre certains groupes familiaux permit d'accroître les solidarités de la collectivité. Ce fut sur cette dynamique que se créèrent les processus de transmission de la terre dans un bon nombre de fois.

J. Mathieu, C. Cyr et al. "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec, 1700-1760", <u>RHAF</u>, vol. 35, no 1, juin 1981, p. 23.

## CHAPITRE II

# LES PROCESSUS DE TRANSMISSION ET D'ÉTABLISSEMENT

Suivant la Coutume de Paris, tous les biens mobiliers et immobiliers des parents doivent être divisés entre tous les enfants. Dès lors, un morcellement des propriétés est inévitable, toutefois l'habitant rejette l'éventualité de fractionner sa terre. Ce refus de fragmenter à outrance la terre répond à une nécessité, celle de garder une superficie suffisante, capable de faire vivre une famille<sup>1</sup>. "Trop partager les terres, c'est appauvrir tout le monde"<sup>2</sup>.

À travers l'étude de l'échantillon, il faut éclaircir les cheminements des héritages. Les fiches de familles et les actes notariés permettent de décrire et de quantifier les diverses procédures mises en oeuvre concernant la pratique successorale. Étudier les

L. Dechêne, <u>Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle</u>, Paris et Montréal, Plon, 1974, pp. 264-270; L. Michel, "Varennes et Verchères, des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. État d'une enquête", in <u>Évolution et éclatement du monde rural</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, p. 329; C. Collard, "Idéologie et pratique de la parenté : de la classification des parents aux stratégies matrimoniales", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, Sillery, PUQ, 1990, p. 141.

<sup>2</sup> C. Collard, "Parenté et communauté à Rivière-Frémiotte", Anthropologie et sociétés, vol. 9, no 3, 1985, p. 75.

processus de transmission d'une génération à l'autre, c'est observer le mode de dévolution de la terre, le moment dans le cycle familial et la façon dont la terre se transmet ou se partage. Cela permet aussi de voir qui en est le bénéficiaire et qui en sont les exclus du système. L'examen des processus de transmission nous montre la diversité des solutions offertes aux parents ou imposées brusquement par la mort, car des événements perturbateurs tels une mortalité, une maladie ou un accident peuvent venir interrompre le cycle de la vie familiale et/ou précipiter le processus de transmission du patrimoine.

## A) LE CYCLE DE LA VIE FAMILIALE ET LA DÉVOLUTION DES BIENS

Faire l'histoire d'une terre, c'est aussi faire l'histoire des exploitants qui s'y sont succédé pour la défricher et la rendre plus productive. À chaque génération, le destin de la terre est lié aux événements biologiques propres à chaque famille (mortalité et natalité, âge au mariage des enfants). De leur formation jusqu'à leur disparition, les ménages passent par des phases du cycle de développement familial<sup>3</sup>. Il arrive que certains ménages ne suivent pas

Le cycle de vie familiale débute par le mariage, suit la phase parentale, c'est-à-dire de la première naissance vivante au mariage du dernier enfant et enfin, vient la période post-parentale délimitée par le mariage ou le départ du dernier enfant et la dissolution de la famille par le décès d'un ou des conjoints, in E. Lapierre-Adamcyk, Y. Landry, J. Légaré et al., "Le cycle de la vie familiale au Québec : vues comparatives, XVII°-XX° siècles", Cahiers québécois de démographie, vol. 13, no l, avril 1984, pp. 60-69; Y. Landry et J. Légaré, "Le cycle de la vie familiale en Nouvelle-France : méthodologie et application à un échantillon", Histoire sociale-Social History, vol. XVII, no 33, mai 1984, p. 8; B. Derouet, "Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime", Annales ESC, 44° année, janv.-fév. 1989, no 1, pp. 185-190.

nécessairement l'ordonnance théorique du cycle. Le moment dans le cycle de la vie familiale, le comment et le bénéficiaire sont fortement imbriqués dans le processus de transmission. Certains parents préciseront de leur vivant leurs dernières volontés ou encore différentes pratiques auront pour but d'éviter l'émiettement du patrimoine foncier.

#### a) Les modalités de transmission

Quelles sont les principales formes de transmission utilisées par les propriétaires de l'échantillon? Les formules mises en oeuvre sont diverses pour les possesseurs de biens. Les actes notariés nous révèlent cette variété. Certaines pratiques telles la vente, la donation, la dot et l'avancement d'hoirie des biens se font du vivant du chef de famille. Ou bien, suite au décès d'un ou des conjoints, la pratique de partage et la fragmentation de la terre qui s'ensuit, laissent les héritiers décider du sort de la terre.

Tableau 3. Mode de transmission de l'exploitation principale selon la période						
Période		Mode de transmission				Nombre d'héritiers
	Rachat des parts	Donation	Vente	Donation et rachat des parts	Vente et rachat des parts	TOTAL
	n.a	n.a	n.a	n.a	n.a	
1655 – 1695	3	5	2	2	0	12
1695-1735	6	8	0	2	0	16
1735 – 1760	6	11	0	0	1	18
TOTAL	15 32,6%	24 52,2%	2 4,3%	4 8,7%	1 2,2%	46 100%

Note:

Pour la 1re période : 14 terres sont léguées et 4 terres font l'objet de vente = 18 terres

Pour la 2e période : 17 terres sont léguées et 6 terres sont l'objet d'échange ou de vente = 23 terres

Pour la 3e période : 21 terres sont léguées et 3 terres font l'objet de vente = 24 terres

Légende

n.a. = nombre absolu

La vente

Il arrive que des parents choisissent d'emblée un héritier parmi leurs enfants "réduisant dès lors l'égalité des partages à sa seule portée symbolique"4. Moyennant rétribution, ils lui vendent la terre ou une partie. Peu fréquente dans l'échantillon, cette forme de transmission n'est employée que dans 6,5 % des cas (si l'on ajoute la vente cumulée au rachat des parts) par les géniteurs comme le démontre le tableau 2. À cet égard, il faut évoquer le cas de la famille Labrecque. Labrecque et son épouse Jeanne Chotard, demeurant dans la paroisse Saint-Laurent<sup>5</sup>, vendent à leur fils Pierre leur terre de deux arpents. Cette vente englobe aussi les bâtiments, le cheptel et les biens meubles à l'exception de quelques menus articles. Le montant de la transaction est fixé à 600 livres "sur laquelle somme lesdits vendeurs donnent et délaissent audit acquéreur la somme de 100 livres en hoirie, du mariage qu'il a contracté [le 22 février 1694] avec Marie-Marthe Coulombe". Au moment de la vente, les trois autres enfants de la famille Labrecque, un garçon et deux filles, sont mariés et ont quitté la maison parentale. Les parents ont donc entrepris la dernière phase du cycle de vie familiale. Cette vente est consentie à titre onéreux puisqu'elle comporte l'obligation, de la part de Pierre, fils, de fournir une vache laitière à ses parents leur vie durant de même que la permission de nourrir et d'élever un cochon à leurs frais sur l'habitation. Dans cet acte, il n'est jamais question que les biens cédés ne retournent à la

<sup>4</sup> M.-C. Pingaud, <u>Paysans en Bourgogne</u>, <u>les gens de Minot</u>, Paris, Flammarion, p. 120.

<sup>5</sup> ANQQ, P. Vachon, le l<sup>er</sup> janvier 1659, concession de René Maheu à Pierre Labrecque.

masse lors d'un partage futur<sup>6</sup>. Cette préférence consentie à un enfant plutôt qu'à un autre doit d'abord faire l'unanimité de tous les héritiers afin de respecter leur droits coutumiers. Cet accord n'est pas toujours explicite et il se fait souvent en dehors des murs de l'étude du notaire.

En d'autres circonstances, les parents vendent leur terre à un enfant à un prix qui peut être supérieur au marché. Installé dans la paroisse Sainte-Famille depuis les débuts des concessions de terre à l'île, Robert Gagnon cède une partie puis l'entier de sa terre à son fils, Pierre. Le 29 octobre 1697, le père et le fils se rendent chez le notaire François Genaple pour conclure la vente d'une partie de la terre. Deux années plus tard, ils reprennent sensiblement le même chemin mais cette fois, chez le notaire Nicolas Catrin. Pierre Gagnon et Louise Létourneau, nouvellement mariés, acquièrent propriété parentale de quatre arpents de front. Ils devront débourser la "rondelette somme" de 4 500 lívres7. Décédant en 1703, Pierre doit 4 100 livres "restant à payer sur son habitation"8. Malheureusement, Robert Gagnon meurt sept mois plus tard. En 1704. Louise Létourneau se remarie avec Pierre Drouin, un habitant de l'île.

<sup>6</sup> ANQQ, L. Chambalon, 6 mai 1695, vente de Pierre Labrecque à Pierre Labrecque, fils; le 8 mars 1702, quittance de Pierre Labrecque, fils.

ANQQ, E. Jacob, février 1704, inventaire des biens de feu Pierre Gagnon et Louise Létourneau où l'on mentionne deux contrats d'acquet : F. Genaple, 29 octobre 1697 et N. Catrin, 28 janvier 1700. Cette terre est la F18.

<sup>8</sup> ANQQ, E. Jacob, 21 février 1704, inventaire des biens de feu Robert Gagnon et Marie Parenteau.

Celui-ci prend possession de la terre. Au fil des années, il paie la quote-part qui revient aux enfants de Robert Gagnon<sup>9</sup>. Cet exemple illustre un modèle où la terre est vendue à un enfant en particulier. Mais par un concours de circonstances, elle change aussi de souche patronymique.

Dans l'échantillon, cette manière de transmettre la terre n'est pas la plus retenue par les parents.

#### La donation

Par ce mode de transmission, les parents se départissent d'une partie ou de l'entier de leurs biens fonciers au profit d'un ou de quelques enfants. L'examen attentif des donations répertoriées nous permet de dégager de ce type de documents les raisons et les conditions, s'il y en a, des donataires.

Dans l'échantillon (voir tableau 3), le recours à la donation augmente graduellement ce qui en fait le mode de transmission le plus employé pour l'ensemble des trois périodes. Pour l'ensemble des modes de transmission, le taux de 52,2 % relevé pour une donation intégrale de la terre peut surprendre. On trouve l'explication dans le fait que

ANQQ, E. Jacob, le 3 mars 1705, quittance d'Anne et de Marie (Soeur Marie-Joachim) Gagnon à Pierre Drouin; le 23 mars 1706, quittance de Jean Baril, veuf d'Élisabeth Gagnon à Pierre Drouin; le 20 octobre 1705, quittance de Jacques Gagnon à Pierre Drouin; L. Chambalon, le 27 mai 1708, quittance d'obligation donnée par Guillaume Gaillard, procureur de Jean Léger de la Grange, à Pierre Drouin pour solde de tout compte à la succession de feue Marie Parenteau, veuve de Robert Gagnon.

certains propriétaires ont divisé leur terre en deux ou trois parties et l'ont attribuée à autant de donataires. D'autres n'ont qu'un seul enfant mâle et lui laissent la terre. Ou bien, certains n'ont pas d'enfant et c'est un neveu qui reçoit la totalité de l'exploitation. Dans l'ensemble, si l'on cumule donation et la combinaison donation et rachat des parts, c'est trois fois sur cinq que les parents ont choisi cette forme de transmission. À l'instar de la vallée du Richelieu et de l'Île Jésus, l'Île d'Orléans connaît cette évolution à mesure qu'on avance dans le XVIIIe siècle. En effet, la proportion de gens qui choisissent ce mode de transmission augmente au fil du temps. De la moitié qu'elle était au début du siècle, elle passe à près des deux tiers des gens au milieu du XVIIIe siècle.

En utilisant cette pratique, les parents ou le conjoint survivant veulent souvent assurer leurs vieux jours. Atteignant un âge avancé, l'habitant "se donne" et décide de passer les rênes à l'un de ses enfants. En retour, le donataire doit lui fournir le logis, la nourriture, les hardes, les soins médicaux et spirituels. À l'île, dès le premier quart du 18° siècle, l'avancement dans la mise en valeur des exploitations amena des surplus, ce qui fut susceptible de faire vivre plus d'un ménage. En conséquence, les parents peuvent espérer que le donataire leur procurera le nécessaire pour jouir d'une retraite bien méritée. La majorité des donations sont effectuées au moment où les

A. Greer, <u>Peasant</u>, <u>Lord</u>, <u>and Merchant</u>: <u>Rural Society in Three Quebec Parishes 1740-1840</u>, Toronto, University of Toronto Press, 1985, p. 74; S. Dépatie, "La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion: un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 44, no 2, automne 1990, p. 182.

parents ou le conjoint survivant se voient déjà avancés en âge. Lorsque l'on regarde le contenu de la donation de François Drouin et Catherine Canac à leur fils, Joseph, on est surpris de l'énorme charge qui incombe au donataire. En faisant abstraction de toutes les conditions énumérées dans l'acte, je ne retiens que celles où Joseph doit leur fournir annuellement "100 minots de blé loyal et marchand, convertis le tout ou en partie et rendus en leur grenier et 20 cordes de bois rendues à leur porte"11. Plus on avance dans le 18° siècle, plus les conditions des donateurs sont exigeantes. Dans une étude portant sur les vieillards dans le gouvernement de Montréal pour la même période, Daniel Léveillé avance l'idée que "l'importance économique du bien cédé peut commander un meilleur traitement"12. On doit se rappeler qu'en 1725, les deux tiers des habitants de l'Île sont surproducteurs<sup>13</sup>. Devant des charges trop onéreuses, il arrive que le donataire abandonne la donation et que l'on doit revenir devant le notaire14. Il arrive aussi qu'une donation soit annulée lorsqu'il y a mésentente entre les parties.

<sup>11</sup> ANQQ, J. Fortier, 8 novembre 1751, donation de François Drouin à Joseph Drouin.

D. Léveillé, <u>Vieillards et vieillesse dans le gouvernement de Montréal aux 17° et 18° siècles (1660-1800)</u>, Mémoire de maîtrise en histoire, Dép. sciences humaines, Université de Sherbrooke, 1993, p. 77; D. Léveillé et A. Lachance, "Les vieillards dans le gouvernement de Montréal", in <u>Les marginaux</u>, <u>les exclus et l'autre au Canada aux XVII° et XVIII° siècles</u>, sous la dir. d'André Lachance, Fides, 1996, p. 53.

Voir supra, p. 33.

ANQQ, J.-C. Panet, 19 mars 1750, re-donation de Joseph Drouin et Marie-Charlotte Aubé à Joseph Drouin et Marie-Catherine Chastigny.

Si les donations "à cause de vieillesse" sont nombreuses, d'autres types de donations ont été rencontrés15. La donation "sans condition", c'est-à-dire sans que rien ne soit attendu en retour, se fait surtout présente au 17° siècle. Dès le début du 18° siècle, la donation "à fin de dot (à l'occasion d'un mariage)" s'accentue. Maintes fois, on y inclut des conditions de sécurité de vieillesse : "soigner, soulager le dit [donateur], d'entretenir dans ses besoins et nécessités". D'autres reçoivent littéralement un "cadeau de noces"; c'est le cas d'Antoine Pépin dit Lachance qui se voit offrir une terre de deux arpents et demi, estimée à 1 000 livres. De plus, son père Ignace Pépin "promet d'aider à construire et bâtir une maison"16. Quelquefois, une donation est faite "en considération de bons services rendus" par le donataire envers le donateur. Une personne peut aussi donner une part ou l'entier de ses avoirs à des ascendants ou à des collatéraux.

> Par libéralité et bonne volonté que le dit donateur [Sébastien Hervet] a pour Gabriel Thibierge, son neveu [lui donne] un arpent et demi de terre [...]. 17

La typologie des donations employée ici est tirée d'une étude faite par Renaud Santerre, "Donations de fermes et sécurité des agriculteurs âgés, 1850-1990", in <u>Famille</u>, <u>Économie et Société rurale en contexte d'urbanisation (17e-20e siècle)</u>, sous la dir. de G. Bouchard et J. Goy, Chicoutimi-Paris, SOREP, 1990, pp. 36-37. De même dans son mémoire, Daniel Léveillé opte pour trois formes de donation, soit celle de "pure et simple", "assortie d'une contrepartie" et "pour cause de mort", <u>op. cit.</u>, p. 43.

<sup>16</sup> ANQQ, L. Chambalon, 25 octobre 1709, contrat de mariage entre Antoine Pépin dit Lachance et Rosalie Lepage, incluant une donation d'Ignace Pépin, père.

<sup>17</sup> ANQQ, C. Rageot de St-Luc, 15 octobre 1698, donation du sieur Sébastien Hervet à Gabriel Thibierge, son neveu.

Dans certains cas, l'acte s'intitule "donation pour cause de mort", c'est un peu la formule actuelle du testament. Se voyant gravement malade ou étant sur son départ pour une aventure risquée, une personne prend des arrangements afin de disposer de ses biens meubles et immobíliers. François Lepage, prêt à partir sur le navire <u>Pembroke Galley</u>, donne à son frère Joseph tous ses biens. La famille n'aura plus de nouvelles de François car au cours de ce voyage, le navire fut capturé par les Anglais 18. Marie-Madeleine Baillargeon, malade et alitée à l'Hôtel-Dieu de Québec, donne à Paul Baillargeon, son frère tous ses biens meubles et immeubles pour en disposer en toute propriété 19.

#### L'avancement d'hoirie et la dot

Consentis par les parents de leur vivant, les avancements d'hoirie et les dots apparaissent souvent dans les contrats de mariage des enfants. À cette occasion, les enfants reçoivent une part de leur héritage et parfois, ils renoncent à la succession future. Quelquefois, cette avance d'hoirie ou cette dot comporte une parcelle de terre. Fréquemment, elle se compose d'un trousseau et d'une somme d'argent et elle est souvent destinée à une fille. Par ce mode de transmission, le patrimoine terrien court moins le risque d'être morcelé. De plus par ce

ANQQ, L. Chambalon, 6 novembre 1704, donation pour cause de mort de François Lepage à Joseph Lepage. <u>Dictionnaire biographique du Canada</u> (DBC), vol. II, (1701-1740), Québec, PUL, 1969, p. 403.

ANQQ, J.-E. Dubreuil, 13 mai 1724, donation pour cause de mort et testament de Marie-Madeleine Baillargeon en faveur de Paul Baillargeon, son frère. Elle décédera le 15 mai 1724.

moyen, on y énonce qui est exclu. En se mariant, Geneviève Labbé reçoit de sa mère, Marguerite Meunier:

une vache, un cochon, un mouton en avancement d'hoirie, 82 livres dont la moitié sera précomptée sur les droits successifs à elle échus par succession dudit défunt Pierre Labbé, son père et l'autre moitié en avancement d'hoirie sur la succession future de ladite Meusnier payable le tout à la Toussaint prochaine avec la somme de 100 livres pour luy aider à payer son habit nuptial. Laquelle dite Meusnier a payé aujourd'huy comptant avec tous ses droits des immeubles venus et à venir.<sup>20</sup>

Par cet acte, Marguerite Meunier verse la légitime<sup>21</sup> à sa fille ce qui atteste du même coup, son exclusion du patrimoine foncier. Il en est de même pour Marie-Madeleine Leclerc. Celle-ci touche 200 livres de ses parents en avancement d'hoirie au moment de son union avec René Pelletier. Par la même occasion, elle renonce à la succession de ses parents<sup>22</sup>. Le soin pris à faire rédiger un contrat et d'y inclure des clauses précises prévient les recours à la justice lors du règlement successoral. Lorsque Charles Campagna, fils, se présente devant le notaire Gaschet en 1726, c'est pour faire dresser un procès-verbal

<sup>20</sup> ANQQ, <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 4, p. 47. A.-O. Quiniart dit Duplessis, le 12 avril 1718, contrat de mariage entre Pierre Martineau et Geneviève Labbé, portant donation et avancement d'hoirie.

<sup>21</sup> La légitime consiste en la portion du patrimoine qui revient à un héritier selon la Coutume de Paris.

<sup>22</sup> ANQQ, P. Vachon, le 5 novembre 1691, contrat de mariage entre René Pelletier et Marie-Madeleine Leclerc.

enjoignant le mesurage d'une terre que ses parents lui ont donnée en avancement d'hoirie. Campagna, fils, agit de manière à

[...] obvier à tout procès qui pourrait s'intenter après la mort de ses père et mère aurait fait mesurer ledit terrain par ledit Pierre Thibault et Jacques Bidet en notre présence.<sup>23</sup>

Lorsqu'il y a avancement d'hoirie, les enfants mâles reçoivent souvent une parcelle ou une terre acquise par les parents au cours du cycle familial. Plusieurs familles adoptent cette pratique favorable aux garçons et permettent ainsi de faire revenir la terre dans le "giron agnatique"<sup>24</sup>.

Cette situation, Sylvie Dépatie 1'a perçue dans l'Île Jésus, soit celle que les filles sont les principales perdantes lors de la transmission des biens fonciers puisqu'elles reçoivent rarement plus qu'une légitime en argent et pas de terre en avance d'hoirie<sup>25</sup>. Pour corroborer cette assertion, l'exemple suivant est tout indiqué. En 1754, Jean-François Thibierge et Angélique Fontaine cèdent à Basile, leur fils, une part de terre située dans la paroisse Saint-Jean et acquise par eux dans un échange quelques mois plus tôt. Il y est stipulé que les parents lui font "par avance part et portion de leur

ANQQ, R. Gaschet, le 11 mai 1726, procès-verbal concernant la terre de Charles Campagna, fils, située dans la seigneurie de la Durantaye.

B. Derouet, "Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles", Annales ESC, mars-avril 1993, no 2, p. 455.

<sup>25</sup> S. Dépatie, op. cit., p. 187.

hoirie et succession future". Les biens donnés et avancés sont évalués à 400 livres dont 100 livres remboursent Basile "pour une année de paye par eux promis". Le même jour, Basile achète une autre part de cette même terre et il récidive deux mois plus tard<sup>26</sup>. Aucune de ses cinq soeurs ne recevra une parcelle ou une terre de ses parents. Trois de ses frères auront des terres. De cette façon, les parents ont pu aider leurs fils à s'établir tout près de la terre ancestrale, alors que les filles ne reçoivent qu'un montant d'argent.

L'avancement d'hoirie et la dot permettent aux parents de disposer de biens meubles ou immobiliers ou en argent. C'est un moyen détourné pour exclure du patrimoine foncier certains enfants et du même coup de restreindre le morcellement de la terre.

#### Le partage égalitaire

Cette pratique vise à favoriser l'ensemble des enfants et distribue également les biens. Écrite ou verbale, cette procédure intervient : lors de la disparition de l'un des conjoints (les enfants ne recevant que la moitié des biens de la communauté) et elle est répétée à la mort de l'autre parent. Ou bien, le partage se produit seulement après le décès des deux parents ou même lors du vivant des parents à leur demande.

ANQQ, J. Fortier, le 15 mars 1754, cession de Jean [François] Thibierge à Basile Thibierge; le 15 mars 1754, vente de Claude-Marie Fortier à Basile Thibierge; le 26 mai 1754 (l'intitulé mentionne le 10 mai) vente de Claude-Marie Fortier au nom et comme procureur de Joseph-Marie Fortier, son frère à Basile Thibierge.

Souvent précédé d'un inventaire des biens, le partage se fait habituellement en présence des enfants. On constitue autant de parts que d'enfants et elles sont tirées au sort. Suite à l'inventaire des biens de la communauté qu'elle avait avec feu son mari, Joseph Turcot, et dressé le 17 juillet 1766, Marie-Joseph Audet se rend à l'étude de Joseph Fortier quatre jours plus tard pour le partage de la moitié des biens de la succession. Huit héritiers se répartissent un arpent et demi ce qui fait pour chacun une perche 15 pieds neuf pouces. Le tirage au sort a désigné un enfant pour chaque parcelle selon un ordre préétabli<sup>27</sup>. Lorsqu'il y a partage avant le décès des parents, cette procédure veut prévenir les mésententes entre les enfants.

[...] Désirant entre autres laisser la paix et la tranquilité après leur décès dans leur famille entre leurs enfants et éviter les difficultés et troubles qui suivent, arrivé entre les enfants dans le partage des biens que leur ont laissés par le décès de leur père et mère qui peuvent causer entre eux des inimitiés fort longues. Voulant éviter et prévenir ces fâcheuses suites ont pris la décision de règler par ses présentes le partage des biens de leur succession.<sup>28</sup>

D'autres veulent éviter que leurs biens aboutissent en des mains étrangères. Les termes du contrat rédigé par Charles Campagna et Marie-Madeleine Blouin sont très clairs et ils démontrent bien l'expression de leurs volontés.

<sup>27</sup> ANQQ, J. Fortier, le 17 juillet 1766, Inventaire des biens de feu Joseph Turcot; le 21 juillet 1766, acte de partage entre les héritiers de Joseph Turcot.

ANQQ, L. Pichet, 18 novembre 1739, donation et partage de biens de Marc Beaudoin et Élisabeth Lepage in <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 9, p. 122.

Que désirant trouver les moyens de conserver entre eux [leurs enfants], établis et à établir, l'union et les avantages également et maintenir sur le peu de biens et fonds qu'il a plu à Dieu leur conserver, ceux de leurs enfants qui s'appliquent à la culture des terres et finalement empêcher autant qu'il leur sera possible que le peu d'immeubles qui leur reste ne soit à l'avenir mis en des mains étrangères ou divisé.<sup>29</sup>.

Étant souvent verbal, l'acte de partage ne se rencontre qu'à quelques reprises dans l'échantillon. C'est dans le remembrement de la terre par un héritier que l'on s'aperçoit qu'il y a eu un partage.

#### Le rachat des parts

À la suite d'un partage, il y a rachat des parts successorales par un ou plusieurs individus. Pour les trois périodes réunies, le tiers des personnes qui ont acquis une terre échantillonnée (voir tableau 3) ont dù racheter les parts des autres héritiers puisqu'il y avait eu un partage en entier de l'exploitation. Plusieurs années peuvent être nécessaires afin de reconstituer toute la terre. Il arrive que des conflits peuvent contrarier stratégie tensions еt des la Le cas de Gabriel Rouleau, fils, est sans doute le plus remembrement. étonnant pour sa ténacité à vouloir s'approprier la terre paternelle. À la suite du décès de sa mère et du remariage de son père, Gabriel désire remembrer la moitié de la terre située à Saint-Laurent. Pour ce faire, il doit racheter les parts de ses trois soeurs et de son frère. novembre 1716, le processus de regroupement débute par le rachat de la

<sup>29</sup> ANQQ, C. Barolet, 24 et 25 juillet 1734, donation et partage de Charles Campagna et Marie-Madeleine Blouin.

part de Jeanne, sa soeur<sup>30</sup>. En juin 1717, rien ne va plus, il y a querelle entre Gabriel et son père. Le conflit s'intensifiant, Gabriel décide de vendre à son père sa part de terre. Ce qui est étonnant, est que, le même jour, le père et le fils ont fait rédiger chacun un contrat par un notaire différent, soit de Lacetière pour un et Rivet pour l'autre. Les allusions aux tensions entre les deux sont visibles dans l'acte de de Lacetière.

N'en ayant pu jouir [de la part] jusqu'à présent par les menaces et contraîntes et violences que son père continue de lui faire depuis trois ans, l'empêchant d'en jouir de son autorité, même de courir après lui à coups de pierres et de bâtons et les menaces de le tuer d'un coup de fusil s'il s'immisçait de travailler et de jouir de ladite portion [...] Que pour cesser ces violences et la haine qui lui paraît inconciliable de son père, il va présentement lui en passer contrat à vil prix. 31

Après cet épisode mouvementé, Gabriel se marie et s'installe à Baie-du-Febvre près de Nicolet. Au décès de son père, tout reprend. Alors s'opère un travail intense d'achats et d'échanges de la part de Gabriel avec la complicité de son jeune frère, Louis. Il aura fallu près de 27 ans pour qu'enfin, Gabriel devienne propriétaire de la terre paternelle<sup>32</sup>. Nonobstant ce cas, dans l'échantillon, c'est en moyenne

ANQQ, F. de Lacetière, 18 novembre 1716, vente de Jeanne Rouleau à Gabriel Rouleau. Cette terre est la L3.

ANQQ, F. de Lacetière, 14 juin 1717, vente de Gabriel Rouleau, fils à Gabriel Rouleau, père; ANQQ, P. Rivet de Cavelier, vente de Gabriel Rouleau, fils à Gabriel Rouleau, père.

<sup>32</sup> ANQQ, C.-H. Dulaurent, 23 mars 1738, vente de Louis Baillargeon, fondé de pouvoir de Jeanne Rouleau, sa mère à Gabriel et Louis Rouleau, ses frères; ANQQ, C. Barolet, 13 octobre 1738, échange

de cinq à dix années qu'un enfant prend pour reconstituer en entier ou en partie l'avoir immobilier des parents.

#### b) <u>Héritier et successeur</u>

Mais, indépendamment de la façon selon laquelle la terre paternelle est transmise, qui finalement l'obtient ? Afin de répondre à cette question, les grilles des familles reconstituées ont permis de tracer le profil des héritiers ou des successeurs.

Tableau 4.	Tableau 4. Le bénéficiaire lors d'une donation, d'un rachat des parts ou d'une vente selon la période															
Période		Aîné		Cadet		olus vieux parçons a)	•	lus jeune garçons b)		Autre rang	Ge	endre		veu ou ousin		tal des ritiers
1re période	n.a 4	33,3	n.:	8,3	n.a. 1	8,3	n.a. 1	8,3	n.a. 4	33,3	n.a. 1	8,3	n.a. 0		12	
2e période	2	12,5	2	12,5	2	12,5	1	6,2	9	56,3	0		0		16	
3e période	3	16,6	3	16,6	1_	5,6	2	11,1	5	27,8	1	5,6	3	16,7		
Total pour les 3 périodes	9	19,6%	6	13,1%	4	8,7%	4	8,7%	18	39,1%	2	4,3%	3	6,5%	46	100%

Note:

Pour la 1re période : 14 terres sont léguées et 4 terres font l'objet de vente = 18 terres

Pour la 2e période : 17 terres sont léguées et 6 terres font l'objet d'échange ou de vente = 23 terres

Pour la 3e période : 21 terres sont léguées et 3 terres font l'objet de vente = 24 terres

Légende

a = sans être l'aîné de la famille mais étant le plus vieux des mâles (rang indéterminé dans la famille)

b = sans être le cadet de la famille mais étant le plus jeune des mâles (rang indéterminé dans la famille)

n.a. = nombre absolu

entre Gabriel Rouleau et Jeanne Rouleau, sa soeur; ANQQ, J. Jacob, 20 mars 1741, vente d'Antoine Rouleau, de Louis Tremblay et Catherine Rouleau à Gabriel et Louis Rouleau, leurs demi-frères; ANQQ, J. Fortier, 6 mai 1742, échange entre Gabriel Rouleau et Louis Rouleau, son frère; ANQQ, J. Fortier, 3 avril 1743, échange entre Gabriel et Louis Roulleau avec François Dumas, fils et Marguerite Roulleau, leur beau-frère et soeur; ANQQ, L. Pichet, 28 juin 1751, donation de Gabriel Rouleau à son fils, Charles d'une part de sa terre de 2 arpents \* de front située dans la paroisse Saint-Laurent.

Malgré le fait que la Coutume de Paris stipule que l'aîné est

[...] <u>celui des mâles</u> qui se trouve alors le plus âgé des enfans vivans, quoiqu'il ne soit pas le premier né, <u>est l'aîné</u>, & prend en cette qualité tous les avantages que la Coutume donne à l'aîné.<sup>33</sup>

 $[\ldots]$  celui qui précède en âge les autres enfans mâles.  $^{34}$ 

une distinction a été faite entre l'aîné et le plus vieux des garçons afin de bien démarquer leur rang dans la famille. À partir de ce tableau, on constate quelques tendances. Ce sont les garçons plus souvent que les filles et gendres qui succèdent à leurs parents. C'est plus de neuf fois sur dix que les garçons acquièrent ou remembrent le patrimoine. Les filles sont les perdantes. Elles reçoivent leur part et la vendent à leur frère. Fréquemment, l'argent recueilli sert à l'achat ou à l'agrandissement de la terre de leur mari.

De plus, le modèle observé pour l'ensemble des ménages est celui d'une transmission non préférentielle quant au rang de naissance. C'est plus de la moitié des cas, soit 58,7 % (incluant le plus vieux et le plus jeune des garçons de la famille) dont le rang est indéterminé. Si l'on omet les catégories gendre et neveu ou cousin, ce sont les deux tiers des héritiers (26 sur 39) dont le rang de naissance importe peu. Dans l'autre tiers, la terre est dévolue soit à l'ainé, soit au cadet.

<sup>33</sup> C. Ferrière, <u>Dictionnaire de droit et de pratique contenant</u>
<u>l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutumes et de pratique</u>, Nouvelle éd., París, Bauche, 1771, v. 1, pp. 553-554.

<sup>34 &</sup>lt;u>Ibid.</u>, p. 68.

En outre, dans près de 30 % des cas, il s'agit du plus vieux des garçons incluant l'ainé. Ce nombre est insuffisant pour conclure qu'il bénéficie d'une préférence. L'absence d'enfants ou le célibat explique le fait qu'un neveu ou un cousin se retrouve le bénéficiaire de la terre. L'interprétation du choix de l'héritier peut être recherchée dans le moment du cycle famílial.

Tableau 5. Le moment de la transmission de la terre, en tout ou en partie selon le décès ou non d'un ou des parents (46 bénéficiaires)									
Période	Père décédé	Mère décédée	Père et mère décédés	Parents vivants a)	Total				
1655 – 1695	<u>n.a.</u>	<u>n.a.</u>	<u>n.a.</u>	<u>n.a.</u>	12				
1055 – 1095	4	,	1	4	12				
1695 – 1735	3	5	0	8	16				
	_								
1735-1760	5	0	0	13	18				
Total pour	<u>n.a.</u> %	n.a. %	<u>n.a.</u> %	n.a. %					
l'ensemble des	12 26,1	8 17,4	1 2,2	25 54,3	46 100%				
3 périodes									

Note:

a) incluant oncle et tante ou cousin qui transmettent la terre

Légende

n.a. = nombre absolu

Ce tableau démontre que la transmission du vivant des parents se fait plus présente au fil des périodes. Dans un cycle familial long, les parents "restent actifs et conservent leurs responsabilités et leur contrôle sur la famille et l'exploitation longtemps". Etant âgés et fatigués, les parents "se donnent" au garçon demeurant encore à la maison, en l'occurrence le cadet ou le plus jeune des garçons ou un des

M. Ségalen, "Cycle de la vie familiale et transmission du patrimoine en Bretagne. Analyse d'un cas", <u>Ethnologie française</u>, VIII, 4, 1978, p. 277.

derniers. Lors de la transmission, ceux-ci sont avantagés puisque les plus vieux sont souvent déjà établis. Lorsque le père décède prématurément, correspondant à un cycle de vie familiale plus court, l'ainé ou le plus vieux des garçons ou l'un des premiers aura souvent, en prenant la terre, la charge de ses frères et soeurs demeurant à la maison. C'est le cas de François Turcot, en sa qualité d'aîné,

[...] demeura chargé de ladite Girout, sa mere et de trois soeurs et un frere encore peu avancé en âge. Lesquels, il a élevés, nourris et entretenus jusqu'à ce qu'ils aient été en âge de se pourvoir par mariage et sa mère pendant 17 années [...]. 35

Dans l'échantillon, combien d'enfants demeurent encore à la maison lorsqu'il y a transmission partielle ou entière de la terre ?

Tableau 6. Distribution du nombre d'enfants demeurant sous le toit familial lors de la transmission à un héritier selon la période (excluant l'héritier)										
Période	0 à 2 enfants		3 à 5 enfants		6 et plus		Total nombre d'héritiers		Médiane	
1655-1695	n.a. 10	83,4	n.a. 1	8,3	n.a. 1	% 8,3	n.a. 12	100%	0,5 enfant	
1695 – 1735	6	37,5	6	37,5	4	25	16	100%	4,0 enfants	
1735 – 1760	11	61,1	5	27,8	2	11,1	18	100%	2,0 enfants	
Total pour l'ensemble des 3 périodes	27	58,7	12	26,1	7	15,2	46	100%	2,0 enfants	

<u>Légende</u> n.a. = nombre absolu

<sup>36</sup> ANQQ, L. Chambalon, le 31 mars 1710, donation de Marie Girout à François Turcot, son fils.

Pour l'ensemble des trois périodes, le tableau 6 révèle que les enfants ont presque tous quitté le toit familial lorsqu'il y a dévolution de la terre. Effectivement, la médiane se situe à deux enfants malgré les sept cas où il y a plus de six enfants demeurant encore à la maison. Dans trois cas pour les deuxième et troisième périodes, le nombre élevé d'enfants, soit six et plus, s'explique par des enfants nés d'un deuxième lit. Lorsque Jean-François Thibierge, âgé de 21 ans, reçoit deux arpents de terre de front de ses père et mère, Gabriel et Marie-Madeleine Lepage, la famille est constituée de six enfants âgés entre deux et 17 ans. Devenu veuf à 33 ans, Gabriel Thibierge s'était remarié avec Marie-Madeleine Lepage de 16 ans sa cadette. Du premier lit, il ne restait qu'une fille, mariée et vivant à Québec. Cette donation comporte deux conditions explicites de la part des parents sous peine de révocation de celle-ci. Le contrat stipule que Jean-François doit obligatoirement "s'abstenir de voyager" et qu'il doit "se marier et s'établir dans le temps et espace de deux ans".<sup>37</sup> Pour ces parents, le mariage de l'enfant est d'une importance primordiale pour qu'il entre en possession du patrimoine. tous les parents n'exigent pas cette condition. Dans l'échantillon, à quel moment dans la vie du bénéficiaire se fait la transmission ?

ANQQ, F. de Lacetière, le 23 mars 1713, donation de Gabriel Petibierge [Thibierge] à Jean-François Petibierge [Thibierge].

Tableau 7. Le moment de la transmission en tout ou en partie selon le mariage du bénéficiaire (46 bénéficiaires)										
Mariage du bénéficiaire										
Période	Avant son		Aun	nariage	Apı	rès son	Total			
	mai	iage			ma	riage				
1655-1695	5		3		4		12			
1695-1735	8		4		2		14*			
1735 – 1760	10		2		5		17**			
l'ensemble des	23	50 %	9	19,6 %	11	23,9 %	43	93,5 %		
1655 – 1695 1695 – 1735 1735 – 1760 Total pour	5 8 10	iage	3 4 2		4 2 5	riage	12 14* 17**			

Pour la 2e période : 2 héritiers restent célibataires
 Pour la 3e période : 1 héritier reste célibataire
 Note: 1re période : 12 héritiers

2e période : 16 héritiers 3e période : 18 héritiers

Près de trois fois sur cinq, le bénéficiaire est un célibataire (26/46). Étant propriétaire, il n'attend pas beaucoup d'années avant de fonder un foyer. Seulement trois bénéficiaires (6,5 %) restent célibataires. Au moment de la passation du contrat de mariage, vingt pour cent des héritiers reçoivent des parents une partie de la terre, le plus souvent par donation. Près du quart des successeurs prennent possession de la terre après leur mariage. Comme le constate Daniel Léveillé dans son étude, pour plusieurs "la donation constitue un incitatif au mariage et favorise leur établissement"38. Dans bon nombre de cas, depuis plusieurs années, le couple travaille et demeure avec les parents sur la terre. S'il y a une bonne entente, les parents décident de leur "donner" une partie de la terre. Ou bien, après le décès d'un ou des l'enfant, demeurant sur parents. la terre, décide d'acheter sporadiquement les parts de ses frères et soeurs.

<sup>38</sup> D. Léveillé et A. Lachance, op. cit., p. 48.

Dans l'échantillon, à quel moment dans le cycle de vie familiale, les parents décident-ils de passer la main ?

Tableau 8.	Tableau 8. Le moment de la transmission en tout ou en partie										
selon la durée de l'union des parents des héritiers 39											
	Durée de l'union des parents Total des Médiane										
Période	Moins de		25-:	34 ans	35		bénéficiaires	pour chacune			
	24 ans		et plus			des périodes					
	n.a.	méd.	n.a.	méd.	n.a.	méd.					
1655 – 1695	0	-	5	29 ans	5	40 ans	10ª	34,0 ans			
1695-1735	0	-	3	32 ans	7	41 ans	10 <sup>b</sup>	37,5 ans			
1735 – 1760	2	16 ans	3	34 ans	4	39 ans	9¢	34,0 ans			
l'ensemble des 3 périodes	2		11		16		29	36 ans			

Note:

- a) Exclusion de 2 héritiers sur les 12
- b) Exclusion de 6 héritiers sur les 16
- c) Exclusion de 9 héritiers sur les 18

Légende

n.a. = nombre absolu méd. = médiane

En analysant les résultats du tableau 8, on constate que la transmission de la terre, en tout ou en partie, s'effectue après une durée moyenne de 36 années suivant le mariage des parents. Après 35 années, on peut dire que les parents sont dans la dernière phase du cycle de vie familiale. S'il y a décès d'un des conjoints, ceci entraîne le rachat des parts par un des enfants. Ou bien, il peut y avoir une donation de la part des parents qui se voient trop "avancés en âge" pour poursuivre l'exploitation de la terre.

Dans ce tableau, je n'ai pas pris en considération les 16 héritiers faisant partie d'une famille dont le père ou la mère s'est remarié puisqu'il y avait rupture dans le cycle de la vie familiale. De plus, un propriétaire n'est pas marié ce qui, par évidence, l'exclut de ce tableau.

Dans le tableau 8, les mises à l'écart des "effectifs" de l'échantillon sont nombreuses. Près de 35 % (16/46) des unions des propriétaires sont interrompues par le décès d'un des conjoints et consécutivement, un nouveau noyau familial est reconstitué par le remariage du conjoint survivant. De plus, l'échantillon révèle des propriétaires ou des héritiers n'ayant aucune descendance directe, qu'arrive-t-il dans cette éventualité ? Quelles sont les incidences sur la transmission du patrimoine lorsqu'il y a une faille dans le système ?

## B) LA PERTURBATION DU SYSTÈME

Le décès de l'un des conjoints, surtout au milieu de la vie de couple, change la donne. Pour le groupe-cible, quelles sont les conséquences du remariage dans le processus de transmission du patrimoine? Quand le destin laisse une maison sans enfants, est-ce que les solidarités de la famille élargie se mettent en branle?

#### a) <u>Le remariage</u>

Souvent, le remariage entraîne des modifications dans le processus de transmission. Il peut en retarder le moment et en changer le mode et même le destinataire. Dans ces temps difficiles, la mort d'un des époux, surtout s'il y a des enfants en bas âge, amène le conjoint survivant à se remarier. Il s'ensuit que les enfants des deux lits entrent en compétition pour la succession.

Si c'est la femme qui disparaît, l'homme remarié tarde à transmettre les biens fonciers. Les garçons du premier lit aident leur père sur la terre. En âge de s'installer, certains partent, d'autres restent et rachètent les parts de la moitié de la communauté de biens qui existait entre le père et la mère de son vivant. L'exemple de la famille Langlois illustre bien cette assertion. En 1717, lorsque Pierre Langlois I se remarie, il est le père de neuf enfants dont l'âge varie de 15 ans à six mois. De son second mariage naissent onze autres enfants. En 1731, le plus vieux des garçons du premier lit, Pierre II, qui est célibataire et âgé de 28 ans, demeure encore à la maison, il

entreprend le rachat des parts de la moitié de la terre familiale située à Saint-Pierre. En 1748, il en a regroupé les 8/9° 40. L'autre part non acquise appartient à son frère Louis. Celui-ci la garde et s'installe sur cette partie de la terre<sup>41</sup>. En 1747, Pierre Langlois I, père, échange avec son fils, Pierre II, sa moitié de terre pour une autre moitié de terre dont il devient entièrement le propriétaire<sup>42</sup>. Quelques années plus tard, Pierre Langlois I, père, fait une donation de la moitié de sa terre à son fils Ambroise, enfant du second lit<sup>43</sup>. Ce qui ressemble à un écheveau de fil embrouillé, n'est en fait que le dénouement de plusieurs stratégies échelonnées sur plusieurs années, afin que trois fils (dont un du deuxième lit) s'établissent sur les terres ancestrales.

Plusieurs actes notariés ont disparu du minutier du notaire Louis Pichet. J'ai retrouvé la trace des actes visés dans l'inventaire des biens de Pierre Langlois, fils, et de défunte Marguerite Turcot, passé le 20 mars 1771 par Antoine Crespin (ANQQ): contrat de vente de Pierre Dorval, Ignace Raté et Jean Thibierge audit Pierre Langlois, le 25 janvier 1731; contrat de vente de Prisque Langlois à Pierre Langlois, le 23 juillet 1734; contrat de vente de Nicolas Turcot à Pierre Langlois, le 5 juin 1744; contrat d'échange entre Jean [Baptiste] Langlois et Pierre Langlois, le 20 février 1744; contrat de vente d'Alexis Langlois audit Pierre Langlois, le 6 novembre 1748. Ces terres sont P50, 51 et 52.

ANQQ, A. Crespin, le 20 mars 1771, inventaire des biens de Pierre Langlois et de feu Marguerite Turcot. Dans cet acte, il est stipulé que Louis Langlois est le voisin au sud-ouest de la terre de Pierre Langlois, fils (P50b). Cette terre est la P51a.

<sup>42</sup> ANQQ, A. Crespin, le 20 mars 1771, inventaire des biens de Pierre Langlois où il est mentionné un contrat d'échange entre Pierre Langlois, père, et Pierre Langlois, fils, le 29 novembre 1747, passé chez le notaire Pichet. Ces terres sont P52 et P50.

ANQQ, <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 11, p. 973. Louis Pichet, le 12 janvier 1754, donation de Pierre Langlois et Madeleine Gaudebout à Ambroise Langlois, leur fils, d'une partie de la terre de deux arpents et demi. Cette terre est la P50a.

Si c'est l'homme qui disparait, la veuve, chargée d'enfants en bas age, n'a d'autre choix que de se remarier. Si la veuve épouse un célibataire, c'est souvent l'appropriation en partie ou en entier de la terre par une nouvelle famille qui se produit, ce qui amène aussi le changement du patronyme. En se remariant, Ursule Ferland, veuve de Jean Pelletier et mère de cinq enfants mineurs, donne "sa part de communauté de biens que ladite Ferland a eu avec son défunt mari" à François Chabot, son futur époux. La future épousée lui consent cet avantage "à cause de la bonne amitié qu'elle lui porte"44. Ce remariage entraîne la division de la terre des Pelletier et de surcroit, la perte de la moitié, soit un arpent et demi, du bien ancestral pour les enfants Pelletier. En se remariant, la veuve Ferland permet à un célibataire, un enfant de l'île, de "se placer". Le cas similaire de Marguerite Roy, veuve de Gabriel Feuilleteau, permet à Joseph Jahan, célibataire et enfant de l'ile, de "s'installer". Plus tard, l'aîné de cette union. Joseph, deviendra propriétaire de la moitié de la terre des Feuilleteau par donation et achat45. L'appropriation partielle du bien ancestral par une autre famille est une conséquence inéluctable du remariage.

Si deux veufs s'unissent, indéniablement, l'un des deux doit s'installer chez l'autre, occasionnant ainsi la disponibilité d'une terre pour un enfant. Lorsque François Dumas, veuf de Françoise

<sup>44</sup> ANQQ, <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 5, p. 396. Louis Pichet, le 8 février 1730, contrat de mariage entre François Chabot et Ursule Ferland et portant donation.

ANQQ, J. Fortier, le 31 août 1745, donation de Joseph Jahan et Marguerite Roy à Joseph Jahan, leur fils; le 11 mai 1747, vente de Joseph Jahan et Marguerite Roy à Joseph Jahan, leur fils.

Gervais, se remarie, il décide d'élire domicile sur la terre de sa nouvelle épouse, Jeanne Rouleau, veuve de Nicolas Baillargeon. Ainsi, il permet à un enfant issu de son premier mariage, soit François, de pouvoir s'établir sur la terre familiale à Saint-Laurent<sup>46</sup>.

Pour la collectivité, le remariage est certainement un expédient face à la demande de terres. Pour l'individu, le remariage recrée un nouveau noyau familial. Pour les enfants, il est souvent source de parcellisation du bien familial lorsque vient le moment de la transmission.

#### b) Le propriétaire sans héritier direct

Dans l'éventualité d'une maison sans enfants, ni mâle ni femelle, le propriétaire se tourne généralement vers la famille élargie plutôt que vers un étranger.

C'est souvent au moment du mariage d'un parent que les modalités de la transmission et de la répartition des responsabilités sont précisées. Quand Joseph Martineau, fils aîné de Germain Martineau de la paroisse Sainte-Famille, épouse Dorothée Drouin le 18 février 1743, le grand-oncle du marié, Joseph Leblond et la tante et marraine de la mariée, Catherine Drouin, leur avaient fait donation, quelques jours

ANQQ, J.-E. Dubreuil, le 2 novembre 1725, vente de Marguerite Dumas à François Dumas; J. Pinguet, le 16 mars 1729, vente de Marie-Madeleine Dumas à François Dumas; le 21 mars 1729, vente de Marguerite Dumas à François Dumas. Ces terres sont L2, L10 et L11.

plus tôt, de leur terre à Sainte-Famille<sup>47</sup>. L'absence d'héritiers explique le fait que ce soit leurs neveu et nièce qui se retrouvent les bénéficiaires des biens. Les donataires s'installeront sur la terre et occuperont la maison tandis que les donateurs "considérant leur grand âge et infirmités" demeureront à Québec. Il est stipulé que les donataires fourniront des victuailles aux donateurs qu'ils soient à la ville ou à la campagne. Pour le couple Leblond-Drouin, ceci est leur deuxième tentative auprès d'un neveu afin de trouver un successeur sur leur terre. Auparavant, en 1739, faute d'héritiers, la succession est dévolue à Joseph Drouin, leur neveu âgé de 18 ans. En 1741, le legs est révoqué pour raison d'ingratitude et d'inexécution des conditions de la donation<sup>48</sup>. Après cet échec, on comprend le couple d'être plus circonspect dans leur choix.

En d'autres occasions, c'est le surcroît de charges qui pèse sur les épaules d'une veuve, sans enfants qui l'amène à léguer la terre à un neveu. Si Angélique Martineau, veuve de Pierre Labé, donne en 1760 tout son avoir à Augustin Martineau, son neveu, c'est parce qu'elle est "restée seule sans héritier de son mariage avec ledit défunt son mari", qu'elle ne peut faire valoir les terres qui lui appartiennent dans la paroisse Saint-François et qu'elle ne peut "s'acquitter des charges

<sup>47</sup> ANQQ, C. Louet, le 2 février 1743, donation de Joseph Leblond et Catherine Drouin, sa femme à Joseph Martineau et Dorothée Drouin, neveu et nièce. Cette terre est la F17.

<sup>48</sup> ANQQ, L. Pichet, 24 mars 1739, donation de Joseph Leblond et Catherine Drouin à Joseph Drouin, leur neveu in <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 7, p. 360; ANQQ, le 14 avril 1741, <u>Registres de la prévôté de Québec</u>, vol. 80A.

auxquelles elle est tenue envers Jacques Labé, son beau-père", celui-ci habitant avec elle<sup>49</sup>. Des circonstances diverses telles une expédition guerrière, un départ outre-mer, une maladie, peuvent amener un propriétaire célibataire à donner sa terre ou ses parts de la terre à une connaissance. Lorsque René Pelletier, de la paroisse Saint-Pierre, se prépare à partir pour guerroyer contre les Iroquois, il donne à son filleul, Louis Pichet, garçon mineur de son voisin, Jean Pichet, la totalité de sa terre. Pour justifier cette décision de faire ce don, le notaire inscrit dans le contrat que c'est à cause de la bonne amitié qui les lie l'un à l'autre<sup>50</sup>.

Dans l'échantillon étudié, pour les deuxième et troisième périodes, le nombre d'héritiers-successeurs qui optent pour le célibat définitif s'élèvent à trois, soit 9 % des héritiers<sup>51</sup>. Toujours pour les mêmes périodes, près de 13 % des enfants des propriétaires<sup>52</sup>

<sup>49</sup> ANQQ, J. Fortier, le 3 juillet 1760, donation d'Angélique Martinot à Augustin Martinot.

<sup>50</sup> ANQQ, G. Rageot, le 26 mai 1687 et réitérée le 18 avril 1689, donation entre René Pelletier et Louis Pichet. Cette terre est la P53.

<sup>51</sup> Voir supra, p. 72.

Selon René Jetté et Danielle Gauvreau, les enfants sont en mesure de migrer seuls lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans. Considérant ce fait et pour les fins de cette étude, tous les enfants qui ont atteint 15 ans et plus ont été recensés comme migrants ou sédentaires. R. Jetté et D. Gauvreau, "Des fiches de famille à la mesure des migrations : une méthode élaborée à partir des données du Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 16, no 1, avril 1987, pp. 45, 59 et 60.

(filles et garçons) qui ne quittent pas l'île, demeurent célibataires<sup>53</sup>. De ce pourcentage, les trois cinquièmes sont des garçons. À ces cas de célibat définitif, il faut ajouter sept entrées en religion.

Devant ce freinage démographique, à l'instar des sociétés comtoise, valaisanne et grisonne<sup>54</sup>, pourrait-on voir une stratégie indirecte de la part de la société orléanaise pour empêcher la pluralité des successeurs? Les pratiques successorales égalitaires qui favorisent l'ensemble des enfants créent une extrême division de la terre. L'île étant un espace clos et sans extension possible, ses habitants ont toujours tenté de garder jalousement la terre dans le giron des familles pionnières, soit par des stratégies foncières ou par des stratégies matrimoniales comme nous l'avons constaté au chapitre I. À l'instar de La Prairie, les habitants de l'île "sont restés imperméables à l'influence extérieure et ont continué à s'allier entre eux" et comme La Prairie, l'île d'Orléans "n'a pas valeur de modèle" et

Ce taux élevé de célibataires n'est pas unique à l'Île d'Orléans puisque dans les villes occidentales du XVIII<sup>e</sup> siècle, on y trouve une proportion plus grande de célibataires, liés au commerce et au gouvernement, in Y. Landry, "Étude critique du recensement du Canada de 1765", <u>RHAF</u>, vol. 29, no 3, déc. 1975, p. 348.

B. Derouet, op. cit., pp. 462-466; A.-L. Head-Konig, "La reproduction familiale et sociale dans les campagnes helvétiques XVIII°-XIX° siècles : systèmes extrêmes et modalités d'ajustement", in <u>Transmettre</u>, <u>Hériter</u>, <u>Succéder</u>. <u>La reproduction familiale en milieu rural</u>. <u>France-Québec XVIII°-XX° siècles</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, pp. 394-395.

"son histoire n'est pas toujours le microscome de la colonie"55. Pour chaque héritier, la création d'une nouvelle exploitation s'avère impossible à chaque génération. De surcroît, des habitants ont même enfreint une ordonnance leur interdisant de bâtir sur une terre n'ayant pas un arpent et demi de front et 30 à 40 de profondeur, ce qui a entraîné des poursuites judiciaires contre eux<sup>56</sup>. Il existe donc une étroite et constante relation entre l'habitant et son île et ce jusqu'à aujourd'hui<sup>57</sup>.

Dans la Franche-Comté, Bernard Derouet observe une série de mécanismes et de limitations de type "malthusien" qui freinent l'engorgement sur place des successeurs masculins et de leur descendance, soit le mariage tardif et le célibat laïc et religieux<sup>58</sup>. L'action de ce mécanisme de freinage, Derouet la remarque dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle au moment où la croissance démographique a multiplié le nombre de garçons successeurs<sup>59</sup>. Entre 1730 et 1750, l'Île d'Orléans connaît aussi une augmentation de sa

L. Lavallée. <u>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale</u>, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, pp. 148-149.

Edits et ordonnances royaux, déclaration et arrêts du Conseil du Roi concernant le Canada, Québec, 1803, p. 551 cité dans S. Courville, L'habitant canadien et le système seigneurial 1627-1854, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, p. 194. R. Blanchard. L'Est du Canada français. Province de Québec, Tome II, Paris-Montréal, Masson et Beauchemin, 1935, p. 326.

V. Lemieux. <u>Parenté et politique</u>. <u>L'organisation sociale dans</u> <u>l'Île d'Orléans</u>, Québec, PUL, 1971, p. 190.

<sup>58</sup> B. Derouet, ibid.

<sup>59 &</sup>lt;u>Ibidem</u>.

population. De 2 358 qu'elle était en 1730, la population passe à 2 698 individus en 1750. Puis en 1760, on dénote une décélération du mouvement haussier, les effectifs de la population ne se chiffrant plus qu'à 2 588 personnes<sup>60</sup>.

Lorsqu'en 1744, Pierre Labrecque donne la moitié de sa terre, située à Saint-Laurent, à son fils, Jean, celui-ci est un célibataire âgé de 42 ans. Quant à l'autre moitié, les parts sont achetées quelques mois plus tard par François, un autre fils qui est aussi célibataire<sup>61</sup>. Malheureusement, en décembre 1752, la mort fauche Jean, resté célibataire et demeurant avec ses vieux parents. La fatalité des événements contraint Pierre Labrecque à faire une nouvelle donation en faveur de Gabriel, un autre de ses fils qui est lui aussi un célibataire, âgé de 42 ans et qui demeure toujours avec ses parents. Trois jours plus tôt, son frère François, toujours célibataire, lui avait donné ses parts de terre à la condition de le "nourrir, soigner et fournir tous ses besoins"<sup>62</sup>. En date du 29 octobre 1762, François,

Y. Landry et R. Bates, "Population et reproduction sociale à 1'Île d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles", <u>RHAF</u>, vol. 45, no 3, hiver 1992, p. 407. Ces chiffres sont tirés du Registre de la population du Québec ancien du P.R.D.H.

ANQQ, L. Pichet, 28 février 1744, donation de Pierre Labrecque et Marie-Marthe Coulombe à Jean Labrecque, leur fils, in <u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>, vol. 10, p. 3; ANQQ, J. Fortier, le 2 juillet 1744, vente de Pierre Labrecque, fils, Louis Labrecque, Pierre Audet et Marie [Madeleine] Labrecque à François Labrecque, leur frère et beau-frère. Cette terre est la L4 (a et b).

ANQQ, L. Pichet, 23 février 1753, donation de Jacques [Pierre]
Labrecque et Marie Coulombe à Gabriel Labrecque, leur fils, in
Insinuations de la prévôté de Québec, vol. 11, p. 828; le 20
février 1753, donation de François Labrecque à Gabriel Labrecque,
son frère, in Insinuations de la prévôté de Québec, vol. 11, p.

Gabriel et leur soeur, Jeanne qui est célibataire et qui sont âgés respectivement de 53, 51 et 56 ans, font donation de leur terre à leur neveu, François Audet. Celui-ci est le fils de leur soeur, Marie-Madeleine, seule autre survivante de la famille. François Audet demeure avec ses oncles et tante depuis quelques années<sup>63</sup>. Cette donation est résiliée car le mariage tardif en 1770, de François Labrecque, à l'âge de 61 ans, change le cours des événements. François et Gabriel Labrecque reprennent leur terre puisqu'on les retrouve propriétaires et voisins lors de la rédaction du contrat de donation de la terre de Gabriel Labrecque en faveur de son cousin, Laurent Labrecque<sup>64</sup>.

L'établissement tardif et sélectif rendait possible la survie de l'exploitation et diminuait d'autant le nombre d'individus qui se diviseraient la terre. Ainsi à la génération suivante, les neveux et les cousins hériteraient d'une portion ou d'une terre laissée par des oncles et des tantes non mariés.

\*

<sup>820. (</sup>Cette donation est résiliée puisqu'en 1762, François est toujours propriétaire). Cette terre est la L4a.

<sup>63</sup> ANQQ, J. Fortier, le 29 octobre 1762, donation de François, Gabriel et Jeanne Labrecque à François Audet, leur neveu. Cette terre est la L4 (a et b).

<sup>64</sup> ANQQ, A. Crespin, le 31 mars 1779, donation de Gabriel Labrecque, majeur de 67 ans à Laurent Labrecque, son cousin. Cette terre est la L4b.

Le destin du patrimoine foncier ne se joua pas à un moment précis. Il fut le fruit des événements biologiques propres à chaque famille. À l'Île d'Orléans, la donation fut le mode de transmission le plus employé pour la période étudiée. Malgré une idéologie égalitariste, les successeurs furent généralement les garçons et leur rang de naissance importa peu. Afin de garder le patrimoine le plus intact possible et de freiner l'engorgement des successeurs masculins, les familles orléanaises auraient pu prendre parfois des moyens indirects tels le mariage tardif et le célibat définitif.

L'exiguïté du patrimoine génère des exclus et, pour eux, la migration constitue un moyen pour pourvoir à leur établissement.

## CHAPITRE III

# LA MOBILITÉ CONSÉCUTIVE AU SYSTÈME DE TRANSMISSION

Afin de ne pas diviser les patrimoines à l'extrême, des jeunes gens ou même des familles entières cherchent ailleurs ce qu'ils ne peuvent se procurer à l'île : de la terre. La saturation du terroir amène les exclus du système à migrer vers de nouveaux lieux d'établissement. Pour la période séculaire choisie, suivons les enfants de tous les propriétaires des terres échantillonnées dans leur périple territorial.

Pour ce faire, j'ai privilégié deux sources : les fiches de famille et les actes notariés. Les événements démographiques (naissance, mariage et décès) de même que l'endroit où s'est produit l'événement, sont enregistrés sur ces fiches. Les vides spatiaux sont comblés par les actes notariés : transactions foncières, actes relatifs aux successions, marchés, accords, etc.

Pour la plupart des enfants des propriétaires<sup>1</sup>, je tenterai de

<sup>&</sup>quot;Les enfants cessent d'appartenir à leur groupe familial au moment de leur mariage ou de leur décès ou lorsqu'ils atteignent l'âge où ils sont en mesure de migrer seuls [lorsqu'ils atteignent l'âge de 15 ans], ou encore lorsqu'ils deviennent orphelins de père et

suivre leurs déplacements qu'ils soient "insulaires" (sous-entendu "de l'île") ou "continentaux" (sous-entendu à "l'extérieur de l'île"). Au total, notre corpus est composé de 466 enfants. Pour traiter l'ensemble des données géographiques, une grille a été constituée pour chacune des périodes étudiées. Avec ce suivi, je serai en mesure de dresser un bilan des différents faits de la mobilité résidentielle de même que les comportements migratoires des enfants de mon échantillon.

### A) LES MIGRATIONS INTER-PAROISSIALES

Au départ, il est impératif d'écrire que la mobilité interparoissiale n'est pas vraiment une migration en soit. C'est une micro-mobilité puisque les gens restent dans leur même aire géographique : l'île.

Ceux qui n'héritent pas de la terre et qui veulent s'enraciner et fonder un foyer à l'île, doivent trouver un conjoint dans leur paroisse ou dans une des quatre autres paroisses de l'île. Généralement, le conjoint sera détenteur d'une terre acquise par héritage ou par achat d'une partie de la terre ou par achat d'un partant.

mère", in R. Jetté et D. Gauvreau, "Des fiches de famille à la mesure des migrations : une méthode élaborée à partir des données du Saguenay au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 16, no l, avril 1987, p. 45 et p. 60.

#### a) <u>La mobilité territoriale</u>

Sous le Régime français, l'organisation de l'espace dans l'Île d'Orléans se caractérise par une division quasi géométrique, soit cinq paroisses : Saint-François occupe toute l'extrémité est de l'île, Saint-Pierre et Saint-Laurent s'adossent l'une à l'autre à l'ouest et au centre. Sainte-Famille et Saint-Jean font de même (voir carte I). L'univers spatial de l'alliance s'étend donc sur une superficie de 72 milles carrés2. C'est dire que les liens qui existent entre les gens En 1683, le choix d'un conjoint dans cette aire géographique n'est pas restreint puisque le bassin de population de l'ile approche celui de la ville de Québec et ses alentours. compte 1,149 habitants en 1683, contre 1,350 dans la ville de Québec et ses alentours et 1,700 environ dans l'Île de Montréal"3. l'île compte maintenant 2318 habitants comparativement à 1490 pour la Côte de Beaupré et à un peu moins de 5000 pour la ville de Québec4. Dans le corpus étudié, comment réagissent les enfants des propriétaires tout au long de la période plus que séculaire ?

L'île a une longueur maximale de 20 milles (32 kîlomètres) et une largeur maximale de cinq milles (8 kîlomètres) environ in V. Lemieux, <u>Parenté et politique</u>. <u>L'organisation sociale dans l'Île d'Orléans</u>, Québec, PUL, 1971, p. 7.

<sup>3</sup> Ces chiffres sont tirés d'un mémoire intitulé <u>Plan de l'état</u> <u>présent des missions du Canada fait en l'année 1683</u>, qui fut préparé pour le compte du premier évêque de Québec, Mgr de Laval in V. Lemieux, <u>ibid</u>., p. 18.

D. Gauvreau. Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France, Sillery, PUQ, 1991, p. 26; R. Blanchard. <u>L'Est du Canada français</u>. Province de Québec, Tome II, Paris-Montréal, Masson et Beauchemin, 1935, p. 326.

Résidence locale ou migration insulaire

Monde clos, les gens sont-ils sédentaires ou se déplacent-ils dans l'Île suite à leur premier mariage ?

Tableau 9. Lieu d'établissement des enfants qui sont demeurés dans l'île après leur premier mariage avec une personne de l'île										
Période	sont	demeurés	dans	ont ch	angé de pa	aroisse	Grand			
	le	ur parois	e	à l'ir	térieur de	l'île	total			
	Garçon	Fille	Total	Garçon	Fille	Total				
(+ ou -) 1660-1695	20	19	39	3	11	14	53			
(+ ou -) 1695-1735	38	28	66	4	6	10	76			
(+ ou -) 1735-1760	19	19	38	1	4	5	43			
TOTAL	77	66	143	8	21	29	172			

À examiner l'ensemble des alliances contractées par les enfants (qui sont demeurés dans l'île) avec des personnes de l'île, c'est majoritairement (143/172), soit à 83 % qu'îls choisissent de demeurer dans leur paroisse d'origine. Une explication retenue est que la terre est fragmentée suite au partage d'un héritage ce qui, du même coup, crée de nouvelles terres pour les garçons. Au fil des années, une terre peut se diviser pour en former deux ou trois. Initialement, le nombre de terres échantillonnées se chiffre à 18 et progressivement, ce nombre passe à 24 à la fin de la troisième période. Si l'on multiplie par le nombre de terres qu'on trouve à l'île, plusieurs enfants ont pu ainsi trouver une place pour s'y établir.

Par ailleurs, dans plus du tiers des cas (66/172), les filles trouvent un conjoint dans leur paroisse. Mais à l'échelle des paroisses, ce sont elles qui font les frais des déplacements dans près

de trois quarts des cas (21/29). Pour elles, l'exil n'est pas trop dur car elles vont toutes s'établir dans des paroisses limitrophes. On constate qu'à la deuxième période, le pourcentage de garçons qui changent de paroisse est le plus élevé, soit 40 % (4/10) contre respectivement 21 % (3/14) et 20 % (1/5) pour les deux autres. Cette seconde période correspond à l'ouverture de nouvelles zones de colonisation<sup>5</sup>. Plusieurs enfants ou familles de l'île ont quitté donc laissant une place pour les autres. Le garçon qui change de paroisse, fait souvent l'acquisition d'une terre d'un partant. C'est le cas de François Drouin dont le père, Nicolas Drouin, occupe une terre à Sainte-Famille. En 1717, François achète une terre à Saint-François qui est vacante à la suite du départ de la famille de René Lepage vers Rimouski quelques années plus tôt<sup>6</sup>.

Plus chanceux, il arrive qu'un enfant mette la main sur une terre dans sa paroisse d'origine. Joseph Langlois, fils de Pierre Langlois et natif de Saint-Pierre, achète une terre ayant appartenu de son vivant à Jean-Baptiste Couture. Langlois, maître farinier, acquiert des héritiers la moitié des quatre arpents. Ceux-ci habitent maintenant Charlesbourg (fille), Sainte-Famille (fille) et l'autre moitié de la terre située à Saint-Pierre (garçon)?. Et pour prouver que les

<sup>5</sup> Supra, p. 33.

<sup>6</sup> ANQQ, F. de Lacetière, le 6 octobre 1717, vente de Louis Lepage [fils de René] à François Drouin. Cette terre est la FR7 sud.

ANQQ, J.-A. Saillant, le 5 mars 1764, vente de Pierre Jobin et Marie-Thècle Couture à Joseph Langlois; A. Crespin, le 7 août 1764, vente de Basile Asselin et Marianne Couture à Joseph Drouin; F. Lemaître dit Lamorille, le 21 septembre 1765, vente de Pierre

solidarités de famille sont très présentes et pour faciliter ces transactions entre les familles Couture et Langlois, Augustin Langlois, meunier à Tilly et frère de Joseph, avait épousé Marie-Geneviève Couture, fille de Jean-Baptiste.

Le tableau 9 témoigne de la détermination qu'ont les familles de l'île de garder une mainmise sur le territoire. Comme nous l'avons vu au chapitre I, les alliances entre voisins et les renchaînements d'alliances resserrent les solidarités entre les familles ce qui laisse peu de place à l'étranger qui désire s'établir dans l'Île.

Tableau 10.	Lieu d'é	Lieu d'établissement des enfants qui sont demeurés à									
l'île après leur premier mariage avec un(e) étranger(ère)											
Période	Période sont demeurés dans					aroisse	Grand				
	lle	eur paroiss	:e	à l'ir	<u>itérieur de</u>	<u>l'île                                     </u>	total				
	Garçon	Garçon Fille Total			Fille	Total					
(+ ou -) 1660-1695	6	5	11	1	0	1	12				
(+ ou -) 1695-1735	3	2	5	0	0	0	5				
(+ ou -) 1735-1760	0	1	1	0	0	0	1				
TOTAL	9	8	17	1	0	1	18				

Pour l'ensemble des périodes, il se dégage du tableau 10 un faible accueil fait à l'étranger qui s'unit à un enfant de l'Île et qui réussit à s'y établir. Les deux tiers des unions étrangères (12/18) sont conclues dans la première période. Pour cette même période sur les 65 enfants qui se marient et demeurent dans l'île, le taux d'établissement

Jobin et Marie-Thècle Couture à Joseph Langlois; le 28 octobre 1765, vente de Augustin Couture à Joseph Langlois. Ces terres sont P46 et P47.

d'un étranger atteint 18,5 % (12/65) et, ce taux décroît au fil des périodes. Pour la première période, des cinq filles qui se marient avec un étranger, quatre le font avec un immigrant. Du fait que des concessions de terres à l'île sont consenties jusqu'en 1689, des immigrants, nouvellement arrivés de France, viennent s'y installer et épousent des filles de la première génération. Cependant, d'une façon générale, l'étude de l'origine géographique des étrangers montre qu'ils viennent de lieux pas très lointains : Québec, Beauport, Côte-de-Beaupré et Côte-du-Sud. Pour l'ensemble des trois périodes, l'île se ferme progressivement à l'établissement d'étrangers.

Dans leur étude sur certaines paroisses du gouvernement de Québec, Jacques Mathieu et son équipe constatent que l'importance numérique d'une présence étrangère varie dans le temps.

Dans un premier temps, la paroisse a recours à l'étranger pour amorcer sa croissance. Les résidents de la deuxième génération disposent alors d'un choix de conjoints suffisant pour que la communauté puisse se replier sur ellemème : les solidarités de voisinage prévalent et l'endogamie connaît des sommets de l'ordre de 80 %. Les seuils atteints ensuîte - de conjoints ou de terres disponibles - entraînent une réouverture graduelle à l'étranger.8

Dans ce dernier point, l'Île d'Orléans diverge puisqu'elle reste imperméable à l'établissement d'un étranger et le restera, accusant un

J. Mathieu et al., "Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle", in <u>Évolution et éclatement du monde rural</u>. France Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, p. 306; J. Mathieu et al., "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec 1700-1760", <u>RHAF</u>, vol. 35, no 1, juin 1981, pp. 14-17.

très haut taux de consanguinité jusqu'à l'ouverture du pont en 1935<sup>9</sup>. À La Prairie, Louis Lavallée en vient à une constatation analogue et il écrit que "cette réalité diffère quelque peu de celle qu'ont pu vérifier dans la région de Québec [Beaumont, Charlesbourg, Neuville, Rivière-Ouelle et Saint-Nicolas] Jacques Mathieu et son équipe"10.

[Les habitants de La Prairie] ont continué de s'allier entre eux dans cet espace de vie qu'ils identifiaient d'abord à leur seigneurie et paroisse et ensuite, mais plus discrètement aux territoires les plus rapprochés dont ils pouvaient de leur village deviner les clochers.<sup>11</sup>

Pour l'ensemble des trois périodes, les 25 célibataires (filles et garçons) qui demeurent dans l'île, optent majoritairement de rester dans leur paroisse d'origine. Un seul garçon change et il acquiert une terre dans une paroisse limitrophe. Souvent, les célibataires sont le soutien de vieux parents. Maintes fois, les filles célibataires aident leur père, devenu veuf, à élever les plus jeunes enfants. Pour les garçons célibataires, ils seront une main-d'oeuvre à l'exploitation de la terre paternelle.

<sup>9</sup> Supra, p. 51.

<sup>10</sup> L. Lavallée, <u>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude</u>
<u>d'histoire sociale</u>, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University
Press, 1992, p. 148.

ll Loc. cit.

### Endogamie et exogamie

La cohésion de la communauté rurale est très importante à cette époque. Comme le souligne Alain Laberge dans son étude sur la Côte-du-Sud : "le rôle des alliances matrimoniales est primordial pour comprendre que, finalement dans un tel milieu, tout le monde est l'allié de tout le monde" L'analyse de la répartition des alliances endogames et exogames du corpus (tous les contrats de mariage des enfants de tous les propriétaires) démontre bien le cercle étroit des relations.

Tableau 11.	Propo	Proportion des couples endogames par rapport									
à l'ensemble des couples*											
	Couples endogames Période qui demeurent qui quittent Total Grand total										
Période		neurent 'île	Grand des co								
	n.a.	<u>n.a. % n.a. % n.a. %</u>						<u>%</u>			
(+ ou -) 1660-1695	76	80,0	19	20,0	95	59,7	159	100			
(+ ou -) 1695-1735	82	75,2	27	24,8	109	63,0	173	100			
(+ ou -) 1735-1760	44	81,5	10	18,5	54	56,8	95	100			
TOTAL	202	78,3	56	21,7	258	60,4	427	100			

Note:

J'entends par tous les couples, tous les contrats de mariage que les enfants de l'échantillon ont passés (deuxième, troisième mariage, etc...). Dans le cas où une famille a quitté l'île, leurs enfants non mariés lors du départ, ne sont pas inclus dans ce tableau.

<u>Légende</u>

n.a. = nombre absolu

Pour l'ensemble des périodes, 258 des 427 unions (60,4 %) qui ont donné lieu à un contrat choisissent de s'allier avec une personne de l'Île d'Orléans. Parmi ces couples endogames, plus de trois quarts d'entre eux (78,3 %) demeurent à l'Île. Tout au long de la période

<sup>12</sup> A. Laberge, M. Côté <u>et al.</u>, <u>Histoire de la Côte-du-Sud</u>, IQRC, Québec, 1994, p. 165.

étudiée, les taux se maintiennent quant au nombre de couples endogames qui demeurent à l'Île (autour de 80 %) ou qui quittent l'Île (autour de 20 %) de même qu'au nombre total de mariages endogames (autour de 60 %).

Tableau 12. Proportion des couples exogames par rapport à l'ensemble des couples*												
Période	q	Couples exogames  qui demeurent qui quittent Total à l'île l'île									Grand des co	_
	F	G	T	otal	F	G	T	otal				
	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	<u>%</u>	n.a.	%	<u>n.a.</u>	<u>%</u>	<u>n.a.</u>	<u>%</u>
(+ ou -) 1660-1695	5	7	12	18,75	24	28	52	81,25	64	40,3	159	100
(+ ou -) 1695-1735	2	3	5	7,8	34	25	59	92,2	64	37,0	173	100
(+ ou -) 1735-1760	1	0	1	2,4	21	19	40	97,6	41	43,2	95	100
TOTAL	8	10	18	10,7	79	72	151	89,3	169	39,6	427	100

Note:

J'entends par tous les couples, tous les contrats de mariage que les enfants de l'échantillon ont passés (deuxième, troisième mariage, etc...). Dans le cas où une famille a quitté l'île, leurs enfants non mariés lors du départ, ne sont pas inclus dans ce tableau.

Légende

n.a. = nombre absolu

L'évaluation du nombre d'alliances exogames, c'est-à-dire des mariages comportant au moins un étranger à la paroisse par rapport à l'ensemble des unions, révèle que deux personnes sur cinq (39,6 %) choisissent un conjoint en dehors de l'Île. Ceci rejoint une étude en milieu rural de Jacques Mathieu qui démontre que 41,9 % des futurs conjoints proviennent de l'extérieur de la paroisse<sup>13</sup>. Mais, près de neuf personnes sur dix (151/169) qui se sont mariées avec un étranger quittent l'Île, soit 52,3 % (79/151) de filles et 47,7 % (72/151) de garçons. Ces chiffres confirment la fermeture progressive de la paroisse à l'étranger en ce qui concerne l'établissement, soit

<sup>13</sup> J. Mathieu et al., op. cit., p. 13.

respectivement pour chacune des périodes, 18,75 % (12/64), 7,8 % (5/64) et enfin 2,4 % (1/41) des couples exogames qui demeurent à l'Île.

Dans cet espace insulaire qui est à la fois densément occupé et sans extension possible, comment peut-on logiquement "caser" tous ces gens ?

#### b) L'exutoire

Comme Bernard Derouet<sup>14</sup> le constatait pour les îles de la côte bretonne, même si l'Île d'Orléans constitue en apparence un espace clos, grâce au fleuve, l'horizon des insulaires devient illimité. En effet à l'Île d'Orléans, les possibilités que les habitants peuvent tirer du fleuve Saint-Laurent sont nombreuses. Une des possibilités qu'ils ont est de pratiquer un métier directement relié aux activités maritimes.

#### Les métiers

En 1784, "beaucoup de ces habitants [de l'île] sont déjà des navigateurs qui ne cultivent que peu ou prou; la population peut donc croître sans qu'il soit besoin de terres nouvelles" Le manque de terres a favorisé l'émergence des activités maritimes : pêche à l'anguille, pilotage, cabotage, construction de bateaux et fabrication

B. Derouet, "Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime", <u>Annales ESC</u>, janv.-fév. 1989, 44° année, no 1, p. 199.

N.-G. Boisseau, <u>L'Île d'Orléans</u>, p. 124 cité dans R. Blanchard, op. cit., p. 326.

des mâts, des rames, des agrès, des voilures<sup>16</sup>. Très tôt, certains habitants pratiquent ces activités de manière complémentaire à l'agriculture. Dans les actes notariés, la mention identifiant un métier de la mer, témoigne de sa pratique à l'île.

Dans l'échantillon, le métier de maître charpentier en marine s'est présenté à toutes les périodes. Jean Langlois dit Boisverdun pratique le métier de maître charpentier en marine de même que son fils, Jean-François, son gendre, Guillaume Levitré et son neveu, René Habitant la paroisse Saint-Pierre, Boisverdun et Jean-Pelletier. François passent plusieurs marchés et accords avec des gens de Québec, de l'Île d'Orléans et de la Côte-du-Sud pour la construction de barques, chaloupes et bateaux. Les caboteurs, Pierre et Jean Labrecque de Saint-Laurent, leurs terres étant situées près de la rivière Maheu, contractent des obligations pour porter des marchandises dans des établissements érigés le long des côtes de l'estuaire du fleuve. activités maritimes sont localisées surtout dans les paroisses de Saint-Jean et Saint-Laurent. En raison de la présence d'abris naturels du côté sud de l'île, cela contribue à faire de ces lieux des havres où les bateaux peuvent facilement accoster.

En raison de sa population croissante dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'Île peut aspirer à une "certaine autarcie". À son activité maritime florissante et à son agriculture autosuffisante

<sup>16</sup> R. Blanchard, op. cit., p. 328; C. Mingasson, "Évolution récente de l'Île d'Orléans", <u>Cahiers de Géographie du Québec</u>, no 1, oct. 1956, p. 66.

s'ajoutent une gamme de métiers qui se multiplient et contribuent à combler les besoins matériels de ses habitants. Au fil des périodes, les métiers rencontrés sont : tanneur, tonnelier, meunier, maître farinier, charbonnier. Dans la troisième génération des Langlois, quatre font le métier de maître meunier ou farinier et ils le pratiquent dans quatre paroisses différentes : Saint-Pierre, Saint-Laurent, Sainte-Famille et Saint-François (seigneurie d'Argentenay).

Les métiers de la mer et les métiers artisanaux peuvent être une "alternative valable pour les fils d'habitants qui ont de la difficulté à trouver des terres"17. C'est par ces termes que l'historien, Alain Laberge, trouve un exutoire à une partie des exclus du système. À la Côte-du-Sud, c'est à partir de 1800, au sortir de la période pionnière, qu'il constate ce type de débouché professionnel "en raison de la plus grande densité de la population qui assure un marché local et de la croissance des industries rurales"18. Au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, l'économie de l'ile s'est affermie. À son agriculture prospère se joint des petites industries une vie maritime active. L'ensemble rurales : moulins à grains, tanneries, moulins à carder et à fouler se développent.

> Les habitants [de l'île] fabriquent des toiles et droguets au delà de leur usage, de sorte qu'ils en vendent en quantité. Ils passent, et

<sup>17</sup> A. Laberge, C. Côté <u>et al.</u>, p. 159.

<sup>18 &</sup>lt;u>Loc. cit.</u>

le sont effectivement, pour les plus riches du Canada. 19

En 1683, l'association d'Hippolyte Thibierge et de Jacques Jahan dit Laviolette dans une tannerie, assure des places d'apprentis pour leurs fils. Ils avaient érigé les bâtiments dans la paroisse Sainte-Famille soit la tannerie sur la terre de Jahan et le moulin à tan sur la terre de Thibierge<sup>20</sup>. Ces terres sont voisines.

Tous ces gens de métier qui ne peuvent ou ne veulent pas s'occuper d'une terre doivent nécessairement trouver une place pour s'établir et c'est au village qu'ils iront s'installer.

### Le village

De la même manière, il [l'habitant] négligera de respecter l'arpent et demi règlementaire, comme ce sera le cas par exemple à l'Ange-Gardien et dans l'Île d'Orléans. Une fois le peuplement assuré, l'habitant demande de lui-même l'établissement des villages.<sup>21</sup>

<sup>19</sup> Mémoire de Gédéon de Catalogne en 1712, cité dans <u>B.R.H.</u>, t. 21, 1915, p. 326.

ANQQ, P. Duquet, 3 février 1683, société entre Hippolyte Thibierge et Jacques Jahan dit Laviolette; F. Genaple, 17 octobre 1688, société entre Hippolyte Thibierge et Jacques Thibierge; L. Chambalon, le 15 janvier 1695, société entre Hippolyte Thibierge et Hippolyte Thibierge, fils; ANQQ, L. Chambalon, le 12 juin 1696, accord entre Hippolyte Thibierge et Hippolyte Thibierge, fils; ANQQ, E. Jacob, le 5 juin 1703, Inventaire et partage des biens de feu Renée Hervé et de feu Hippolyte Thibierge confirmant la présence de la tannerie; ANQQ, F. de Lacetière, le 30 juin 1711, confirme la présence de Jacques Jahan dit Laviolette, fils, marchand tanneur. Ces terres sont F36 et F36bis.

<sup>21</sup> S. Courville, <u>L'habitant canadien et le système seigneurial</u>, 1627-1854, thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979, p. 194.

De fait, le village correspond à un besoin spécifique. À l'Île d'Orléans, la saturation du territoire amène les fils d'habitants à se regrouper dans un noyau d'habitat pour pratiquer leur métier. Ceci entraîne des changements importants à l'habitat rural. Fernand Ouellet présente le village "comme une étape dans le progrès de la colonisation", une solution "aux problèmes économiques engendrés par le seul progrès agricole" et un "intermédiaire entre l'économie urbaîne et l'économie rurale"<sup>22</sup> et c'est bien cette situation que l'on retrouve à l'île.

Du côté sud de l'île, l'absence de plaines alluviales et de falaises près de la mer, favorise le mouillage de petits navires. De même, les bateaux, venant de France et se rendant à Québec, empruntent le chenal qui passe au sud de l'île<sup>23</sup> ce qui amène à Saint-Laurent et Saint-Jean un grand nombre de "gens de mer". "La désignation officielle de 'village' ne reconnaît souvent ce phénomène que longtemps après son apparition"<sup>24</sup>.

F. Ouellet, "Un problème économique et social", <u>B.R.H.</u>, 59 (3), pp. 157-161 cité dans S. Courville, "Esquisse du développement villageois au Québec : le cas de l'aire seigneurial entre 1760 et 1854", <u>Cahiers de géographie du Québec</u>, vol. 28, nos 73-74, av.-sept. 1984, p. 11.

V. Lemieux, <u>op. cit.</u>, pp. 9-17.

<sup>24</sup> A. Laberge, C. Côté et al., op. cit., p. 83.

Les villages de Saint-Jean et Saint-Laurent sont érigés dans la plaine littorale<sup>25</sup>. Comme le stipule Serge Courville, un village peut être introduit "par un accident topographique important"<sup>26</sup>. Ces deux villages sont situés au bas de la colline, en bordure du fleuve Saint-Laurent, facilitant le contact avec cette grande voie de communication.

À Saint-Jean, en 1689, on érige l'église dans la plaine littorale sur la terre (J36) appartenant à Charles Campagna. Dans l'acte, le notaire mentionne que c'est "pour y bâtir l'église, presbitaire, cimetière et le jardin dudit curé". Les bâtiments sont bâtis sur une superficie de quatre arpents à même le domaine seigneurial de Saint-Jean<sup>27</sup>. Tôt ou tard, la construction d'une église provoque l'émergence d'un village<sup>28</sup>. Entre 1752 et 1754, Jean Mauvide, seigneur de la moitié de l'Île d'Orléans achète, au bas de la colline, un emplacement à détacher des terres J39, J40, J41 et J42 pour y construire un manoir<sup>29</sup>. De plus, Jean Mauvide est négociant et possède un navire, le

J. Poirier, <u>Toponymie de l'Île d'Orléans</u>, Québec, Fondation Minigo, réed. 1985, p. 43.

<sup>26</sup> S. Courville, <u>op. cit.</u>, p. 15.

<sup>27</sup> ANQQ, P. Vachon, le 10 mars 1689, cession de Charles Campagna à la fabrique Saint-Jean-Baptiste; L. Chambalon, le 15 janvier 1694, rétrocession de Charles Campagna au sieur Berthelot, seigneur de ladite île Saint-Laurent.

<sup>28</sup> G. Boileau, "Réflexion sur les villages du Québec" <u>Forces</u>, 53, 1980, p. 9.

<sup>29</sup> L. Roy, <u>Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725</u>, Ed. revue et augmentée par R. Gariépy, Montréal, Bergeron, 1978, p. XIX et XXVII.

<u>Saint-Pierre</u>, dont le port d'attache se situe dans l'anse de la rivière Lafleur à Saint-Jean<sup>30</sup>. Près du manoir, on trouve un quai<sup>31</sup>.

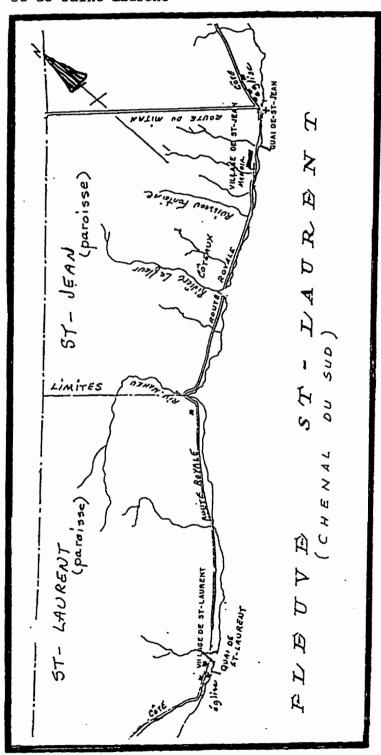
Presque tous les villages de Saint-Laurent ont encore un quai, désaffecté ou pas, qui demeure le témoin éloquent d'une époque où la seigneurie pouvait communiquer avec l'extérieur en utilisant la voie maritime.<sup>32</sup>

<sup>30</sup> Commission des biens culturels du Québec, <u>Chemins de la mémoire</u>, tome I, Québec, les Publications du Québec, 1990, pp. 281-282.

<sup>31</sup> L. Roy, op. cit., p. 248.

<sup>32</sup> G. Boileau, op. cit., p. 7.

Carte III : Localisation des villages de Saint-Jean et de Saint-Laurent



Source: J. Poirier, <u>La toponymie de l'Île d'Orléans</u>, Québec, Fondation Minigo, 2<sup>e</sup> édition, 1981. Carte modifiée.

En 1753, Jean-Baptiste Thibierge achète à Saint-Jean, la terre J35b de l'échantillon. Dans l'acte notarié, on y apprend qu'il pratique le métier de maître tonnelier et qu'il paiera ledit vendeur, Jean Mauvide, négociant, en ouvrage de son métier<sup>33</sup>. De même, en 1750, Antoine Feuilleteau achète 3/4 d'arpent d'une terre à Saint-Jean (J27). Celui-ci se dit "navigateur maître en charpente de marine "<sup>34</sup>. Un autre négociant, Jean Juin, acquiert une portion de terre à Saint-Jean (J28) de Marie-Josephe Feuilleteau et de son époux, Joseph Fortier, notaire <sup>35</sup>. Située en plein coeur de l'espace seigneurial et paroissial, cette concentration nous rappelle un "noyau de formation" c'est-à-dire, comme l'écrit Courville qu'il y a là cinq à neuf bâtiments dans la structure d'habitat groupé en agrégats ou alignés et serrés. <sup>36</sup>

[...] C'est dans les seigneuries les plus peuplées qu'apparaissent les premiers emplacements, petits terrains découpés à même le domaine ou d'une censive d'un habitant. Situés ordinairement près de l'église, du manoir seigneurial ou du moulin à farine, ces emplacements se distinguent des terres concédées pour l'agriculture par leurs dimensions réduites - au mieux un arpent (3419 mètres carrés) - et par leur concentration dans

ANQQ, J. Fortier, le 14 juillet 1753, vente de Marie-Anne Genest, épouse de Jean Mauvide à Jean-Baptiste Thibierge.

ANQQ, J. Fortier, le 19 août 1750, vente de Pierre Gautier et Françoise Bilodos à Antoine Feuilleteau.

ANQQ, J. Fortier, le 27 novembre 1765, vente de Joseph Fortier, notaire à Jean Juin.

<sup>36</sup> S. Courville, "Esquisse du ... ", op. cit., pp. 16-17.

l'espace qui en fait un premier noyau d'habitat groupé, un embryon de village. 37

À Saint-Laurent, l'église est érigée sur la moitié est du domaine seigneurial (L34) duquel "il a été donné quatre arpents en superficie pour lesglise, le cimetière et le curé [presbytère]"<sup>38</sup>. Sur la moitié ouest du domaine, un moulin à vent (meunier) se dresse face au Saint-Laurent (L35). Du côté opposé (L33) s'élève un moulin à scie<sup>39</sup>. Ce modèle de village prend la forme de ce que Courville appelle "nodule de départ" selon lequel on y retrouve quelques bâtiments (un ou deux) aux abords immédiats d'une église<sup>40</sup>.

Dans l'échantillon, une terre choisie (L2) se voit amputée d'un arpent carré. En effet, Joseph-Marie Fortier, négociant, achète "un morceau de terrain contenant environ un arpent de fond et de large". Fortier veut y construire une bâtisse entre le haut de la côte et le Chemin du Roy<sup>41</sup>. L'intérêt de Fortier pour ce terrain s'explique par la présence tout près, de l'anse de la rivière Maheu (L1) et qui lui donne un havre naturel pour accoster un bateau. Fortier y voit certainement un négoce lucratif en s'installant le long du Chemin du

<sup>37</sup> A. Laberge, C. Côté <u>et al.</u>, <u>op. cit.</u>, p. 83.

<sup>38</sup> Aveux et dénombrement 1725, p. 32 cîté dans L. Roy, op. cit., p. 313.

<sup>39</sup> L. Roy, op. cit., pp. 312-313.

<sup>40</sup> S. Courville, "Esquisse du ... ", op. cit., pp. 16-17.

ANQQ, J. Fortier, le 30 octobre 1762, vente de Louis Baillargeon à Joseph-Marie Fortier.

Roy; celui-ci ceinture l'île et relie chaque concession. Dès lors, on peut donc supposer qu'il n'est pas le seul à s'établir le long de cette route.

Donc, dès le début de la deuxième moitié du 18° siècle, les traces de morcellement foncier le long du Chemin du Roy nous laissent soupçonner l'existence possible d'embryons de village et d'activités économiques qui y sont reliées.

Pourtant, des enfants de l'île ont préféré quitter et trouver ailleurs une portion de terre à défricher.

# B) <u>L'ÉMIGRATION</u>

L'émigration de fils ou de filles de l'Île d'Orléans tient à de multiples raisons. L'exclusion de certains membres d'une famille à chaque génération est réalisée afin de ne pas multiplier le nombre d'exploitations et de trop morceler les terres. Parmi eux, plusieurs se sentent à l'étroit sur l'île, partent vers de nouvelles zones de colonisation et s'y marient. D'autres vont à la ville faire l'apprentissage d'un métier et îls y restent. Quelle est l'étendue de l'aire géographique de ces émigrants? Pourquoi choisissent-ils ces endroits de préférence à d'autres? Le courant migratoire amène-t-il le resserrement de solidarités familiales dans le territoire choisi?

## a) Les migrants

Partis de l'île, les émigrants vont habituellement fonder un foyer dans un autre coin du pays. Leur comportement est semblable à celui de leurs parents. Ils acquièrent une ou des terres, refont un noyau familial et se recréent un réseau d'appartenance.

Le tableau 13 dresse un portrait des enfants de l'île qui ont émigré.

Tableau 13. Etat matrimonial des enfants émigrants, ayant atteint 15 ans, selon la période												
Période	Célibataire		Religieux		Total	Marié		Total	*Destin inconnu		Grand	Corpus
	Garçon	Fille	Garçon	Fille	<u></u>	Garçon	Fille	<u> </u>	Garçon	Fille	total	
(+ ou -) 1660-1695	5	1	0	5	11	43	37	80	0	0	91	163
(+ ou -) 1695-1735	2	3	1	6	12	52	49	101	0	0	113	205
(+ ou -) 1735-1760	1	0	0	0	1	18	21	39	2	5	47	98**
TOTAL	8	4	1	11	24	113	107	220	2	5	251	466

<sup>• 7</sup> personnes ont un destin inconnu. J'ai trouvé des traces de ces personnes au-delà de l'âge de 15 ans puis c'est le vide. Il n'y a aucune mention de mariage et de décès à l'île.

Le tableau 13 démontre que dans l'ensemble, près de 54 % (251/466) des enfants du corpus quittent l'île, soit respectivement pour chacune des périodes : 56 % (91/163) pour la première, 55 % (113/205) pour la seconde et 48 % (47/98) pour la dernière. Cela concorde avec les observations statistiques de quelques chercheurs soit qu'un enfant sur

<sup>••</sup> Dans le corpus, le total des enfants (98) pour la 3e période est moindre et il s'explique par le nombre moins élevé d'enfants par propriétaire. Pour cette période, c'est une moyenne de quatre enfants comparativement à sept pour la deuxième période et à six pour la première.

deux quitte la terre paternelle et la localité<sup>42</sup>. Le nombre d'hommes et de femmes qui laissent l'île, s'équivaut, soit 127 femmes et 124 hommes. De ce nombre, on compte douze personnes qui entrent chez les religieuses (11 femmes) et les religieux (un homme).

Sur les 220 personnes qui se sont mariées, 56 avaient trouvé leur futur conjoint dans l'île. Pour ces couples qui quittent l'île, généralement, l'homme est déjà en possession d'une terre à l'extérieur et le défrichement est commencé. Autrement, l'homme a fait l'apprentissage d'un métier à Québec et désire le pratiquer en milieu urbain.

Tous ces gens qui émigrent le font-ils isolément ou bien vont-ils rejoindre des frères ou/et des soeurs ou des membres de la famille élargie déjà établis ailleurs ?

E. Hughes, 1938. "L'industrie et le système rural au Québec" in M. Rioux et Y. Martin (Eds), La société canadienne-française, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 91-100 et N. Keyfitz, 1953. "Développements démographiques au Québec" in La société... op. cit., pp. 227-252 cités dans D. Maisonneuve "Structure familiale et exode rural. Le cas de Saint-Damase, 1852-1861", Cahiers québécois de démographie, vol. 14, no 2, oct. 1985, p. 232; J. Mathieu, "Structures familiales et réseaux de relations comme facteur d'identité", Provence Historique, fascicule 142, 1985, p. 420; J. Mathieu, P. Therrien-Fortier et R. Lessard, "Mobilité et sédentarité: stratégies familiales en Nouvelle-France", Recherches sociographiques, XXVIII, 2-3, 1987, p. 218; G. Bouchard, "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVIIe au XXe siècle", Histoire sociale-Social History, vol. XVI, no 31, mai-may 1983, p. 50.

## b) Les solidarités familiales

L'importance des liens de parenté et de voisinage sont sans contredit essentiels aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Afin que les paysans qui n'ont pas atteint le seuil de l'autosuffisance puissent survivre, les réseaux de parenté et de voisinage s'évertuent à leur redistribuer des subsistances par des travaux rémunérés en nature et des prêts en blé<sup>43</sup>. L'entraide est cruciale surtout si l'on sait qu'

[...] il fallait deux ans à une famille pour défricher un hectare d'une forêt d'arbres feuillus et pour construire une cabane de bois, et cinq ans pour défricher les trois hectares nécessaires à l'autosuffisance.<sup>44</sup>

C'est dire que durant ces cinq années, cette famille a besoin du soutien de sa parentèle et de l'aide d'un voisin souvent issu du même "patelin". Dès lors, on ne se surprend pas que ces émigrants se soient regroupés constituant ainsi un environnement plus coopératif que conflictuel.

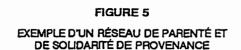
Sur l'ensemble des enfants migrants, plus d'un enfant sur deux a choisi de partir avec des personnes originaires du même milieu. Ils suivent souvent un frère, une soeur ou d'autres membres de la famille. L'exemple de la famille Allaire illustre bien l'intensité du réseau de parenté et des solidarités de provenance. En 1695, Jean-François Allaire, de la paroisse Saint-François (FR3) se fait concéder une terre

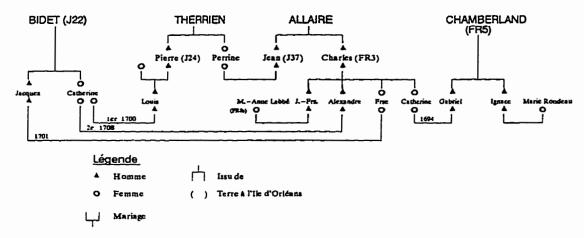
L. Dechêne, <u>Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français</u>, Montréal, Boréal, 1994, pp. 116-117.

J. Dickinson et B. Young, <u>Brève histoire socio-économique du Québec</u>, Sillery, Septentrion, 1992, p. 100.

dans la seigneurie de la Durantaye<sup>45</sup>. Marié depuis un an à Marie-Anne Labbé (FR8 sud), le couple cohabite temporairement sur la terre paternelle avec la famille Allaire dont le père, Charles, est décédé depuis peu. Deux enfants y naîtront. Puis, ayant les moyens suffisants pour son établissement définitif, Jean-François laisse son frère, Louis Allaire, exploiter la terre paternelle, et quitte Saint-François, en 1702, pour s'installer à Saint-Michel de la Durantaye. Là, l'attendent une terre qu'il a mise en valeur et un toit pour sa petite famille. Les lots contigus sont occupés d'un côté par Jacques Bidet dit Desroussels, son beau-frère originaire de l'île (J22), époux de Françoise Allaire et de l'autre côté par Louis Gaboury, ancien propriétaire d'une terre (FR8) de l'ile située près de celle des Allaire. Depuis 1700, Catherine Bidet, soeur de Jacques, mariée à Louis Therrien (J24) et, depuis 1695, Catherine Allaire, soeur de Jean-François et de Françoise, mariée à Gabriel Chamberland (FR5), demeurent dans la seigneurie. Durant la même période, Ignace Chamberland, frère de Gabriel, s'y installe lui aussi. Quelques années plus tard, en 1708, le cadet de la famille Allaire. Alexandre, vient rejoindre ses frères et soeurs et épouse la veuve de Louis Therrien, Catherine Bidet.

<sup>45</sup> ANQQ, L. Chambalon, 1<sup>er</sup> mars 1695, Concession d'une terre dans la seigneurie de la Durantaye d'Olivier Morel, seigneur, à Jean-François Allaire.





Un seul membre de la famille Allaire, soit Catherine, quitte la seigneurie pour retourner à l'Île d'Orléans. Le fait d'avoir des liens de parenté constitue un facteur important d'enracinement dans une nouvelle aire géographique.

Dans l'échantillon, les hommes partent plus souvent, soit à 55 %, avec des gens apparentés vers de nouvelles terres que les femmes. Maintes fois, la femme va rejoindre un époux qui est déjà sur place et où celui-ci compte déjà des membres de sa famille ou de son milieu d'origine.

Parfois, la migration implique des familles complètes ayant plus de cinq enfants. Dans l'échantillon, six propriétaires ont choisi de vendre leur terre et de partir avec la famille au complet. Le cas des Audet dit Lapointe illustre bien le phénomène. Innocent Audet possède une terre à Saint-Jean contenant seulement deux arpents de front. À

l'âge de 47 ans, il décide de tenter sa chance dans la seigneurie de Boucherville où il ira rejoindre son frère, Joachim, déjà établi car la terre de l'Île d'Orléans ne pouvait suffire à l'établissement de ses six enfants (quatre filles et deux garçons). La famille complète quitte donc l'île pour s'installer à Boucherville où naîtront deux autres garçons. Devant cette adjonction au groupe familial, le "vieux bien" de l'île est vendu peu après. Sur les huit enfants, cinq enfants s'établiront à Boucherville<sup>46</sup>.

Dans le cas de migrations à distance, l'intégration à une communauté est plus facile et rapide pour une famille complète que pour des couples isolés ou des célibataires qui n'ont aucune solidarité de provenance<sup>47</sup>. Souvent à l'arrivée, certains enfants sont déjà grands. Conséquemment, ils réussissent à contracter très tôt une alliance matrimoniale avec des personnes de la localité ce qui permet le développement de réseaux de parenté.

Source : le dictionnaire de René Jetté, les fiches de famille et les fiches de mentions du PRDH de l'Université de Montréal; aveux et dénombrement de 1725; ANQQ, J. Fortier, le 14 juillet 1753, cet acte mentionne la vente d'une terre appartenant autrefois à Innocent Audet par acte passé devant Louis Pichet, notaire, le 30 juin 1742. Cette terre est la J35b.

S. Courville, "Espace, territoire et culture en Nouvelle-France: une vision géographique, RHAF, vol. 37, no 3, déc. 1983, p. 422; A. Laberge, "Une perspective régionale de l'évolution des migrations dans la vallée du Saint-Laurent: la Côte-du-Sud (1670-1850)", in Les chemins de la migration en Belgique et au Québec. XVII°-XX° siècles, publié sous la direction d'Y. Landry, J.A. Dickinson, S. Pasleau et C. Desama, Beauport, MNH, 1995, pp. 91-98; A. Laberge, M. Côté et al., op. cit., p. 71.

Néanmoins, l'intégration à un nouveau milieu est d'autant plus favorisée si le lieu d'origine se situe à proximité où l'on peut compter sur l'aide et le soutien de membres de la famille.

## c) Les aires préférentielles

À partir de 1672, l'ouverture de nouvelles seigneuries situées près des principaux centres de Montréal, Trois-Rivières et surtout Québec, donne aux habitants de l'Île la possibilité de s'établir. Vers 1690, la première génération d'enfants, issus de l'Île d'Orléans, peut donc trouver une possibilité d'expansion hors de ses limites territoriales.

Les motifs qui poussent ces personnes à choisir un endroit plutôt qu'un autre sont variés. La situation géographique de même que les principales particularités physiques sont parmi les facteurs importants de l'occupation d'un territoire. Le relief, l'hydrographie et la nature des sols, entre autres, ont conditionné la localisation des activités humaines. La présence d'un cours d'eau est indispensable puisqu'il sert de voie de communication et favorise la richesse du sol.

## Le destin géographique (lieu d'intégration)

En suivant les enfants des propriétaires là où leurs déplacements les amènent, on peut brosser un tableau de l'aire préférentielle d'installation définitive.

Tableau 14. Lieux d'intégration des enfants émigrants de l'Ile d'Orléans												
	par période											
Lieux de destination	lre période			ériode		ériode	Ensemble					
Région	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%	n.a.	%				
Québec et ses alentours	34	37,4	25	22,1	11	23,4	70	27,9				
Montréal et ses alentours	7	7,7	15	13,2	4	10,0	26	10,4				
Trois – Rivières et ses alentours	5	5,5	2	1,7	1	2,1	8	3,2				
Côte-de-Beaupré	5	5,5	4	3,5	3	6,4	12	4,8				
Côte-du-Sud	35	38,4	41	36,8	12	25,5	88	35,0				
Bas St-Laurent	1	1,1	6	5,2	2	4,3	9	3,6				
Richelieu	4	4,4	10	8,7	4	10,0	18	7,2				
Joliette	0	0	3	2,6	2	4,3	5	2,0				
Beauce	0	0	6	5,3	0	0	6	2,3				
Extérieur de la colonie	0	0	1	0,9	1	2,1	2	8,0				
Destin inconnu	0	0	0	0	7	14,9	7	2,8_				
TOTAL	91	100 %	113	100 %	47	100 %	251	100 %				

Légende

n.a. = nombre absolu

Au total, c'est donc dans une aire restreinte que s'opèrent les migrations. Les résultats montrent que près de 68 % (170/251) des enfants qui quittent l'Île d'Orléans émigrent dans les régions de Québec et de la Côte-du-Sud<sup>48</sup>. Ces deux "pôles magnétiques" sont situés à

Pour cette recherche, la région de Québec comprend Beauport, Charlesbourg, Lévis, Lotbinière, Portneuf et la Côte-de-Beaupré. La Côte-du-Sud, d'avant 1850, représente une région formée d'une vingtaine de seigneuries, entre La Martinière et L'Islet-du-Portage, se succédant sur le littoral sud du fleuve Saint-Laurent en aval de Québec in A. Laberge, "Une perspective ...", op. cit., p. 91.

proximité de l'île juste en face, du côté septentrional et du côté méridional.

Il ne faut pas non plus minimiser l'attrait exercé par une région comme la Côte-du-Sud : localisation intéressante, qualité et abondance de sols vierges, potentiel pour la pêche, traite et coupe du bois, conditions avantageuses d'établissement par les seigneurs. 49

De la deuxième à la troisième période, on voit une décroissance du nombre d'enfants qui émigrent vers la Côte-du-Sud. Effectivement, cette destination connaît un ralentissement de la mise en valeur de ses terres et de l'ouverture de nouvelles terres après 1740 et jusqu'à la fin du Régime français. Cela est dû notamment aux conflits armés et à la guerre de la Conquête<sup>50</sup>. Pour les deux premières périodes, près du quart des migrants vers cette région (17/76) se rendent dans les fiefs de la Rivière-Ouelle et de La Pocatière. C'est qu'on y trouve, entre 1700 et 1730, un centre d'exploitation de la pêche au marsouin. Les entrepreneurs, François Hazeur et Pierre Peire, engagent leur maind'oeuvre parmi les habitants. Ils s'associent même à un groupe d'habitants dont plusieurs sont originaires de l'Île d'Orléans<sup>51</sup>.

<sup>49</sup> A. Laberge, C. Côté et al., op. cit., p. 69.

<sup>50 &</sup>lt;u>Ibid.</u>, p. 98.

A. Laberge, "État, entrepreneurs, habitants et monopole : le 'privilège' de la pêche au marsouin dans le Bas-Saint-Laurent 1700-1730", RHAF, vol. 37, no 4, mars 1984, pp. 544-546.

Parmi les gens qui migrent dans la région de Québec et ses alentours, la ville elle-même attire un bon nombre d'entre eux, soit 23 sur 34 (68 %), 14 sur 25 (56 %) et 5 sur 11 (45 %) respectivement pour chacune des périodes. Pour l'ensemble des migrants, ce fort attrait pour la ville, pour les deux premières périodes (37/204), est occasionné par la possibilité pour les fils d'habitants d'y pratiquer un métier. Pour la troisième période, les alentours de Québec, soit la Côte-de-Beaupré et Beauport, voient le mouvement d'occupation du sol s'effectuer à l'intérieur des terres : deuxième rang, troisième rang et ainsi de suite.

Le peu d'insulaires qui émigrent vers le Bas-Saint-Laurent, démontre bien qu'on ne veut pas trop s'éloigner du point d'origine. Quoique presque toutes concédées entre 1672 et 1696, les seigneuries du Bas-Saint-Laurent sont peu exploitées. Le domaine agricole ne s'étend guère au-delà de Kamouraska située dans la région de la Côte-du-Sud. De même, le chemin royal s'arrête à Kamouraska isolant du même coup les censitaires du Bas-Saint-Laurent. Cette région exerce peu d'attrait pour les gens de l'Île d'Orléans<sup>52</sup>.

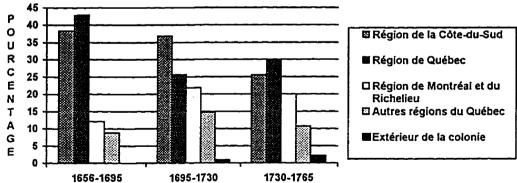
Près de 18 % (44/251) des enfants migrants se dirigent vers les plaines du Saint-Laurent. Montréal et ses alentours de même que la vallée du Richelieu sont des destinations convoitées autant pour leur climat plus clément que pour leur bassin de terres vastes et

<sup>52</sup> J.-C. Fortin et A. Lechasseur, <u>Histoire du Bas-Saint-Laurent</u>, Québec, IQRC, 1993, pp. 101-116.

fertiles<sup>53</sup>. La deuxième période voit les effectifs augmentés sensiblement dû notamment à une période d'accalmie dans la guerre contre les Iroquois.

Il ne faut pas se surprendre qu'à peine 3,2 % des émigrants orléanais s'installent dans la région de Trois-Rivières. En 1765, la population du gouvernement de Québec atteint 35 694 personnes soit 51,1 % de l'ensemble de la population de la colonie, celui de Montréal 27 783 personnes avec un taux de 39,8 % et celui des Trois-Rivières 6 327 personnes pour un maigre 9,1 % La ville de Trois-Rivières est demeurée longtemps un poste de relais entre Québec et Montréal. Ses activités économiques étant peu développées, les gens ne s'y établissent pas.

Figure 6 : Lieux d'intégration des enfants émigrants de l'Île d'Orléans suivant la période

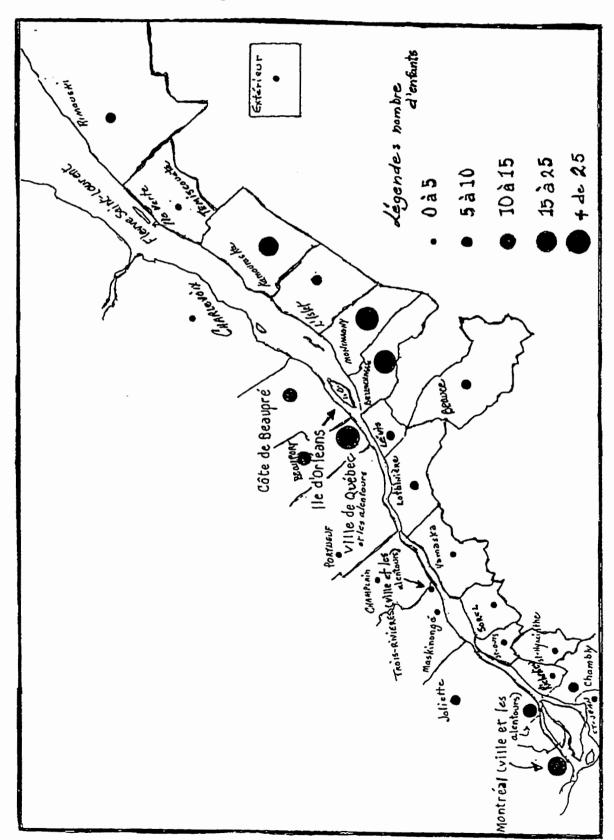


Si la figure 6 nous donne un aperçu plus précis des régions où ont émigré les enfants, la carte III visualise la dispersion géographique des enfants émigrants à travers le temps et l'espace.

<sup>53</sup> S. Courville, L'habitant canadien ..., op. cit., p. 177.

<sup>54</sup> Loc. cit..

Carte IV: Destin géographique des enfants émigrants de l'Île d'Orléans pour l'ensemble des trois périodes (lieux d'intégration)



L'analyse de cette carte montre qu'après qu'ils aient essaimé le long du fleuve Saint-Laurent, les enfants migrants entrent dans les terres et s'installent en bordure des rivières Richelieu, Chaudière, Saint-Charles, Boyer, Montmorency, Sainte-Anne et Jacques-Cartier.

Parmi tous les enfants du corpus, 76 % (355/466) s'installent d'une façon permanente (un seul déplacement) dans une nouvelle communauté, que ce soit à l'Île (autre paroisse) ou à l'extérieur. taux rejoint approximativement l'analyse faite par Jacques Mathieu et son équipe sur les peuplements pionniers dans la vallée du Saint-Laurent aux XVIIº et XVIIIº siècles qui révèle que les deux tiers (66 %) des migrants s'installent de façon permanente dans les nouvelles communautés<sup>55</sup>. Au XIXº siècle, les migrants provenant de Charlevoix, se sont établis définitivement dans une proportion de 71 % au Saguenay. Le caractère familial des migrations semble avoir une influence déterminante sur l'implantation définitive dans un territoire par les nouveaux arrivants<sup>56</sup>.

#### Lieu transitoire

Au lieu de se rendre directement de leur lieu d'origine vers leur destination définitive, cent onze personnes se sont déplacées deux ou même cinq fois avant de s'établir.

J. Mathieu, P. Therrien-Fortier et R. Lessard, "Mobilité ...", op. cit., p. 218.

D. Gauvreau, M. Guérin et M. Hamel, "De Charlevoix au Saguenay: mesure et caractéristiques du mouvement migratoire avant 1911", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, p. 156.

Tableau 15. Nombre de déplacements temporaires selon la période pour tous les enfants du corpus										
Période	Déplacement(s) en plus de celui qui est définitif Période									
	1	1 2 3 4 5 Total								
	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	n.a.	T			
1re	29	15	5	0	1	50/163	79			
2e	34	10	1	2	0	47/205	65			
3e	11	2	0	1	0	14/98	19			
Ensemble	74	27	6	3	I	111/466	163			

<u>Légende</u>

n.a. \* = nombre absolu d'enfants

Les lieux successifs de naissance et de mariage des enfants des migrants sont des indicateurs des trajectoires migratoires. En tenant compte de la date d'ouverture d'une paroisse<sup>57</sup> et des mentions du lieu de résidence dans les actes notariés, on peut établir si oui ou non il y a eu des déplacements.

Au fil des périodes, on observe une diminution du nombre de personnes qui se déplacent, soit respectivement 30 % (50/163), 22 % (47/205) et enfin 14 % (14/98) pour la dernière. À la fin du Régime français et au début de la conquête anglaise, les gens sont devenus plus stables. Dans tous ces déplacements, on assiste aussi à des migrations aller-retour. Les difficultés d'intégration à une nouvelle communauté sont peut-être en cause ou bien on désire rejoindre les membres de la famille dans une autre communauté.

\*

P. Bélanger et Y. Landry, <u>Inventaire des registres paroissiaux</u> catholiques du Québec 1621-1876, Montréal, PUM, 1990, pp. 327-335.

L'analyse précédente de la migration des enfants de l'Île d'Orléans démontre que la moitié d'entre eux quittent l'île tout au long des trois périodes. S'ils veulent y demeurer, deux choix s'offrent à eux : la division d'une terre ou la pratique d'un métier dans un noyau regroupé. S'ils quittent l'île, îls s'installent à proximité dans une aire restreinte et rejoignent des membres de la famille ou du milieu d'origine. En général, îls s'établissent d'une façon permanente dans leur nouvelle communauté.

## CONCLUSION

La Coutume de Paris prévoyant une égalité entre les enfants lors de la transmission du patrimoine, les parents se trouvaient devant un dilemme, c'est-à-dire le besoin de ne pas diviser le patrimoine foncier à outrance et celui d'établir le plus d'enfants possible. Les stratégies adoptées par la société orléanaise, à tendance égalitaire, sont très variées et pertinentes.

Les stratégies foncières n'ont d'autre objectif l'établissement du plus grand nombre d'enfants. À la fin du 17° siècle à l'Île d'Orléans, l'accaparement du sol par les familles pionnières est Malgré la petitesse de l'échantillon, celui-ci a très bien évident. démontré la pléthore d'actes notariés passés par les habitants de l'île : achats, échanges ou baux à ferme, dans le but d'acquérir ou de préserver la terre. Si l'on parcourt la source qui m'a servi de point de départ pour cette recherche, soit le terrier de l'Île d'Orléans1, on constate que les familles pionnières ont acquis, bien avant la fin du 17º siècle, un nombre incroyable de terres. À titre d'exemple, Charles Campagna, un propriétaire de l'échantillon et issu d'une famille pionnière, possède 12 arpents de front, ce qui est loin des deux à trois arpents de front que le seigneur concède. Profitant du désistement d'un concessionnaire ou d'un habitant qui retourne à son lieu d'origine, les

<sup>1</sup> L. Roy, <u>Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725</u>, Éd. revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Bergeron, 1978.

familles pionnières peuvent ainsi étendre leur emprise sur le territoire. À la deuxième période, le nombre d'acquisitions foncières dans l'ile par les résidents décroît, certains profitent du départ "des enfants" vers les seigneuries nouvellement ouvertes pour s'accaparer leur part de terre. À la dernière période, il y a moins d'acquisitions foncières, on assiste plutôt à une division des terres. Initialement, échantillonnées nombre de terres se chiffrait à le. progressivement, elles se divisent, si bien qu'à la fin de la troisième période, j'en compte 24.

La terre est souvent le seul actif de la famille. Par conséquent, elle est essentielle à sa subsistance. De plus, c'est par son entremise que la famille s'identifie à un groupe d'appartenance et établit des liens avec les voisins. Par le biais des stratégies matrimoniales, certains groupes familiaux étendent leurs assises foncières afin leur descendance, d'où le phénomène d'établir du renchaînement d'alliance, des mariages "remarquables parallèles" ou "remarquables croisés" et d'alliances entre voisins. Ces alliances évitent l'éparpillement des biens fonciers. Le bilan de cette recherche dénote que les comportements sont fortement marqués par l'insularité. travers l'échantillon, près de 60 % des enfants nouent une alliance avec une autre famille pionnière. Et si l'on ajoute les unions impliquant des non-pionniers, la proportion atteint 65 %. Ces alliances permettent d'accroître les solidarités de la collectivité. Il ne faut donc pas se surprendre de trouver un fort taux de consanguinité à l'Île d'Orléans entre 1760 et 1935. Ce qui peut apparaître à nos yeux comme une

aberration était souvent dicté par une logique, celle d'assurer une cohésion et un équilibre dans la communauté orléanaise. Il va donc de soi que les stratégies foncières constituent avec les stratégies matrimoniales "un seul et même ensemble de stratégies au service de la perpétuation familiale"<sup>2</sup>.

Le destin de la terre est lié aux événements biologiques propres à chaque famille (mortalité et natalité, âge au mariage des enfants).

Dans la transmission du patrimoine, le moment dans le cycle de la vie familiale, le comment et le bénéficiaire sont fortement imbriqués dans le processus.

Dans l'échantillon, le recours à la donation augmente graduellement, ce qui en fait le mode de transmission le plus employé pour l'ensemble des trois périodes. C'est trois fois sur cinq que les parents ont choisi cette forme de transmission. La majorité des donations sont effectuées au moment où les parents ou le conjoint survivant ont atteint un âge avancé. Ce sont les garçons plus souvent que les filles et gendres qui succèdent à leurs parents. C'est plus de neuf fois sur dix que les garçons acquièrent ou remembrent le patrimoine. Les filles sont les perdantes. Le modèle observé pour l'ensemble des ménages est celui d'une transmission non préférentielle quant au rang de naissance. L'interprétation du choix de l'héritier

G. Lenclud, "L'institution successorale comme organisation et comme représentation. La transmission du patrimoine foncier dans une communauté traditionnelle de la montagne corse, fin du XIXº siècle, début du XXº.", Ethnologie française, XV, 1985, p. 39.

dépend du moment où se fait la transmission dans le cycle de la vie familiale. Étant généralement dans leur dernière phase du cycle, soit après 36 années de mariage en moyenne, les parents, de leur vivant, décident de transmettre les biens fonciers. Cela survient au moment où presque tous les enfants ont quitté le toit familial.

La perturbation du système peut être occasionnée par le décès de l'un des conjoints ou par l'absence de postérité. Le remariage entraîne des modifications dans le processus de transmission. L'appropriation partielle du bien ancestral par une autre famille est une conséquence inéluctable du remariage. Dans l'éventualité d'une maison sans enfants, le propriétaire se tourne généralement vers la famille élargie plutôt que vers l'étranger. Dans l'échantillon, pour les deuxième et troisième périodes, le nombre de célibataires est à la hausse, il s'agirait peutêtre là d'une stratégie indirecte de la part de la société orléanaise pour empêcher la pluralité des successeurs. L'île étant un espace clos et sans extension possible, ses habitants tentent de garder jalousement la terre dans le giron des familles pionnières.

Dans ce système égalitaire, il y a nécessairement des enfants en surnombre. Certains trouvent dans l'île une place pour s'établir à même la division de terres ou sur une terre d'un partant. Parmi ceux qui se marient et demeurent à l'île, 83 % choisissent de rester dans leur paroisse d'origine. À l'échelle des paroisses, les filles font les frais des déplacements dans près des trois quarts des cas. Soixante pour cent des gens s'unissent dans une aire restreinte, soit avec une

personne de l'Île d'Orléans. Dans cet espace insulaire sans extension possible, les fils d'habitants trouvent un exutoire au manque de terres dans les activités maritimes et les petites industries qui, ainsi, font travailler une partie de la jeune population. La présence de cette main-d'oeuvre non agricole se retrouve dans des petits hameaux qui constitueront plus tard les villages de Saint-Jean et Saint-Laurent.

D'autres enfants en surnombre ont pourtant quitté l'île. La mobilité géographique est un élément stabilisateur du processus de reproduction sociale3. Pour chacune des périodes, c'est un enfant sur deux dont l'Île s'est "délestée". Souvent, cet enfant est déjà en possession d'une terre à l'extérieur et en a commencé le défrichement. D'autres ont émigré vers la ville où ils ont fait l'apprentissage d'un métier et le pratiquent maintenant. Sur l'ensemble des enfants migrants, plus d'un enfant sur deux choisit de partir avec des personnes originaires de l'île. Ils suivent un frère, une soeur ou d'autres membres de la famille. Le fait d'avoir des liens de parenté constitue un facteur important d'enracinement dans une communauté nouvelle. sont fréquemment les hommes qui partent et le plus souvent avec des gens apparentés ou du même milieu. Parfois, ce sont des familles complètes qui quittent. Pour ces gens, l'intégration au nouveau milieu est plus facile que pour des couples isolés ou des célibataires. Compte tenu que les enfants se marient avec des personnes de la nouvelle communauté, ceci permet le développement de réseaux de parenté.

G. Bouchard, "La mobilité géographique comme stratégie de reproduction familiale en terroir neuf", SOREP, Univ. du Québec à Chicoutimi, Colloque mai 1991, p. 12.

Tout au long des trois périodes, les départs de jeunes se font vers des régions situées à proximité de l'Île d'Orléans. Les régions de Québec et de la Côte-du-Sud ont la faveur de 68 % d'entre eux. Montréal et ses alentours de même que la vallée du Richelieu en accueillent près de 18 %. La ville de Québec attire un bon nombre de fils d'habitants (18 %) qui viennent y pratiquer un métier. Après avoir essaimé le long du fleuve Saint-Laurent, les émigrants entrent dans les terres et s'installent en bordure de rivières comme c'est le cas pour la Beauce, la Côte-du-Sud, le Richelieu et la Côte-de-Beaupré.

Parmi tous les enfants du corpus, 76 % s'établissent d'une façon permanente (un seul déplacement) dans une nouvelle communauté que ce soit à l'Île (autre paroisse) ou à l'extérieur. Certains se sont déplacés plus de deux fois avant de se fixer à un endroit. Les difficultés d'intégration à un nouveau milieu sont peut-être en cause. Il serait intéressant dans une recherche plus vaste d'étudier toutes les terres de Saint-Jean et de Saint-Laurent, à partir des actes notariés, pour voir comment se sont développés les villages de Saint-Jean et Saint-Laurent et comment les grandes activités maritimes qui s'y sont tenues jusqu'au milieu du 19e siècle, ont pu permettre à l'Île d'Orléans de garder ses habitants.

Tout au long de cette recherche, j'ai remarqué le caractère familial de l'implantation dans l'île et la détermination des familles pionnières à conserver leur île pour eux. Encore aujourd'hui, si vous en faites le tour, vous constaterez en lisant les noms sur les boîtes

aux lettres que les familles pionnières, soient les Audet ou Lapointe, Chabot, Drouin, Dumas, Ferland, Gagnon, Gosselin, Labé, Labrecque, Lachance ou Pépin, Langlois, Lepage, Létourneau, Martineau, Noël, Pelletier, Pouliot, Rouleau, Thivierge, Turcot ou Turcotte, y sont toujours présentes et qu'elles continuent à avoir le contrôle de la majorité du terroir orléanais.

1681, recensement, p. 87b, Labbie, Pierre, 40 ans, et Marguerite Munier, sa femme; 10 arpents en entre: (2') Louis Lepage et Jacques Beaudouin - ce dernier n'étant pas mentionné à son ordre. 1683, 2 juillet (Vachon), procès-verbal du grand chemin d'Argentenay : Labbé dit La Crolx, Pierre, habitant du côté sud. entre: Germain (et Louis Laberge) et François Guerinet. 1689, carte de Villeneuve, p. 169, Labbé dit Lacroix, Pierre, Nos 47 et 50, avec grange, entre : Germain Lepage et François Guerins (Garinet). 1709, carte de Catalogne. 232 336 Labé, L. (Pierre), 251 920 entre : (Germain) Lepage et L. (François) Guerinet. 294 305 1709, 26 juin (Jacob), inventaire de seu: Labbé, l'ierre, et Marguerite Meunier, son épouse : 3 arpents, avec 48 arpents de terre en valeur, et maison de 30 × 20 pieds, close en partie de pièces sur pièces et de madriers embouvetés, couverte en planches; deux cheminées: une grange de 50 pieds de longueur y compris une étable de 20 pieds de large, close de vieille planche de pruche, le tout couvert en paille; entre : Germain Lepage et Joseph Lepage, 1714, 11 juin (Chambalon), aveu et dénombrement. Labe, la Ve et héritiers de Pierre, 3 arpents de front, avec 60 arpents de terre labourable, entre : Germain Lepage et François Guerinet. 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 13. Labbé, la V. et héritiers de Pierre, 3 arpents de front, avec maison, grange, étable et 60 arpents de terre labourable, entre : Germain Lepage et François Guerinet.

Ferre No 9s, de François Garinet (1635-ant. 1728), de 3 arpents Nos cadastraux: 217 à 226 et partie de 227

Cette terre semble d'abord avoir été retenue pour: [gnard-dit-le-Provençal, Paul (1647-p.1682) — voyez les terres précédentes et suivantes, en 1671 et 1673.

1677, 1<sup>et</sup> août (Becquet), concession des Hospitalières à : Garinet, François (1635-ant.1728), 3 arpents de front, entre : Pierre Labhé-(dit-Lacroix) et Louis Jinchereau,

1678, 29 août (Jean Guyon), procès-verbal d'arpentage; Garinet, François, 3 arpents de front, entre: Pierre Labé et Louis Ginchereau. 1681, recensement, p. 87b, Gurnier (Garinet), François, 40 ans, et Constance Lepage, sa femme: 7 arpents en valeur; entre: (3º) Louis Lepage et Louis Quintreau (Ginchereau). 1683, 2 juillet (Vachon), procès-verbal du grand chemin d'Argentenay: Guerinet, François, habitant du côté sud, entre: Pierre Labbé dit La Croix et Louis Jinchereau. 1689, carte de Villeneuve, p. 169, Guerins (Guerinet), François, Nos 48 et 49, avec grange; entre: Pierre Labbé dit La Croix et Louis Chariau (Jinchereau). 1690, 27 janvier (Jacob), inventaire de: (Historian) Garinet, François et seu Constance Lepage, son épouse, 3 arpents, avec maison de 18 × 16 pieds et étable, concédés le 1er noût 1677 (Becquet) 1709, carte de Catalogne. Guerinet, L. - voyez plus loin entre : L. (Pierre) Labé et (Louis) Juchereau (Ginchereau). 1709, 2 juin (Jacob) - voyez la terre précédente - cette terre (No 93) semble appartenir à : Lepage, Joseph (1677-p.1734) - neveu de François Garinet -1714, 11 juin (Chambalon), aveu et dénombrement, Guerinet, François, 3 arpents de front, avec 40 arpents de terre labourable. entre : la Ve et héritlers de Pierre Labé et la Ve et héritiers de Louis · Ginchereau. 1725, 25 août, aveu et dénombrement, p. 13, Guerinet, François, 3 arpents de front, avec maison, grange, étable et 40 arpents de terre labourable. entre : la Ve et héritiers de Pierre Labbé et la Ve et héritiers de (Louis) Ginchereau.

> Terre No 10s, de Louis Jinchereau (1641-1708), de 3 arpents Lot cudastral No 227

Avant 1673, cette terre semble appartenir à : Arrivé, Maurice (1611-87).

1673, 22 (évrier (Vachon), vente de Joseph Bonneau et Marie-Anne Lelong, sa semme, à:

Grondin, Grégoire (1646-p.1673), de 3 arpents de front, au sud, entre : Paul Ignard-dit-Provençal et François Colombe, à eux appar-Tenant par transport de Maurice Arrivé Annexe II : Exemple d'un acte notarié abrégé dans la banque de données PARCHEMIN

NOTAIRE: 3007104 DATE: (20 10 1756)

Donation de terre située en la paroisse St Jean; par Ignace/Terrien et Marguerite/Plante, son épouse, du comté St Laurent, paroisse St Jean, à Thècle/Terrien (27 ans), leur fille.

NOTAIRE: 3007104 DATE: (03 07 1760) ## 920

Donation de terre située en la paroisse St François; par terre FR8s

Angélique/Martinet, veuve de Pierre/Labé, du fief et seigneurie

D'argentenay, paroisse St François, à Augustin/Martinet, du fief et seigneurie D'argentenay, son neveu.

NOTAIRE: 3007104 DATE: (20 05 1761)

Donation de terre située en la paroisse St Francois; par Antoine/Marceau et Madeleine/Gagné, son épouse, D'argentenay, paroisse St Francois, à Louis/Marceau (20 ans), leur fils.

NOTAIRE: 3007104 DATE: (25 11 1761)

Vente de terre située en la paroisse de St Francois; par

François/Langlois et Dorothée/Dupuille, son épouse, du comté St
Laurent, paroisse St Francois, à Louis/Pepin, aide-major, de la
paroisse St Francois.

Annexe III : Exemple d'une fiche de famille du PRDH

	: Exem	ple d'une	• 110110		ille 	du <u>PR</u>		<del></del> -			·	
UNI ON 5849												
-CHER) ( 62017) ANNE/PERRAULT 4315	PR.CUT UNION	NDUV.CJT UNION DATE LIEU	DECES  A L AGE RES ORI P I  C D	1 452 071 072 380 2 388 083 085 388		AGE IPRENOMS C D I CONJOINT	021 021 PIERRE	077 0781 JEANCOIS 047 0481GENTIEN 1 ( 18551) MARIE ANGELIOUE/FONTAINE 1 ( 181374) ELISABETH ISABELI F/PEPIN/IACHAA	067 067 NICOLAS (27849) MARIE CHARLOTTE/FOURNIER 037 0361MARIE LOUIS (82694) 085PH/PEPIN/LACHANGE	20M OO21ETIENNE O5J QQJIMARTIN	O76   MARIE MARGUERITE   ( 29425) BARTHELEMY/GOBEIL   O2M O3MIDOROTHEE	OSB OGB!ANGELIOUE 072 079!MARIE JOSEPHE 040 03B!MARIE THERESE
BLOIS, ORLEANAIS (AR, BLOIS, LOIR-ET			PRE ( DATE	1 106-03-726		OECES AGE 1 OATE • L	1 388	1 388		29-11-703 1 388	1 388 1 388	122-03-767 1 371 103-06-783 1 063 107-08-755 2 388
BLOIS, ORL	NO		RIAGE S ORI PROF SU PE	3	ω.	RIAGE AGE 1 C D 1		:	032			018
V ET EV. FTE/THIBIER HERVE	48056) LOUIS/LEPAGE 47790) SEBASTIENNE/LOIGNON 2145	L 1 2871	AGE RES	2 033 035 388 1 017 019 387	ENFANT	PREMIER MAR DATE • L (UNION)		26-11-714 1 386 ( 11227) 24-11-723 1 386 ( 13824)	8-10-725 1 371 14411) 7-11-732 1 388 17460)		7-11-727 1 386 15264)	104) 104) 1-737 1 388 159)
SOLENNE. SOLENNE. HIPPOLY RENEE/P	COUIS/I	L 1 387]	L - 1 R	3831 11				388[26-11-714 [( 11227) 388[24-11-723 [( 13824)	0	1 3881	3881 (152	5 000126-10-727 1 1 388120-11-737 1 1 3881
70292) GABRIEL/THIBIERGE MIGRANT PERE (70314) HIPPOLYTE/THIBIER MERE (70315) RENEE/HERVE UNION 1516 ABIOG) MARIE MADELEINE/LEPAGE	MERE ( 48056 MERE ( 47790 UNION 2145	1 DATE • 1	NAISSANCE DATE •	100-00-655 5		DATE + L	1 MI25-12-689 1	M 24-11-691 2 3881 M 13-01-696 1 3881	F129-03-700 1	M106-03-702 1	28-01-705 1 10-06-707 1	F100-00-709 5 F125-04-711 1 F106-04-715 1
2) GABE C ANT F L L	L 2 3		:	EPOUX I		s s		E E	4 70 (	7	6 C	10 FIG
( 70292) IMMIGRANT ( 48106)				3 3		NUMERO	70298	70300	10301 B2074	70304	70305	41894 99143 20315

# Annexe IV : Exemple d'une fiche de mentions du PRDH

( 70314) HIPPOLYTE/THIS NAISSANCE: PERE: KERE:	TERGE 1533 C14 DECES: 1700 333	
195175 P000652ccccc 28342 833265405055 28968 832366600000 9568 832366600000 95760 84516670000 30597 83836670418 31346 8383677121	HIPPOLYTE/THISTERGE HIPPOLYTE/TISTERGE HIPPOLYTE/TISTERGE HIPPOLYTE/THYBIERGE	UMUJANJ JRER R R R R R R R R R R R R R R R R R
33514 R4516816555 31711 3836810228 67365 H4516881518 67366 H45168815187 32722 M383694108 32725 M38236950117 340057 G0005970307 47778 M3917000215	HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/THYBIERGE HIPPOLYTE/THYBIERGE HIPPOLYTE/THYBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE HIPPOLYTE/TIBIERGE	## 0 3 3 4 5 1 1 1 1 1 7 7 7 7 7 7 7 7 7 7 1 1 1 1
-33135 S3837001211 1 32759 M3537011115 3 70305 S4517021111 2	HIPPOLYTE/THYSIERGE HIPPOLYTE/THYSIERGE ( 70315) RENEE/HERYE NAISSANCE: 1636 C14	K+ CJT
MENTION(CS) OE \$ 70315: 746644 BC14655\$ 195176 PO0005630\$ 195176 PO0005630\$ 28342 B3326640\$ 95760 R3333667\$ 95760 R3333667\$ 195176 PO0005630\$ 25307 B333667\$ 253344 B4516670914 313340 B333367731221 31423 B333367731221	RANGE T RANGE T RAN	18118 118 118 118 118 118 118 118 118 1
31473	THE TANKS OF A SECRET AS A SEC	STATE AND
70305 \$4517021111 1	RËNËËVHËRVË Rielvihibierge	V÷ 072 \$₩Ĵ

#### **BIBLIOGRAPHIE**

#### SOURCES MANUSCRITES

Nous avons dépouillé dans différents fonds les contrats de concession, vente, cession, donation, inventaire de biens et partage.

# ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC À QUÉBEC (ANQQ)

Extraits des minutiers des notaires suivants:

Auber, Claude 1652-1693 Audouart, Guillaume 1647-1663 Badeau, François 1653-1657 Bardel, Jacques 1703-1740 Barolet, Claude 1731-1761 Becquet, Romain 1665-1682 Bernard de la Rivière, Hilaire 1692-1729 Boisseau, Nicolas 1729-1744 Boucault de Godefus, Gilbert 1736-1756 Catrin, Nicolas 1696-1700 Chambalon, Louis 1692-1716 Crespin, Antoine (père) 1751-1782 Decharny, Jean-Baptiste 1756-1759 Dubreuil, Jules-Étienne 1707-1739 Dulaurent, Christophe-Hilarion 1734-1759 Dupont, Noël 1746-1775 Duprac, Jean-Robert 1693-1723 Duprac, Noël 1723-1748 Duquet, Pierre 1663-1687 Fillion, Michel 1660-1688 Fortier, Joseph 1731-1775 Gashet, René 1711-1743 Genaple de Belfonds, François 1682-1709 Geneste, André 1738-1783 Hornay de Laneuville, Jacques 1701-1733 Huot, Nicolas 1739-1771 Huot, Pierre 1730-1749 Jacob, Étienne (père) 1680-1726 Jacob, Joseph (fils) 1725-1748 Janneau, Étienne 1691-1743 De Lacetière, Florent 1702-1728 Lanouiller/Desgranges, Paul-Antoine 1749-1760 De Latour, Jean 1736-1741 Lemaître dit Lamorille, François 1761-1766 Lévesque, Nicolas-Charles-Louis 1752-1795 Louet, Claude (père) 1718-1737 Louet, Jean-Claude (fils) 1739-1767 Michon, Abel 1706-1749

Moreau, François-E. 1750-1765 Panet. Jean-Claude 1744-1775 Parent, Pierre 1748-1776 Pichet, Louis 1710-1760 Pinguet de Vaucour, Jacques-Nicolas 1726-1748 Pinguet de Bellevue, Nicolas 1749-1751 Quiniart dit Duplessis, Antoine-Olivier 1715-1723 Rageot de St-Luc, Charles 1695-1702 Rageot de Beaurivage, François 1709-1753 Rageot, Gilles 1666-1691 Richard, Barthélemy 1751-1769 Rivet de Cavalier, Pierre 1707-1719 Roger, Guillaume 1694-1702 Rousseau, François-Dominique 1768-1785 Rousselot, Pierre 1737-1756 Saillant, J.-Antoine 1749-1776 Vachon, Paul 1644-1693 Verreau, Barthélemy 1711-1718

<u>Insinuations de la prévôté de Québec</u>. 12 volumes. Cette série contient les actes notariaux devant la justice royale.

Registres de la Prévôté de Québec, vol. 80A.

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC À MONTRÉAL (ANQM)

Extraits des minutiers des notaires suivants:

Coron, François (père) 1721-1732 Lepailleur/Laferté, Michel 1700-1733 Sanguinet, Simon 1734-1760

ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES (ANQT)

Extraits des minutiers des notaires suivants:

Petit, Pierre 1713-1735 Pollet, Arnoula-Balthazar 1724-1754 Rigaud, Pierre-François 1749-1778

# SOURCES IMPRIMÉES

- CATALOGNE, Gédéon de. "Mémoire sur les plans des seigneuries et habitations des gouvernements de Québec, les Trois-Rivières et Montréal", oct. 1712, cité dans <u>B.R.H.</u>, tome 21, 1915, pp. 321-335.
- FERRIÈRE, Claude de. <u>Corps et compilation de tous les commentateurs anciens et modernes sur la Coutume de Paris</u>, 2º éd., Paris, M. David, 1714, 4 vol.
- Programme de recherche en démographie historique. <u>Répertoire des actes de baptême, mariage, sépulture et des recensements du Québec ancien</u>, Publié sous la direction d'Hubert Charbonneau et Jacques Légaré. Montréal, PUM, 1980-1990. 47 vol.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u>, lre tranche: "L'Histoire des terres de la paroisse de Sainte-Famille à l'Île d'Orléans", Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1949-1950 et 1950-1951, pp. 147-260.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u>, 2e tranche: "Les terres de Saint-Jean à l'Île d'Orléans", Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1951-1952 et 1952-1953, pp. 301-368.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u>, 3e tranche: "Les terres de Saint-Pierre à l'Île d'Orléans", Rapport de l'Archiviste de la province de Québec pour 1953-1954 et 1954-1955, pp. 1-69.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u>, 4e tranche: "Les terres de Saint-François à l'Île d'Orléans", Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, tome 51, 1973, pp. 117-169.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans</u>, 5e tranche: "Les terres de Saint-Laurent à l'Île d'Orléans", Rapport de l'Archiviste de la province de Québec, tome 51, 1973, pp. 170-237.
- ROY, Léon. <u>Les terres de l'Île d'Orléans, 1650-1725</u>, Éd. revue et augmentée par Raymond Gariépy, Montréal, Bergeron, 1978, 493 p.

## SOURCE ORDINOLOGUE

- Programme de recherche en démographie historique, Université de Montréal.

  Registre de la population du Québec ancien 1621-1765.
- La Société de recherche historique Archiv-Histo, Montréal, <u>Parchemin : une banque de données notariales du Québec ancien (1685-1885)</u>.

## INVENTAIRES, ATLAS ET DICTIONNAIRES

- BÉLANGER, Pauline et LANDRY, Yves. <u>Inventaire des registres paroissiaux</u> catholiques du Québec 1621-1876, Montréal, PUM, 1990, 1352 p.
- BUREAU, René, DUMAS, Jean et TESSIER, G.-Robert. <u>Le répertoire des mariages</u> <u>de l'Île d'Orléans (1666-1963)</u>, Éd. revue et corrigée (1666-1984) par Sylvie Tremblay et J.-Albert Turgeon, Québec, Société de généalogie de Québec, 1985, 518 p.
- COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC, <u>Chemins de la mémoire</u>, Tomes I et II, Québec, les Publications du Québec, 1990.
- Dictionnaire biographique du Canada, vol. II (1701-1740), Québec, PUL, 1969, 791 p.
- FERRIÈRE, Claude. <u>Dictionnaire de droit et de pratique contenant l'explication des termes de droit, d'ordonnances, de coutumes et de pratique, nouv. éd., Paris, Bauche, 1771, 2 vol.</u>
- GILBERT-LÉVEILLÉE, Pierrette. <u>Inventaire des greffes des notaires</u> : Imbert, Latour, Lepailleur, Panet, vol. 1, Québec, Société de généalogie de Québec, 1985, 400 p.
- GILBERT-LÉVEILLÉE, Pierrette. <u>Inventaire des greffes des notaires</u> : Nicolas Boisseau (1729-1744) et Hilarion Dulaurent (1734-1759), vol. 2, Québec, Société de généalogie de Québec, 1986, 396 p.
- HARRIS, Richard C., dir. <u>Atlas historique du Canada. Des origines à 1800</u>, Tome I, Montréal, Éd. française Louise Dechêne, trad. Marcel Paré, PUM, 1987, 198 p.
- JETTÉ, René. <u>Dictionnaire généalogique des familles du Québec. Des origines</u> à 1730, Montréal, PUM, 1983, XX-1180 p.
- MARTEL, Jules. <u>Index des greffes de notaires des Trois-Rivières 1634-1760</u>, Annoula-B. Pollet (1724-1754), Pierre-François Rigaud (1750-1778), Trois-Rivières, PUQT, 1974, 875 p.
- ROY, Pierre-Georges. <u>Inventaire des concessions en fief et seigneurie, fois et hommages et aveux et dénombrements</u>, conservés aux Archives de la province de Québec, 6 vol., Beauceville, L'Éclaireur, 1927-1929.
- ROY, Pierre-Georges. <u>Inventaire des contrats de mariage du Régime français</u>, 6 vol., Québec, [s. éd.], 1937-1938.
- ROY, Pierre-Georges. <u>Inventaire des insinuations de la prévôté du Québec</u>, 3 vol., Archives de la province de Québec, Beauceville, Éd. L'Éclaireur, 1936-1939.
- ROY, Pierre-Georges. <u>Inventaire des testaments, donations et inventaires du Régime français</u>, 3 vol., Québec, [s. éd.], 1941.

- ROY, Pierre-Georges et ROY, Antoine. <u>Inventaire des greffes des notaires du</u> Régime <u>français</u>, 26 vol., Québec, 1942-1975.
- TANGUAY, Cyprien. <u>Dictionnaire généalogique des familles canadiennes</u>, 7 vol., Montréal, Éd. Elysée, 1975.
- TREMBLAY, Sylvie. Répertoire des greffes des notaires: Jacques Barbel (1698-1740), Nicolas Catrin (1698-1700), Jean-Robert Duprac (1693-1723), vol. 3, Québec, Société de généalogie de Québec, 1988, 479 p.
- TRUDEL, Marcel. Atlas historique du Canada français. Des origines à 1867, édition remaniée, Québec, PUL, 1961, 93 p.

### INSTRUMENT DE TRAVAIL

- LAFORTUNE, Marcel. <u>Initiation à la paléographie franco-canadienne. Les écritures des notaires aux XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles, Collection Méthodes 1, 2 et 3, Montréal, Société de recherche historique Archiv-Histo, 1982.</u>
- GUILLEMETTE, André. <u>Codification des variables du GARP</u>, document de travail, Programme de recherche en démographie historique (PRDH), Université de Montréal, mars 1991, 38 p.

# CARTES

- CATALOGNE, Gédéon de, 1709, Carte du gouvernement de Québec. Redessinée par G. Gallienne, 1974.
- VILLENEUVE, Robert de, 1689, Carte de l'Île d'Orléans. Redessinée par G. Gallienne, 1963.

#### **ÉTUDES**

- AUDET, Bernard. Avoir feu et lieu dans l'Île d'Orléans au XVII<sup>e</sup> siècle, Québec, PUL, 1990, 271 p.
- AUGUSTINS, Georges. "Mobilité résidentielle et alliance matrimoniale dans une commune du Morbiban au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>Ethnologie française</u>, vol. 11, no 4, 1981, pp. 319-328.
- BARTHÉLEMY DE SAIZIEU, Tiphaine. "Les alliances matrimoniales à Neuville à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle", in <u>Évolution et éclatement du monde rural</u>, <u>France Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 315-323.

- BARTHÉLEMY DE SAIZIEU, Tiphaine. "Les modes de transmission du patrimoine. Synthèse des travaux effectués depuis quinze ans par les ethnologues de la France", in "La terre. Succession et Héritage", <u>Études rurales</u>, nos 110-111-112, avril-déc. 1988, pp. 195-212.
- BEAUREGARD, Yves, GOUDREAU, Serge, et al., "Famille, parenté et colonisation en Nouvelle-France", RHAF, vol. 39, no 3, 1986, pp. 391-405.
- BERKNER, Lutz. "The Stem Family and the Developmental Cycle of the Peasant Household: the Eighteenth-Century Austrian Example", American Historical Review, 77, 1972, pp. 398-418.
- BLAIN, Jean. "Économie et société en Nouvelle-France : le cheminement historiographique dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 26, no 1, juin 1972, pp. 3-31.
- BLANCHARD, Raoul. <u>L'Est du Canada français. Province de Québec</u>, Tome II, Paris/Montréal, Masson et Beauchemin, 1935, 365 p.
- BOILEAU, Gilles. "Réflexion sur les villages du Québec", <u>Forces</u>, 53, 1980, pp. 5-17.
- BOIS, Louis-Edouard. "Le morcellement des propriétés", <u>BRH</u>, Lévis, vol. V, 1899, p. 72.
- BOLEDA, Mario. "Les migrations au Canada sous le régime français (1608-1760)", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 13, no 1, avril 1984, pp. 23-39.
- BONNAIN, Rollande, BOUCHARD, Gérard et GOY, Joseph, dir. <u>Transmettre</u>. <u>Hériter</u>. <u>Succéder</u>. <u>La reproduction familiale en mílieu rural</u>. <u>France-Québec XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</u>, Lyon et Paris, Presses universitaires de Lyon, EHESS et PPSH, 1992, 433 p.
- BOUCHARD, Gérard. "La mobilité géographique comme stratégie de reproduction familiale en terroir neuf", SOREP, Université du Québec à Chicoutimi, Colloque mai 1991, p. 1-33.
- BOUCHARD, Gérard. "La reproduction familiale en terroirs neufs. Comparaison sur des données québécoises et françaises", <u>Annales. Économies Sociétés Civilisations</u>, mars-avril 1993, 48° année, no 2, pp. 421-451.
- BOUCHARD, Gérard. "Le peuplement blanc" in <u>Les Saguenayens. Introduction à l'histoire des populations du Saguenay. 16<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de C. Pouyez et al., 1983, pp. 125-180.</u>
- BOUCHARD, Gérard. "Les migrations de réallocation comme stratégie de reproduction familiale en territoire neuf", in <u>Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIII®-XX® siècles</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 189-212.

- BOUCHARD, Gérard. "Les systèmes de transmission des avoirs familiaux et le cycle de la société rurale au Québec, du XVII° au XX° siècle", <u>Histoire sociale-Social History</u>, vol. XVI, no 31, mai 1983, pp. 35-60.
- BOUCHARD, Gérard. "L'étude des structures familiales pré-industrielles : pour un renversement des perspectives", <u>Revue d'histoire moderne et contemporaine</u>, Tome XXVIII, oct.-déc. 1981, pp. 545-571.
- BOUCHARD, Gérard. "L'histoire démographique et le problème des migrations. L'exemple de Laterrière", <u>Histoire sociale-Social History</u>, vol. III, 15, 1975, pp. 21-33.
- BOUCHARD, Gérard. "Reproduction familiale et effets multiplicateurs", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 213-252.
- BOUCHARD, Gérard. "Saturation de l'espace agraire et changement social au Saguenay", Recherches sociographiques, XXXI, no 2, 1990, pp. 201-225.
- BOUCHARD, Gérard. "Sur la dynamique culturelle des régions de peuplement", Canadian Historical Review, LXVIII, 4, 1986, pp. 473-489.
- BOUCHARD, Gérard. "Sur la reproduction familiale en milieu rural : systèmes ouverts et systèmes clos", <u>Recherches sociographiques</u>, Tome XXVIII, 2-3, 1987, pp. 229-251.
- BOUCHARD, Gérard. "Sur les structures et les stratégies de l'alliance dans le Québec rural (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles). Plaidoyer pour un champ de recherche", <u>RHAF</u>, vol. 47, no 3, hiver 1994, pp. 349-375.
- BOUCHARD, Gérard et BRAEKELEER, Marc, dir. <u>Histoire d'un génôme</u>, Sillery, PUQ, 1990, 607 p.
- BOUCHARD, Gérard et GOY, Joseph, dir. <u>Famille</u>, <u>économie et société rurale en contexte d'urbanisation (17e-20e siècles)</u>, Chicoutimi-Paris, SOREP et EHESS, Actes du Colloque d'histoire comparée Québec-France, 1990, 388 p.
- BOUCHARD, Gérard et LAROUCHE, Jeannette. "Dynamique des populations locales : la formation des paroisses rurales au Saguenay (1840-1911)", RHAF, vol. 41, no 3, hiver 1988, pp. 363-388.
- BOUCHARD, Gérard et LAROUCHE, Jeannette. "Paramètres sociaux de la reproduction familiale au Saguenay (1842-1991)", <u>Sociologie et sociétés</u>, vol. XIX, avril 1987, pp. 133-144.
- BOUCHARD, Gérard, LAROUCHE, Jeannette et BERGERON, Lise. "Donation entre vifs et inégalités sociales au Saguenay. Sur la reproduction familiale en contexte de saturation de l'espace agraire", <u>RHAF</u>, vol. 46, no 3, hiver 1993, pp. 443-461.

- BOUCHARD, Gérard et POURBAIX, Isabelle de. "Dynamique familiale et transmission foncière au Saguenay", in <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII°-XX° siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 15-23.</u>
- BOUCHARD, Gérard et THIBEAULT, Régis. "L'économie agraire et la reproduction sociale dans les campagnes saguenayennes (1852-1971)", <u>Histoire sociale-Social History</u>, vol. XVIII, no 36, nov. 1985, pp. 237-257.
- BOURDIEU, Pierre. "Célibat et condition paysanne", <u>Études rurales</u>, nos 5-6, 1962, pp. 32-135.
- BOURDIEU, Pierre. "Les stratégies matrimoniales dans le système de reproduction", <u>Annales ESC</u>, 27<sup>e</sup> année, nos 4-5, juillet-oct. 1972, pp. 1105-1127.
- BROWN, Craig, dir. <u>Histoire générale du Canada</u>, Éd. française dirigée par Paul-André Linteau, Montréal, Éd. Boréal, 1988, 695 p.
- CHARBONNEAU, Hubert, DESJARDINS, Bertrand, et al. <u>Naissance d'une population</u>.

  <u>Les Français établis au Canada au XVII<sup>e</sup> siècle</u>, Paris-Montréal, INED, PUF et PUM, 1987, 232 p.
- CLAVERIE, Élizabeth. "L'ousta et le notaire. Le système de dévolution des biens en Margeride lozérienne", <u>Ethnologie française</u>, XI (4), 1981, pp. 329-338.
- CLAVERIE, Élisabeth et LAMAISON, Pierre. <u>L'impossible mariage. Violence et parenté en Gévaudan XVII<sup>e</sup>. XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, Paris, Hachette, 1982, 361 p.</u>
- COLLARD, Chantal. "Idéologie et pratique de la parenté : de la classification des parents aux stratégies familiales", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 121-144.
- COLLARD, Chantal. "Parenté et communauté à Rivière-Frémiotte", Anthropologie et sociétés, vol. 9, no 3, 1985, pp. 57-85.
- COLLOMP, Alain. "Alliance et filiation en Haute-Provence au XVIIIe siècle", Annales ESC, 33e année, no 3, mai-juin 1977, pp. 445-477.
- COLLOMP, Alain. <u>La maison du père. Famille et village en Haute-Provence aux XVIII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, PUF, 1983, 340 p.</u>
- COURVILLE, Serge. <u>Entre ville et campagne : l'essor du village dans les seigneuries du Bas-Canada</u>, Québec, PUL, 1990, 335 p.
- COURVILLE, Serge. "Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique", <u>RHAF</u>, vol. 37, no 3, décembre 1983, pp. 417-429.
- COURVILLE, Serge. <u>L'habitant canadien et le système seigneurial</u>, 1627-1854, Thèse de doctorat, Université de Montréal, 1979.

- CRAIG, Béatrice. "La transmission des patrimoines fonciers dans le Haut-Saint-Jean au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 45, no 2, automne 1991, pp. 207-228.
- CRAIG, Béatrice. "L'étude des mouvements migratoires en Amérique du Nord : sources et méthodes", in <u>Les chemins de la migration en Belgique et au Québec. XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, publié sous la direction d'Y. Landry, J.A. Dickinson, S. Pasleau et C. Desama, Beauport, MNH, 1995, pp. 21-31.</u>
- CYR, Céline. "La formation d'une communauté rurale en Nouvelle-France : Beaumont 1672-1740", in <u>Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de J. Mathieu et S. Courville, 1987, pp. 249-281.</u>
- DAUMARD, Adeline. "Les généalogies sociales : un des fondements de l'histoire sociale, comparative et quantitative", <u>Annales de Démographie historique</u>, 1984, pp. 9-24.
- DECHÊNE, Louise. <u>Habitants et marchands de Montréal au XVII<sup>e</sup> siècle</u>, Paris et Montréal, Plon, 1974, 588 p.
- DECHÊNE, Louise. <u>Le partage des subsistances au Canada sous le Régime français</u>, Montréal, Boréal, 1994, 289 p.
- DEPATIE, Sylvie. "La transmission du patrimoine dans les terroirs en expansion : un exemple canadien au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 44, no 2, automne 1990, pp. 171-198.
- DEROUET, Bernard. "Famille, ménage paysan et mobilité de la terre et des personnes en Thimerais au XVIII<sup>e</sup> siècle", <u>Études rurales</u>, no 86, avr.-juin 1982, pp. 47-56.
- DEROUET, Bernard. "Le partage des frères. Héritage masculin et reproduction sociale en Franche-Comté aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles", <u>Annales ESC</u>, marsavril 1993, no 2, pp. 453-474.
- DEROUET, Bernard. "Pratiques successorales et rapport à la terre : les sociétés paysannes d'Ancien Régime", <u>Annales ESC</u>, 44e année, no 1, pp. 173-206.
- DESAIVE, Jean-Paul. "Patrimoine, généalogie et centième denier", in <u>Évolution</u> et éclatement du monde rural France Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 297-304.
- DESJARDINS, Pauline. "La coutume de Paris et la transmission des terres. Le rang de la Beauce à Calixa-Lavallée de 1730 à 1975", RHAF, vol. 34, no 3, décembre 1980, pp. 331-339.
- DESROSIERS, Claude. "La clientèle d'un marchand général en milieu rural à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : analyse des comportements de consommation", in Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 151-158.

- DESSUREAULT, Christian. "La propriété rurale et la paysannerie dans la plaine maskoutaine 1795-1814", in <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest XVII°-XX° siècles</u>, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 39-49.
- DESSUREAULT, Christian et DICKINSON, John A. "Niveau de vie et reproduction sociale dans la plaine de Montréal 1740-1804", in <u>Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIIIe-XXe siècles</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 153-167.
- DICKINSON, John. <u>Justice et justiciables</u>. <u>La procédure civile de la prévôté de Québec, 1667-1759</u>, Québec, PUL, 1982.
- DICKINSON, John et YOUNG, Brian. <u>Brève histoire socioéconomique du Québec</u>, Sillery, Septentrion, 1992, 384 p.
- DOLAN, Claire. "Nouveaux besoins, nouvelles cibles? L'histoire rurale et la coopération France-Québec", <u>RHAF</u>, vol. 42, no 4, printemps 1989, pp. 589-596.
- FORTIN, Jean-François, LECHASSEUR, Antonio, et al. <u>Histoire du Bas-Saint-Laurent</u>, IQRC, Québec, 1994, 840 p.
- GARIÉPY, Raymond. <u>Les Seigneurs de Beaupré et de l'Île d'Orléans dans leurs débuts</u>, Québec, Cahiers d'histoire, no 27, La Société historique de Québec, 1974, 266 p.
- GAUVREAU, Danielle. Reproduction humaine et reproduction sociale : la ville de Québec pendant le régime français, Thèse de Ph. D., Université de Montréal, Département de démographie, 1986, 442 p.
- GAUVREAU, Danielle. <u>Québec. Une ville et sa population au temps de la Nouvelle-France</u>, Sillery, PUQ, 1991, 232 p.
- GAUVREAU, Danielle et BOURQUE, Mario. "Mouvements migratoires et familles : Le peuplement du Saguenay avant 1911", <u>RHAF</u>, vol. 42, no 2, automne 1988, pp. 167-192.
- GAUVREAU, Danielle, GUÉRIN, Michel et HAMEL, Martine. "De Charlevoix au Saguenay: mesure et caractéristiques du mouvement migratoire avant 1911", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 145-159.
- GOY, Joseph. "Quinze ans après : la reproduction familiale vue du côté québécois", in <u>Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIIIe-XXe siècles</u>, sous la direction de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 5-13.

- GOY, Joseph. "Norme et pratiques successorales dans la France paysanne des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles. Propositions pour une enquête", in <u>Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) Actes des colloques de 1979 et 1980, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1981, pp. 71-92.</u>
- GOY, Joseph et LAMAISON, Pierre. "Note sur une cartographie des modes de transmission successorale de la France rurale deux siècles après le code civil", in <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVIIe-XXe siècles</u>, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 57-61.
- GOY, Joseph et WALLOT, Jean-Pierre. <u>Évolution et éclatement du monde rural</u> <u>France Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</u>, Paris-Montréal, EHESS et PUM, 1986, 519 p.
- GOY, Joseph et WALLOT, Jean-Pierre, dir. <u>Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec. Actes des colloques de 1979 et 1980</u>, [s.l.], Université de Montréal et École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1981, 254 p.
- GREER, Allan. <u>Peasant, Lord, and Merchant: Rural Society in Three Quebec Parishes 1740-1840</u>, Toronto, University of Toronto Press, 1985, 304 p.
- GUINDON, Hubert. "The Social evolution of Quebec reconsidered", <u>The Canadian</u> <u>Journal of Economic and Political Science</u>, novembre 1960, pp. 533-551.
- HAMEL, Martine. "De Charlevoix au Saguenay : caractéristiques des familles émigrantes au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 47, no 1, été 1993, pp. 5-25.
- HAMELIN, Jean. <u>Économie et société en Nouvelle-France</u>, PUL, 3<sup>e</sup> édition, 1970, 137 p.
- HAMELIN, Louis-Edmond. "Rang, côte et concession au sens de 'Peuplement aligné' au Québec depuis le XVII<sup>e</sup> siècle", <u>RHAF</u>, vol. 42, no 4, printemps 1989, pp. 519-543.
- HAREVEN, Tamara K. "Les grands thèmes de la famille aux États-Unis", <u>RHAF</u>, vol. 39, no 2, automne 1985, pp. 185-209.
- HARRIS, Richard C. The Seigneurial System in Early Canada, Madison, Milwauke and London-Quebec, The University of Wisconsin Press et PUL, 1966, 247 p.
- HEAD-KONIG, Anne-Lise. "Des rives de la Seine à celles du Saint-Laurent : objectifs et mises en oeuvre des stratégies de la reproduction", in Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 419-422.

- HEAD-KONIG, Anne-Lise. "La reproduction familiale et sociale dans les campagnes helvétiques XVIII°-XIX° siècles : systèmes extrêmes et modalités d'ajustement", in <u>Transmettre. Hériter. Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIII°-XX° siècles</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 387-400.
- HUGHES, Everett C., "L'industrie et le système rural au Québec", in Marcel Rioux et Yves Martin (eds), <u>La société canadienne-française</u>, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 91-100.
- JETTÉ, René et GAUVREAU, Danielle. "Des fiches de famille à la mesure des migrations: une méthode élaborée à partir des données du Saguenay au XIXº siècle", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 16, no 1, avril 1987, pp. 37-65.
- JETTÉ, René, GAUVREAU, Danielle et GUÉRIN, Michel. "Aux origines d'une région : le peuplement fondateur de Charlevoix avant 1850", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 75-104.
- JOLAS, Tina, VERDIER, Yvonne et ZONABEND, Françoise. "Parler famille", L'Homme. Revue française d'anthropologie, Tome X, juillet-sept. 1970, no 3, pp. 5-26.
- JOULIA, Dominique. "Pratiques successorales en milieu rural 1795-1870 : étude comparative de cas France de l'Ouest-Québec", in <u>Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) Actes des colloques de 1979 et 1980, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1981, pp. 93-140.</u>
- KEYFITZ, Nathan. "Développements démographiques au Québec", in Marcel Rioux et Yves Martin, <u>La société canadienne-française</u>, Montréal, Hurtubise HMH, 1971, pp. 227-252.
- LABERGE, Alain. Mobilité, établissement en enracinement en milieu rural : le peuplement des seigneuries de la Grande Anse sous le Régime français, 1672-1752, Thèse de doctorat (histoire), Toronto, York University, 1987, 323 p.
- LABERGE, Alain. "Une perspective régionale de l'évolution des migrations dans la vallée du Saint-Laurent : la Côte-du-Sud (1670-1850)", in <u>Les chemins de la migration en Belgique et au Québec, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, publié sous la direction d'Y. Landry, J.A. Dickinson, S. Pasleau et C. Desama, Beauport, MNH, 1995, pp. 91-98.</u>
- LABERGE, Alain, CÔTÉ, Martine, et al. <u>Histoire de la Côte-du-Sud</u>, IQRC, Québec, 1994, 692 p.
- LABERGE, Claude. "La consanguinité des Canadiens-français", <u>Population</u>, XXII, 5, 1967, pp. 861-896.

- LAFFONT, Jean L. <u>Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime</u>, Actes du colloque de Toulouse (déc. 1989), Presses Universitaires du Mirail, 1990, 197 p.
- LAFORTUNE, Hélène et ROBERT, Normand. "Parchemin : une banque de données notariales du Québec ancien (1685-1885)", <u>Archives</u>, vol. 20, no 4, 1989, pp. 51-58.
- LALANCETTE, Mario. "Essai sur la répartition de la propriété foncière à la Malbaie au pays de Charlevoix", in <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest. XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 63-77.</u>
- LALOU, Richard et BOLEDA, Mario. "Une source en friche: les dénombrements sous le Régime français", RHAF, vol. 42, no 1, été 1988, pp. 47-71.
- LAMAISON, Pierre. "La diversité des modes de transmission : une géographie tenace", <u>Études rurales</u>, nos 110-111-112, avril-décembre 1988, pp. 119-175.
- LAMAISON, Pierre. "Les stratégies matrimoniales dans un système complexe de parenté", Annales ESC, 34e année, no 4, 1979, pp. 721-743.
- LAMARRE, Nicole. "Parenté et héritage du patrimoine dans un village français terre-neuvien", in <u>Communauté et culture</u>. <u>Éléments pour une ethnologie du Canada français</u>, sous la dir. de M.A. Tremblay et G. Gold, 1973, pp. 163-177.
- LANDRY, Yves. "Le registre de population de la Nouvelle-France : un outil pratique au service de la démographie historique et de l'histoire sociale", <u>RHAF</u>, vol. 38, no 3, hiver 1985, pp. 423-426.
- LANDRY, Yves et BATES, Réal. "Population et reproduction sociale à l'Île d'Orléans aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles", <u>RHAF</u>, vol. 45, no 3, hiver 1992, pp. 403-413.
- LANDRY, Yves et LÉGARÉ, Jacques. "Le cycle de vie familiale en Nouvelle-France: méthodologie et application à un échantillon", <u>Histoire sociale-</u> <u>Social History</u>, vol. XVII, no 33, mai 1984, pp. 7-20.
- LANDRY, Yves et LÉGARÉ, Jacques. "The life Course of Seventeenth-Century Immigrants to Canada", <u>Journal of Family History</u>, vol. 12, numbers 1-3, pp. 201-212.
- LANGLOIS, Michel. <u>Noël Langlois (c. 1606-1684) et ses fils</u>, Beauceville, L'Éclaireur, 1984, 105 p.
- LANTHIER, Pierre. "La famille et l'urbanisation en Mauricie de 1900 à 1950 : le cas de la petite bourgeoisie francophone à Shawinigan", in Transmettre, Hériter, Succéder. La reproduction familiale en milieu rural. France-Québec XVIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 401-418.

- LAPIERRE-ADAMCYK, Évelyne, LANDRY, Yves, LÉGARÉ, Jacques, et al. "Le cycle de la vie familiale au Québec: vues comparatives, XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles", Cahiers québécois de démographie, vol. 13, no 1, avril 1984, pp. 59-77.
- LASLETT, Peter. "La famille et le ménage : approches historiques", <u>Annales</u>, 27° année, nos 4-5, juillet-oct. 1972, pp. 847-872.
- LAVALLÉE, Louis. "La famille et les stratégies matrimoniales dans le gouvernement de Montréal au XVIII° siècle", in <u>Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1981, pp. 141-147.
- LAVALLÉE, Louis. <u>La Prairie en Nouvelle-France, 1647-1760. Étude d'histoire sociale</u>, Montréal-Kingston, McGill-Queen's University Press, 1992, 301 p.
- LAVALLÉE, Louis. "La transmission du patrimoine dans la seigneurie de Laprairie, 1667-1760", in <u>Évolution et éclatement du monde rural</u>, <u>France-Québec XVII°-XX° siècles</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 341-351.
- LAVALLÉE, Louis. "Les archives notariales et l'histoire sociale de la Nouvelle-France", RHAF, vol. 28, no 3, déc. 1974, pp. 383-403.
- LEBRUN, François. "Mobilité de la population en Anjou au XVIII<sup>e</sup> siècle, <u>Annales de Démographie historique</u>, 1970, pp. 223-226.
- LEBRUN, François et SÉGUIN, Normand, dir. <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest. XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> <u>siècles</u>, Actes du colloque franco-québécois de Québec, Trois-Rivières, 1985.</u>
- LÉGARÉ, Jacques. "Le Programme de recherche en démographie historique de l'Université de Montréal : fondements, méthodes, moyens et résultats", Études canadiennes-Canadian Studies, no 10, pp. 149-182.
- LEMIEUX, Vincent. "Mariages consanguins et système de parenté dans l'Île d'Orléans", <u>Recherches sociographiques</u>, sept.-déc. 1966, pp. 349-359.
- LEMIEUX, Vincent. <u>Parenté et politique</u>. <u>L'organisation sociale dans l'Île d'Orléans</u>, Québec, PUL, 1971, 250 p.
- LENCLUD, Gérard. "L'institution successorale comme organisation et comme représentation", <u>Ethnologie française</u>, XV (1), 1985, pp. 35-44.
- LEROY-LADURIE, Emmanuel. "Système de la coutume. Structures familiales et coutume d'héritage en France au XVI<sup>e</sup> siècle", <u>Annales</u>, 27<sup>e</sup> année, nos 4-5, juillet-oct. 1972, pp. 825-846.
- LÉVEILLÉ, Daniel. <u>Vieillards et vieillesse dans le gouvernement de Montréal aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles (1660-1800), Mémoire de maîtrise en histoire, Dép. sciences humaines, Université de Sherbrooke, 1993, 113 p.</u>

- LÉVEILLÉ, Daniel et LACHANCE, André. <u>"Les vieillards dans le gouvernement de Montréal"</u>, in <u>Les marginaux</u>, <u>les exclus et l'autre au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. d'André Lachance, Montréal, Fides, 1996, pp. 29-68.
- MAISONNEUVE, Daniel. "Structure familiale et exode rural. Le cas de Saint-Damase 1852-1861", <u>Cahiers québécois de démographie</u>, vol. 14, no 2, octobre 1985, pp. 231-239.
- MATHIEU, Jacques. <u>La Nouvelle-France</u>. <u>Les Français en Amérique du Nord XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, Québec, Éd. Belin et PUL, 1991, 254 p.
- MATHIEU, Jacques. "Les relations ville-campagne; Québec et sa région au XVIII<sup>e</sup> siècle", in <u>Société rurale dans la France de l'Ouest et au Québec (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles) Actes des colloques de 1979 et 1980, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1981, pp. 190-206.</u>
- MATHIEU, Jacques. "Les réunions de terres au domaine du seigneur 1730-1759", in <u>Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII°-XX° siècles</u>, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 79-89.
- MATHIEU, Jacques. "Structures familiales et réseaux de relation comme facteur d'identité", <u>Provence historique</u>, fascicule 142, 1985, pp. 413-422.
- MATHIEU, Jacques, et al. "Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745)", RHAF, vol. 42, no 4, printemps 1989, pp. 545-562.
- MATHIEU, Jacques, BÉLAND, François, <u>et al</u>. "Peuplement colonisateur au XVIII° siècle dans le gouvernement de Québec", in <u>L'homme et la nature</u>, sous la dir. de R.L. Emerson, W. Kinsley et W. Moser, Actes de la Société canadienne d'étude du dix-huitième siècle, Montréal, 1984, pp. 127-138.
- MATHIEU, Jacques et COURVILLE, Serge, dir. <u>Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, Québec, Cahier du Celat, no 8, novembre 1987, 292 p.
- MATHIEU, Jacques, CYR, Céline, et al. "Les alliances matrimoniales exogames dans le gouvernement de Québec 1700-1760", RHAF, vol. 35, no 1, juin 1981, pp. 3-32.
- MATHIEU, Jacques, CYR, Céline, et al. "Mobilité et mariage dans le gouvernement de Québec au XVIII<sup>e</sup> siècle", in <u>Évolution et éclatement du monde rural France Québec XVII<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 305-313.
- MATHIEU, Jacques et LABERGE, Alain, dir. <u>L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723-1745</u>, Québec, Septentrion, 1991, 416 p.

- MATHIEU, Jacques, LABERGE, Alain, et al. "L'accaparement foncier et la reproduction sociale dans la vallée du Saint-Laurent au XVIII° siècle", in <u>Transmettre, Hériter, Succéder</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 121-133.
- MATHIEU, Jacques, LABERGE, Alain, LESSARD, Rénald et GOUGER, Lina. "Les aveux et dénombrements du Régime français (1723-1745)", RHAF, vol. 42, no 4, printemps 1989, pp. 545-562.
- MATHIEU, Jacques, LESSARD, Rénald et LAROUCHE, Jeannette. "Peuplement colonisateur au XVIII<sup>e</sup> siècle dans le gouvernement de Québec", in <u>Peuplement colonisateur aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. de J. Mathieu et S. Courville, 1987, pp. 7-33.
- MATHIEU, Jacques, THERRIEN-FORTIER, Pauline et LESSARD, Rénald. "Mobilité et sédentarité: stratégies familiales en Nouvelle-France, <u>Recherches sociographiques</u>, XXVIII, 2-3, 1987, pp. 211-227.
- MICHEL, Louis. "Endettement et société rurale dans la région de Montréal au dix-huitième siècle. Premières approches et éléments de réflexion", in Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest. XVIIª-XXª siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 171-181.
- MICHEL, Louis. "Un marchand rural en Nouvelle-France: François Augustin Bailly de Messein 1709-1771", <u>RHAF</u>, vol. 33, no 2, sept. 1979, pp. 215-262.
- MICHEL, Louis. "Varennes et Verchères des origines au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. État d'une enquête", in <u>Évolution et éclatement du monde rural</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 325-340.
- MINGASSON, Christian. "Évolution récente de l'Île d'Orléans", <u>Cahiers de géographie du Québec</u>, condensé d'un mémoire, no 1, oct. 1956, pp. 55-84.
- MOLLOY, Maureen. "Kinship, marriage, and Class in New France", <u>Social Science</u> <u>History</u>, vol. 14, no 1, 1990, pp. 1-26.
- MORIN, Germain et GAUVREAU, Danielle. "En marge des baptêmes, un indicateur des destins individuels", <u>Archives</u>, vol. 20, no 4, 1989, pp. 3-19.
- MORISSETTE, Jean. "La consanguinité dans la population de Charlevoix (1680-1852)", in <u>Histoire d'un génôme</u>, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 107-120.
- MORISSONNEAU, Christian. "Mobilité et identité québécoise", <u>Cahiers de géographie du Québec</u>, vol. 23, no 58, avril 1979, pp. 29-38.
- MOUSNIER, Roland. <u>La stratification sociale à Paris aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Paris, Éd. A. Pedone, 1975, 141 p.</u>

- PAQUET, Gilles et WALLOT, Jean-Pierre. "Les habitants de Montréal et de Québec (1790-1835) : contextes géo-économiques différents, même stratégie foncière", in Sociétés villageoises et rapports villes-campagnes au Québec et dans la France de l'Ouest, XVII°-XX° siècles, sous la dir. de F. Lebrun et N. Séguin, 1985, pp. 101-111.
- PAQUET, Gilles et WALLOT, Jean-Pierre. "Stratégie foncière de l'habitant : Québec (1790-1835)", <u>RHAF</u>, vol. 39, no 4, printemps 1986, pp. 551-581.
- PERRON, Christiane. <u>La vie d'un pionnier de l'Île d'Orléans. Robert Gagnon 1628-1703</u>, Longueuil, Éd. Christiane Perron, 1989, 268 p.
- PIDDINGTON, Ralph. "Le réseau de parenté chez les Canadiens-français", in Communauté et culture. Éléments pour une ethnologie du Canada français, sous la dir. de M.A. Tremblay et G. Gold, 1973, pp. 149-163.
- PINGAUD, Marie-Claude. "Terres et familles dans un village du Châtillonnais", Étude rurales, 42, avril-juin 1971, pp. 52-104.
- POIRIER, Jean. <u>Toponymie de l'Île d'Orléans</u>, Québec, Fondation Minigo, réed. 1985, 137 p.
- POISSON, Jean-Paul, LAFORTUNE, Hélène et ROBERT, Normand. "L'activité notariale au Québec en 1749. Étude préliminaire", in <u>Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime</u>, Actes du colloque de Toulouse (déc. 1989), sous la dir. de Jean L. Laffont, 1990, pp. 173-194.
- POSTOLEC, Geneviève. "La reproduction sociale à Neuville au XVIII° siècle : l'apport foncier au mariage", Communication présentée à Annecy, juin 1991, 18 p.
- POUSSOU, Jean-Pierre. "Les mouvements migratoires en France et à partir de la France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle : approches pour une synthèse", <u>Annales de démographie historique</u>, 1970, pp. 11-78.
- POUSSOU, Jean-Pierre. "Les chemins de la migration", Communication présentée au Colloque Québec/communauté française de Belgique, Montréal, septembre 1993, pp. 1-20.
- RIEU-GOUT, Anne-Marie et SAUZÉON-BROUEILH, Marie-Lise. "Parenté et alliance dans la vallée de Barèges", <u>Ethnologie française</u>, vol. 11, no 4, 1981, pp. 343-358.
- ROY, Pierre-Georges. L'Île d'Orléans, Québec, Éd. Ls-A. Proulx, 1928, 505 p.
- ROY, Raymond, BOUCHARD, Gérard et DECLOS, Manon. "La première génération de Saguenayens: provenance, apparentement, enracinement", in <u>Histoire d'un</u> génôme, sous la dir. de G. Bouchard et M. Braekeleer, 1990, pp. 163-186.

- ST-HILAIRE, Marc. "Marché foncier et transmission familiale dans un terroir neuf: Saint-Fulgence 1840-1920", in <u>Transmettre</u>, <u>Hériter</u>, <u>Succéder</u>, sous la dir. de R. Bonnain, G. Bouchard et J. Goy, 1992, pp. 101-113.
- ST-HILAIRE, Marc. "Origines et destins des familles pionnières d'une paroisse saguenayenne au XIX<sup>e</sup> siècle", <u>Cahiers de géographie du Québec</u>, vol. 32, no 85, avril 1988, pp. 5-26.
- SÉGALEN, Martine. "Cycle de la vie familiale et transmission du patrimoine en Bretagne, analyse d'un cas", <u>Ethnologie française</u>, VIII, 4, 1978, pp. 271-278.
- SÉGALEN, Martine. "Parenté et alliance dans les sociétés paysannes", Ethnologie française, vol. 11, no 4, 1991, pp. 307-309.
- SÉGALEN, Martine. Quinze générations de Bas-Breton, Paris, PUF, 1985, 405 p.
- SÉGALEN, Martine. "Sous les feux croisés de l'histoire et de l'anthropologie: la famille en Europe", <u>RHAF</u>, vol. 39, no 2, automne 1985, pp. 163-184.
- SÉGUIN, Normand. <u>La conquête du sol au 19<sup>e</sup> siècle</u>, Québec, Boréal express, 1977, 295 p.
- SÉGUIN, Robert-Lionel. "La récolte du jonc de cajeu et de la rouche à l'Île d'Orléans et à l'Île aux Oies", <u>Revue d'ethnologie du Québec</u>, vol. 1, no 2, 1975, pp. 7-22.
- TARRADE, Jean. "Exogamie et endogamie dans les régions rurales du centreouest de la France au XVIII<sup>e</sup> siècle", in <u>Évolution et éclatement du monde</u> <u>rural France Québec XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles</u>, sous la dir. de J. Goy et J.-P. Wallot, 1986, pp. 277-283.
- TREMBLAY, Marc-Adélard et GOLD, Gérald Louis, dir. <u>Communauté et culture.</u> <u>Éléments pour une ethnologie du Canada français</u>, Montréal-Toronto, Les Éditions HRW Ltée, 1973, 428 p.
- TRUDEL, Marcel. <u>Initiation à la Nouvelle-France</u>, Montréal-Toronto, Éditions HRW Ltée, 1968, 323 p.
- TRUDEL, Marcel. <u>Le terrier du Saint-Laurent en 1663</u>, Ottawa, Éd. de l'Université d'Ottawa, 1973, 618 p.
- TRUDEL, Marcel. <u>Les débuts du Régime seigneurial au Canada</u>, Montréal, Fides, 1973, 313 p.
- TURCOTTE, L.-P. <u>Histoire de l'Île d'Orléans</u>, Québec, Le Canadien, 1867, 162 p.
- VERDON, Michel. <u>Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean</u>, Montréal, PUM, 1973, 283 p.

- WALLOT, Jean-Pierre. "Évolution et éclatement du monde rural en France et au Québec", <u>Interface</u>, vol. 7, no 5, sept.-oct. 1986, pp. 16-19.
- WATELET, Hubert. "Ombres et lumières d'un vaste projet : l'histoire rurale comparée de la France et du Québec", <u>RHAF</u>, vol. 43, no 2, automne 1989, pp. 233-245.
- YVER, Jean. <u>Essai de géographie coutumière. Égalité entre héritiers et exclusion des enfants dotés</u>, Paris, Sirey, 1966, 310 p.
- ZOLTVANY, Yves. "Esquisse de la Coutume de Paris", <u>RHAF</u>, vol. 25, no 3, déc. 1971, pp. 365-384.
- ZONABEND, Françoise. <u>La mémoire longue. Temps et histoires au village</u>, Paris, PUF, 1980, 314 p.
- ZONABEND, Françoise. "Le très proche et le pas trop loin. Réflexions sur l'organisation du champ matrimonial des sociétés à structures de parenté complexes", Ethnologie française, vol. 11, no 4, 1981, pp. 311-317.